Des nouvelles tous les jours
lechodetroisrivieres.ca

MAISON LEVÉE
La passerelle cède sous ses pieds P7

CRI DU CŒUR D'YVON BOIVIN
La Ville répond à l'appel de Proprio-Béton P10

AUTONET
P41 à 45





QUÉBECOR Média

L'Écho de Trois-Rivières

Le mercredi
28 août 2013
3e année | N°1 | 64 pages
67 503 exemplaires



PÉNURIE DE BÉNOVOLES

Quel avenir pour le Foyer des marins?

PAGES 4 ET 5

Photo Claudia Berthiaume

JF011448882

MÉGA VENTE de la Rentrée





NIKE
T-SHIRT PRO
Notre prix rég. Homme 49.99 - Femme 34.99
29,95$

NIKE
T-SHIRT TAILWIND
Notre prix rég. 64.99
39,95$



JUSQU'À 40% DE RABAIS

NIKE
SHORT FLY
Notre prix rég. 44.99
29,95$



RABAIS 35%

NIKE
PANTALON LEGEND
Notre prix rég. 89.99
69,95$



RABAIS 20%

SUPER PROMOTION
SAC GRATUIT



VALEUR 25$

PRIMUS

AVEC TOUT ACHAT DE PLUS DE 75$. OBTENEZ GRATUITEMENT UN SAC D'ENTRAINEMENT.



NIKE
ANODYNE
Notre prix rég. 99.99
59,95$

RABAIS 40%



NIKE
ANODYNE
Notre prix rég. 99.99
59,95$

RABAIS 40%

Reebok



EMSEMBLE REEBOK 12K ÉPAULETTES, COUDE, JAMBIÈRE ET PANTALON

Ensemble enfant
Notre prix rég. 113.96
84,95$

Ensemble junior
Notre prix rég. 146.96
109,95$

RABAIS 25%



CCM

CCM
PATIN RBZ 40
Junior 69.99 - 49,95$
Enfant 59.99 - 44,95$

RABAIS 25%



CCM
BATON U+06
Prix junior 54.99
39,95$

RABAIS 25%

Reebok



REEBOK
DUAL TURBO
Notre prix rég. 99.99
49,95$

RABAIS 50%

adidas



ADIDAS
DURAMO NOVA
Notre prix rég. 89.99
49,95$

RABAIS 45%



NIKE
LUNARGLIDE
Notre prix rég. 139.99
69,95$

RABAIS 50%

adidas



ADIDAS
DURAMO NOVA

RABAIS 45%



SKECHERS
SPORT AGILITY
Notre prix rég. 64.99
39,95$

RABAIS 40%



SKECHERS
GO RUN
Notre prix rég. 99.99
59,95$

RABAIS 40%

GO Sport

1622, 41e rue (Halles de la Mauricie) | SHAWINIGAN
819 731 1515



La nouvelle affiche de la Coalition Stop Cannabis présentée par le lieutenant Daniel Badeau, le préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska, Mario Lyonnais et le directeur de la MRC de Nicolet-Yamaska, Jean-François Albert. PHOTO JOANY DUFRESNE

MRC DE NICOLET-YAMASKA

Non au cannabis

Tous les nouvelles de la région, tous les jours, sur www.lechodetroisrivieres.ca

La lutte à la production de cannabis dans la MRC de Nicolet-Yamaska a pris une ampleur considérable depuis les cinq dernières années. Et afin de continuer d'éradiquer cette culture illégale, la Coalition Stop Cannabis lance une nouvelle campagne publicitaire.

JOANY DUFRESNE
joany.dufresne@quebecormedia.com

L'an dernier, plus de 51 800 plants de cannabis ont été saisis dans les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour par la Sûreté du Québec (SQ). C'est près de la moitié du nombre saisi en 2010.

«Il y a trois ans, nous avons saisi 101 000 plants. C'est énorme», mentionne le lieutenant Daniel Badeau.

Si les policiers peuvent procéder à des opérations aussi importantes, c'est qu'ils comptent sur la vigilance de citoyens avertis.

Depuis cinq ans, la SQ reçoit des informations de la population sur d'éventuels lieux utilisés pour la culture du cannabis.

«L'information que nous recevons maintenant est de meilleure qualité qu'avant.

Elle est beaucoup plus précise et cela fait toute la différence dans nos interventions», ajoute M. Badeau.

«Il y a trois ans, nous avons saisi 101 000 plants. C'est énorme»

DANIEL BADEAU

Appel à la mobilisation

Aujourd'hui, la Coalition, qui regroupe la SQ et divers intervenants politiques, appelle les citoyens à se mobiliser. Car la culture du cannabis a évolué, ces derniers doivent porter une attention particulière au nouveau mode opérateur des contrevenants. Bien qu'il y ait toujours des plants dissimulés dans les bois ou les champs, les cultivateurs de marijuana préconisent la culture à l'intérieur de maisons ou de bâtiments. Cela leur permet d'exercer un meilleur contrôle sur la qualité de plants, en plus de pouvoir en produire à l'année.

La SQ demande donc aux citoyens d'être attentifs à toutes les allées et venues inhabituelles autour des maisons qui semblent inhabitées.

«Les producteurs de cannabis vont se rendre à la maison une fois par semaine environ pour prendre soin des plants, puis ils s'en vont.

Toutefois, durant le temps de la récolte, ils vont y être très fréquemment. Ça peut mettre la puce à l'oreille des gens», explique le lieutenant.

Une pression efficace

Avec les nouvelles affiches de la Coalition Stop Cannabis et les dénonciations, les producteurs ressentent une pression énorme qui semble en décourager quelques-uns, selon les constatations de M. Badeau.

Les nouvelles peines minimales de trois ans imposées aux cultivateurs de cannabis ont aussi donné un coup de main aux policiers. «Avant les gens n'avaient que des amendes, mais aujourd'hui les lois sont plus sévères et c'est plus risqué de cultiver le cannabis», affirme le lieutenant.

Pour faire part d'informations concernant la culture de cannabis dans la MRC de Nicolet-Yamaska, vous pouvez communiquer confidentiellement avec la Coalition Stop Cannabis, la SQ ou un des politiciens de la région.

Dénonceriez-vous les criminels si vous étiez témoin d'activités de culture de cannabis?
TRR.REDACTION@QUEBECORMEDIA.COM



www.hebdosregionaux.ca/mauricie

Les Aigles Can-Am

Suivez les performances de l'équipe après chaque partie locale dans la section Sports

Babillard communautaire

Si vous organisez une activité communautaire, envoyez-nous vos informations à l'adresse trr.redaction@quebecormedia.com

Arts

Si vous avez une nouvelle artistique, communiquez avec karine.blanchette@quebecormedia.com

facebook.com/lecho3rivieres

twitter.com/lecho3rivieres

PORT DE TROIS-RIVIÈRES

Le Foyer des marins lance un appel de détresse

Le Foyer des marins, un organisme à but non lucratif qui œuvre au port de Trois-Rivières depuis 1998, a un besoin criant de bénévoles. On ne parle pas de fermeture à court terme, mais le manque de ressources pourrait amener une réduction des heures d'ouverture, ce qui signifierait le début de la fin pour le Foyer.



CLAUDIA BERTHIAUME
claudia.berthiaume@quebecormedia.com



Au Foyer des marins, on retrouve des horloges indiquant l'heure des principaux pays d'où proviennent les équipages. PHOTO CLAUDIA BERTHIAUME

Voyant arriver le gouffre, le directeur du Foyer, l'abbé Jocelyn Robichaud, lance un appel à la population afin d'éviter le récif qui se dresse devant l'organisme qu'il a fondé il y a 15 ans.

«Nous sommes actuellement une douzaine de bénévoles et il faudrait être au moins 20. La moyenne d'âge des gens qui donnent du temps ici est assez élevée, la majorité est retraitée», explique le fondateur.

Plusieurs bénévoles ne peuvent pas donner du temps toute l'année, d'autres travaillent et il y a les vacances d'été et d'hiver, ce qui fait en sorte qu'il y a de plus en plus de trous à combler dans l'horaire.

Le Foyer des marins est ouvert du lundi au samedi, de 13 h à 17 h et de 18h30 à 22 h, sauf les vendredis et samedis soir.

«On voudrait simplement être capable de remplir toutes les plages horaires et remplacer les départs. Si on arrive à attirer suffisamment de personnes, on aimerait aussi étendre les heures, mais nous n'en sommes pas là», détaille l'abbé Robichaud.

Si l'organisme, par manque de ressources, devait diminuer ses périodes de disponibilité, les marins finiraient par déserter l'endroit, comme cela se fait actuellement dans d'autres Foyers dans le monde. «On s'y prend à l'avance pour éviter que ça meurt dans l'œuf», fait valoir le directeur.

De l'aide en tout genre

Être bénévole au Foyer des marins, ce n'est pas seulement accueillir les marins qui accostent au port de Trois-Rivières. Toute personne qui aurait du temps à donner dans une autre spécialité, comme la couture, l'informatique, la mécanique automobile ou autre, est la bienvenue.

Par exemple, lorsqu'un bateau étranger s'amarre au quai trifluvien, le Foyer hisse le drapeau du pays d'où provient l'équipage. Or, avec les forts vents qu'on connait au bord du fleuve, les drapeaux se dégradent rapidement. C'est pour des tâches comme celle-là, entre autres, ou pour réparer les vêtements qui sont donnés au Foyer et revendus aux marins, qu'une couturière serait bien utile.

Si quelqu'un s'occupe actuellement de l'entretien du système informatique de l'organisme, personne ne se charge de celui du véhicule du Foyer, qui sert à transporter les marins en ville pour des besoins particuliers. On manque aussi de mains pour aller faire les courses et trier les vêtements.«Les possibilités de bénévolat sont infinies. Si les gens ne souhaitent pas être en contact avec les marins directement, mais donner du temps quand même, c'est tout à fait possible», souligne M. Robichaud.

La sécurité avant tout

Plusieurs personnes ont peur d'aller au port, ne sachant pas sur quel genre de marins elles pourraient tomber. À cet égard, le directeur du Foyer se fait rassurant. «Avec les nouvelles mesures de sécurité, tout le monde doit passer la guérite et s'identifier. Aussi, nos bénévoles sont toujours deux à la fois et ceux qui ne souhaitent pas monter sur les bateaux n'y sont jamais obligés, soutient l'abbé. Et ce n'est jamais arrivé, depuis 15 ans, qu'un marin soit déplacé avec un bénévole. Ils savent que nous sommes là pour les aider. S'ils se comportent mal, je n'ai qu'à envoyer un courriel et ils se retrouveront sur la *black list* partout dans le monde.»

Puisque les marins proviennent de l'entièreté du globe, il est souhaitable que les bénévoles parlent un anglais fonctionnel.

Ce n'est toutefois pas une obligation étant donné que ceux-ci travaillent toujours en paire. Mais s'il y a une condition sine qua non pour œuvrer au Foyer des marins, ça demeure l'ouverture d'esprit.

Les personnes intéressées à donner de leur temps peuvent communiquer avec l'abbé Jocelyn Robichaud, au 819 373-7187.

MADAME Ravioli
Les pâtes, c'est la vie!
892, Promenade du St-Maurice, Shawinigan
819 536-4444

APPORTEZ VOTRE VIN

Nouvelle PROMO Les dimanches et mercredis
Nous vous offrons les tables d'hôtes, choisissez votre plat préféré et obtenez l'entrée (sélection du moment) et le dessert du chef gratuit ainsi que le café.

3500

C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES QUI UTILISENT LES SERVICES DU FOYER DES MARINS CHAQUE ANNÉE.



Mary Baker et Jocelyne Hébert se retrouvent au Foyer des marins tous les jeudis après-midi. Sur la photo, elles sont en compagnie du directeur de l'organisme, l'abbé Jocelyn Robichaud. PHOTO CLAUDIA BERTHIAUME



Gaétan Boivin est le président-directeur général du port de Trois-Rivières.
PHOTO ARCHIVES - AGENCE QMI

FOYER DES MARINS

«On y tient beaucoup!» - Gaétan Boivin, pdg du port

Ancien officier de la marine marchande, le président-directeur général du port de Trois-Rivières peut témoigner de l'importance d'un Foyer des marins dans une ville. Gaétan Boivin invite la population à faire un bénévolat à la fois différent et enrichissant.

CLAUDIA BERTHIAUME
claudia.berthiaume@quebecormedia.com

«J'ai moi-même eu l'occasion d'utiliser les services de Foyers des marins un peu partout dans le monde et je sais que c'est un organisme important pour les équipages», rapporte M. Boivin.

Si les marins canadiens travaillent dans des conditions privilégiées, ce n'est pas le cas de tous, selon l'ex-officier.

«Les équipages sont souvent représentatifs du niveau de vie que l'on retrouve dans leur pays d'origine. Certains arrivent au Canada avec des vêtements d'été en plein hiver. Les services du Foyer des marins leurs sont essentiels. On a pas idée de tout ce que cet organisme fait», explique-t-il.

Les bénévoles témoignent

La rencontre de gens provenant de partout dans le monde, c'est ce qui a incité Jocelyne Hébert à devenir bénévole au Foyer des marins. «C'est un monde que je ne connaissais pas du tout, avec lequel je n'avais jamais eu de contact. Je voulais rendre service et faciliter la vie des marins. Je vois des gens de nationalité différente tous les jours», souligne-t-elle.

Pour Mary Baker, elle aussi bénévole au Foyer, c'est le sentiment de redonner à la communauté internationale qui importe. «J'apprécie plus ce que j'ai, autant le matériel que la proximité avec ma famille. Moi qui ai tout, je peux redonner un peu», indique-t-elle.

Il existe vraiment un lien particulier entre les marins et les bénévoles. Au Foyer des marins de Trois-Rivières, par exemple, plusieurs équipages connaissent une bénévole sous le nom de « maman ».

Pour l'Administration portuaire de Trois-Rivières, c'est vraiment une plus-value.

GAÉTAN BOIVIN

La dame de 82 ans voyage à travers eux, selon le directeur de l'organisme.

«Elle dit souvent: je n'ai pas besoin d'aller voir le monde, il vient à moi, confie l'abbé Robichaud. Au fond, tout le monde est là pour le bien du marin, c'est ça le dénominateur commun.»

Un service essentiel

Le Foyer des marins accueille entre 160 et 175 bateaux étrangers par année au port de Trois-Rivières.

Si on compte en moyenne une vingtaine de marins par embarcation, cela fait un total d'environ 3500 personnes qui utilisent les services de l'organisme annuellement.

Et les navires restent souvent deux ou trois jours amarrés au quai.

«Pour l'Administration portuaire de Trois-Rivières, c'est vraiment une plus-value. Le Foyer des marins donne un excellent service auquel on tient beaucoup. Les bénévoles contribuent à rendre le séjour des équipages dans la région plus agréable. Pour s'ouvrir à la diversité culturelle, c'est l'endroit où aller», conclut Gaétan Boivin.



L'ART DE VIVRE SELON JOANY

JOANY DUFRESNE
joany.dufresne@quebecormedia.com



L'art de vendre l'art de vivre

Parce que le temps, l'argent et l'énergie que certains propriétaires ont investis dans leur maison l'ont rendue unique, Via Capitale lance son tout nouveau programme « Art », conçu spécialement pour répondre aux besoins particuliers des vendeurs et des acheteurs.

Vendre ou acheter une maison, c'est un art que maîtrise Via Capitale depuis plusieurs années déjà. Le marché des propriétés de prestige et de qualité ne cesse de se développer au Québec, l'agence souhaite donc offrir un service plus personnalisé à cette clientèle.

«C'est une demande qu'avaient des propriétaires de maisons de luxe. Ils ont une propriété exceptionnelle et ils désiraient une offre de services différente», mentionne Hugo Gaillardetz, courtier immobilier pour Via Capitale Mauricie.

Le programme Art ne se limite toutefois pas aux maisons de prestige. Il se divise en trois volets: A pour authenticité (charme, architecture…), R pour respectable (chic, design, créativité…), T pour technologique (LEED, Novoclimat…).

«C'était destiné au départ aux résidences de prestige, mais le programme comprend aussi les maisons dites vertes et toutes celles qui se démarquent dans leur quartier», ajoute M. Gaillardetz.

L'art de vendre

Le programme Art met en valeur les propriétés d'une façon qui se veut innovatrice, professionnelle et humaine.

Dans le cadre de son nouveau service, Via Capitale s'est associée avec le réputé site de maisons de luxe www.luxuryrealestate.com. Par ce réseau international de mise en marché de propriétés de prestige, les vendeurs peuvent rejoindre des acheteurs potentiels en provenance du monde entier.

«Nous sommes les seuls au Québec à avoir une entente du genre», précise le courtier immobilier.

«Les critères ne sont pas basés que sur le prix de vente de la maison.»
HUGO GAILLARDETZ

Pour faire partie du programme Art, les maisons doivent répondre à trois des cinq critères établis par Via Capitale dont l'un d'eux est d'avoir une valeur minimum de 500 000 $.

Vendre à Trois-Rivières

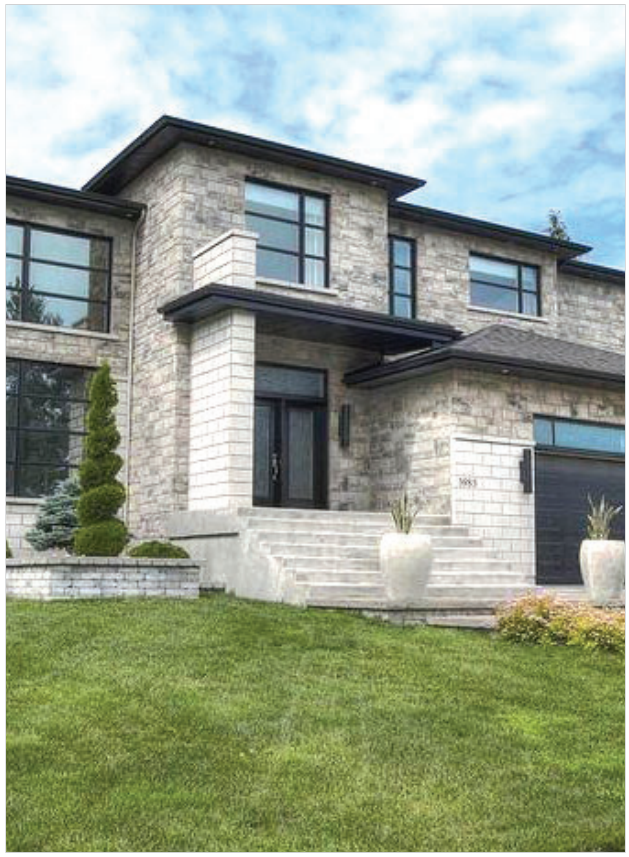
Bien que les maisons estimées à plus de 1 M$ ne courent pas les rues à Trois-Rivières, M. Gaillardetz croit qu'un tel service est viable dans la région.

«Les critères ne sont pas basés que sur le prix de vente de la maison.

Il y a de belles propriétés sur le bord de l'eau et il y a aussi des quartiers verts. Il y a certainement un marché pour le programme Art à Trois-Rivières», dit-il.

Pour avoir plus d'information sur le programme Art, vous pouvez visiter le www.artviacapitale.com.

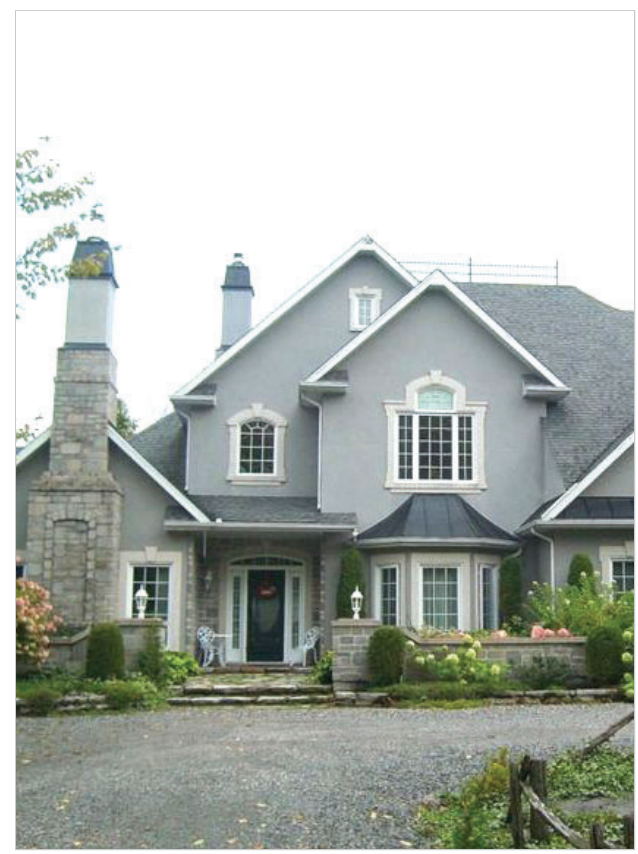
Le site sera en vigueur dès septembre. Pour l'instant, les visiteurs sont redirigés vers les pages Facebook et Pinterest du programme.



Maison à vendre à Trois-Rivières Ouest
PHOTO PINTEREST DE ART VIA CAPITALE



Maison à vendre à L'Assomption
PHOTO PINTEREST DE ART VIA CAPITALE



Maison à vendre à Grand-Mère
PHOTO PINTEREST DE ART VIA CAPITALE

L'Écho de Trois-Rivières
lechodetroisrivieres.ca
SUN MEDIA Une compagnie de Quebecor Media
CCAB BPA WORLDWIDE JOURNAUX

3625, boulevard Chanoine-Moreau, Trois-Rivières, Québec, G8Y 5N6
Téléphone 819 371-4823
Nouvelles 819 371-4807
Distribution et plaintes 1 877 663-9002
Annonces classées 1 877 750-5052
Rédaction : trr.redaction@quebecormedia.com

Éditeur et Directeur-général Québecor Média Mauricie : Serge Buchanan
Directeur de l'information: Jocelyn Ouellet
Journalistes : Karine Blanchette, Claudia Berthiaume, Joany Dufresne
Coordonnatrice aux ventes : Valérie Lacoursière
Préposée au télémarketing : Louise Dumont
Conseillers (ères) en publicité : Marie-Karelle Croteau, Junior Dubuc, Claude Huard, Steven Calille, Charles Blondin, Nicolas Bélisle, Valéry Désilets
Infographie : Centrale de montage Sun Media
Directeur général régional, Quebecor Media : Mario Marois

ISSN 2291-2177

Tirage : 67 503 exemplaires
Édité par Corporation Sun Media, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, Montréal, Qc H3C 4M8, imprimé par l'Imprimerie Journal de Québec, ayant son siège social au 450, avenue Béchard, Vanier, Québec, G1M 2E9 et distribué par Réseau Québecor Média, 900 St- Martin O, Laval (Québec), H7S 2K9, 1 877 663-9002.

PYRRHOTITE À TROIS-RIVIÈRES

Une passerelle s'effondre sur un chantier

Une femme de 32 ans a été conduite à l'hôpital, en fin de journée dimanche, après l'effondrement d'une passerelle et d'une échelle temporaires donnant accès à sa maison en réparation, sur la rue François-Raymond à Trois-Rivières.

JOCELYN OUELLET
jocelyn.ouellet@quebecormedia.com

Comme des centaines d'autres propriétés de la région de Trois-Rivières, le jumelé que la dame habite avec ses parents et sa fille fait présentement l'objet de travaux visant à remplacer les fondations qui contiennent de la pyrrhotite.

Pour permettre aux occupants d'accéder à la maison qui a été levée au cours de la dernière semaine, l'entrepreneur retenu pour les travaux a installé un escalier et une passerelle en bois.

C'est cette installation temporaire qui a cédé au moment où la femme et sa fillette revenaient à la maison.

Si l'enfant de sept ans a eu tout juste le temps d'entrer, sa mère a fait une chute d'au moins une douzaine de pieds dans le trou qui a été creusé autour de la maison, afin de permettre la construction de nouvelles fondations.

La fillette l'a échappé belle

Des témoins ont raconté que la fillette, qui précédait sa mère, a eu beaucoup de chance. Elle s'est agrippée à la poignée de porte au moment où la passerelle s'est effondrée sous ses pieds.

C'est un récit qu'a corroboré son grand-père, André Nadeau, qui attendait sa petite-fille et sa fille à l'intérieur. M. Nadeau et deux autres occupants sont restés prisonniers de la maison jusqu'à ce que les pompiers de Trois-Rivières leur permettent d'en sortir avec l'aide d'un camion-échelle. Les nouvelles que le grand-père a eues un peu plus tard étaient encourageantes.

La jeune mère de famille, qui se plaignait au départ de maux de dos et de cou, s'en tire avec un choc nerveux.

La jeune fille a aussi été prise en charge par les ambulanciers et amenée au centre hospitalier, par mesure préventive.

Un incident qui suscite de l'émoi

L'occupante du jumelé voisin était sous le choc après les événements, craignant de rentrer chez elle par une passerelle semblable à celle installée chez ses voisins. Suzanne Turcotte en avait moins contre l'entrepreneur, Coffrage Neault, qui réalise les travaux, que contre la Garantie des maisons neuves de l'APCHQ, qui lui a accordé le contrat.



C'est cette passerelle temporaire qui cédé au moment où la femme et sa fillette revenaient à la maison. PHOTO JOCELYN OUELLET – AGENCE QMI

Un résidant du secteur dont la maison a récemment été réparée par le même entrepreneur déplorait plusieurs lacunes dans les mesures de sécurité et le manque de surveillance sur les chantiers.

Des reproches ont aussi été exprimés par la Coalition Proprio-Béton et SOS Pyrrhotite.

Au lendemain de l'incident, le président de Coffrage Neault, a indiqué à TVA Nouvelles qu'une enquête interne était en cours. Sébastien Neault ne pouvait expliquer précisément ce qui a pu se passer, mais émet l'hypothèse que le sol s'est miné sous l'installation temporaire.



RAPPORT DE PATROUILLE

POINTE-DU-LAC

Des garages détruits par le feu

Un bâtiment abritant une dizaine de garages situés sur les terrains de la résidence Cénacle Saint-Pierre, dans le secteur Pointe-du-Lac, a été détruit par le feu mercredi matin.

JOCELYN OUELLET
jocelyn.ouellet@quebecormedia.com

L'incendie a pris naissance vers 8 h. C'est un résidant qui se trouvait dans l'un des garages qui a alerté les pompiers qui, à leur arrivée, n'ont pu que constater que le feu ravageait déjà la majeure partie des bâtiments. Ceux-ci arbitraient trois véhicules et servaient également de lieu d'entreposage.

Par mesure préventive, les pompiers ont fait évacuer les 35 personnes retraitées qui demeurent à la Résidence Cénacle Saint-Pierre, située sur la rue Notre-Dame Ouest. L'une d'elles a été conduite à l'hôpital, souffrant de stress. Une quarantaine de pompiers de la Sécurité publique de Trois-Rivières ont combattu l'incendie. Une équipe spécialisée a été appelée sur place pour déterminer la cause du sinistre, de même que des représentants du ministère de l'Environnement.

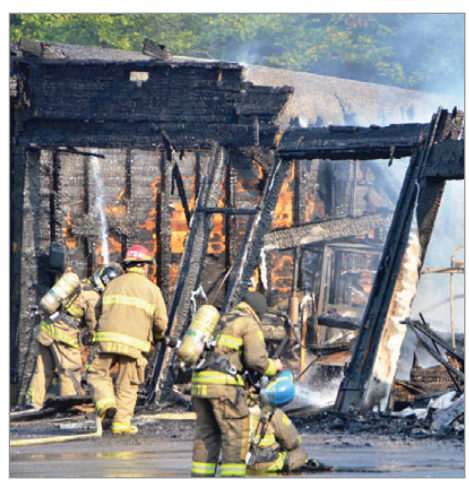


PHOTO CLAUDIA BERTHIAUME

DÉCOUVERTE D'UNE GRENADE À TROIS-RIVIÈRES

Les Forces armées canadiennes ont récupéré l'explosif

Les artificiers des Forces armées canadiennes ont été dépêchés à Trois-Rivières jeudi matin après qu'un employé de chez Récupération Tersol ait fait la découverte d'une grenade.

TVA NOUVELLES

Les employés de la compagnie affirment que leur collègue a trouvé l'engin explosif dans la boîte de son camion en revenant de sa collecte. La police parle plutôt d'une grenade laissée dans un conteneur sur le terrain de l'entreprise.

Les policiers de la Sécurité publique de Trois-Rivières ont été appelés sur place et ont rapidement établi un périmètre de sécurité sur la rue Godin. La grenade rouge a été placée dans un seau le plus loin possible du garage en attendant l'arrivée des artificiers.

Personne n'a été évacué. La bombe était finalement inoffensive. «Dans le cas présent, la grenade ne représentait aucun danger. Mais comme on ne sait jamais, il est important de ne pas jouer avec ces objets et contacter rapidement les policiers», a expliqué l'agente Carole Arbelot.



PHOTO GRACIEUSETÉ

Comme le secteur desservi par les camions de la compagnie est très vaste, il sera difficile de retracer la provenance de l'explosif.

Tout laisse croire qu'il s'agit simplement d'un souvenir militaire dont quelqu'un a voulu se départir.



L'ÉVÉNEMENT Mercedes-Benz SOUS LE CHAPITEAU

VÉHICULES DE COURTOISIE ET D'OCCASION CERTIFIÉS.

JF011466151

Tranquillité d'esprit comprise.

Chaque véhicule Mercedes-Benz Certifié est assorti de la Garantie Certifiée Étoile, de série.



Mercedes-Benz CERTIFIÉ MC

En achetant un véhicule d'occasion Mercedes-Benz Certifié, vous obtenez le luxe et l'excellence en matière d'ingénierie qui ont fait la renommée de Mercedes-Benz, mais aussi :

- **Confiance :** inspection en 150 points
- **Garantie :** protection Certifiée Étoile allant jusqu'à 6 ans ou 120 000 km
- **Tranquillité d'esprit :** historique complet de l'entretien de votre véhicule
- **Sécurité :** assistance routière d'urgence 24 heures sur 24
- **Satisfaction :** privilège d'échange de 5 jours ou 500 km

Afin de profiter de cette offre et pour obtenir plus d'information, visitez votre concessionnaire ou **mercedes-benz.ca/certifie**

0,9 %* pendant 36 mois

Luxe. Certifié. Accessible.

Mercedes-Benz

Mercedes-Benz Trois-Rivières 4200, boul. Gene-H.-Kruger **819 373-2355**

COALITION PROPRIO-BÉTON

Le cri du cœur d'un homme épuisé

Le porte-parole de la Coalition Proprio-Béton, qui regroupe de nombreuses victimes de la pyrrhotite, n'en peut plus. Yvon Boivin a lancé un véritable cri du cœur à la population, la semaine dernière.

CLAUDIA BERTHIAUME
claudia.berthiaume@quebecormedia.com



Yvon Boivin commence à manquer d'énergie, lui qui s'implique dans le dossier de la pyrrhotite depuis le début.
PHOTO CLAUDIA BERTHIAUME

«Au retour des vacances, j'avais l'intention de démissionner, mais comment on peut laisser tomber tous ces gens, a lancé d'emblée celui qui défend les victimes depuis le premier jour. Être aux prises avec la pyrrhotite, je l'ai vécu, mais je le revis encore et encore parce qu'il y a toujours des nouveaux cas.»

À ce jour, cet agrégat indésirable empoisonne la vie de plus de 1300 familles en Mauricie dont les résidences ont été construites entre 1996 et 2008.

«La tâche devient trop lourde pour continuer à travailler bénévolement. Je suis épuisé.

On ne pourra pas poursuivre sans soutien financier», a poursuivi M. Boivin, la voix étouffée par les sanglots.

Activités-bénéfice

La Coalition Proprio-Béton organisera prochainement trois évènements-bénéfice, en collaboration avec la Chambre immobilière de la Mauricie et le chœur Chanteclair, pour amasser des fonds afin d'engager une ressource permanente.

«Après quatre ans de travail acharné, où on a demandé de l'aide à de nombreuses occasions, aujourd'hui elle est enfin arrivée», a déclaré M. Boivin, visiblement essoufflé.

Les profits du troisième tournoi de golf de la Chambre immobilière, qui se tiendra le 13 septembre au Ki-8-Eb, seront remis à la Coalition.

Au moment où les joueurs partiront sur les verts, plusieurs cyclistes prendront aussi le départ pour une virée de 30 ou 60 kilomètres.

Il en coûte 150$ par joueur pour le golf et 95$ par personne pour le tour cycliste. D'autres forfaits sont également disponibles auprès de la Chambre immobilière de la Mauricie.

«C'est directement dans la mission que la Chambre s'est donnée. On a formé tous nos courtiers sur la pyrrhotite et on réfère souvent des clients à la Coalition. C'était normal qu'on lui redonne», a affirmé Hugo Gaillardetz, président de la Chambre immobilière de la Mauricie.

Le 14 septembre, un concert-bénéfice organisé par le chœur Chanteclair, aura lieu à l'église de Pointe-du-Lac, à 19h30. Les billets seront en vente au bureau de la Corporation de développement économique communautaire de Trois-Rivières au coût de 20$ en prévente. Les places restantes seront vendues pour la somme de 30$ le soir du spectacle.



Ces jumelés de la rue Gilles-Lupien seront réparés dans les prochaines semaines, après quatre ans d'attente.
PHOTO CLAUDIA BERTHIAUME

L'objectif de la fin de semaine est de remettre la somme de 40 000$ à la Coalition, ce qui représenterait un montant suffisant pour engager une personne à temps plein pour la prochaine année.

Pour plus d'informations, communiquez avec Lise Garardeau au 819 379-9081 (tournoi de golf et virée cycliste), Line Ducharme au 819 373-1473 (concert) ou avec la Coalition Proprio-Béton par courriel à coalition@proprio-beton.qc.ca.



L'appel à l'aide de la Coalition Proprio-Béton est entendu

La Ville de Trois-Rivières prend deux engagements pour soutenir l'organisme

Le maire Yves Lévesque a annoncé, vendredi, deux engagements que prendra la Ville de Trois-Rivières pour soutenir la Coalition Proprio-Béton. À bout de souffle, le porte-parole de l'organisme, Yvon Boivin, avait lancé un cri du cœur à la population, mardi.

CLAUDIA BERTHIAUME
claudia.berthiaume@quebecormedia.com

L'ampleur de la tâche étant devenue trop grande pour les administrateurs de la Coalition, le temps est venu pour eux d'engager une ressource permanente afin de continuer à répondre aux victimes de plus en plus nombreuses de la pyrrhotite.

Pour amasser la somme nécessaire à cette embauche, l'organisme tiendra trois événements-bénéfice pendant la fin de semaine des 13 et 14 septembre. Un tournoi de golf et une virée cycliste seront organisés en partenariat avec la Chambre immobilière de la Maurice le samedi. Le lendemain, c'est à un concert de la chorale Chanteclair, qui prendra place à l'église de Pointe-du-Lac, que la Coalition invite la population.

Soutien en deux volets

Au nom de la Ville, le maire Yves Lévesque s'est engagé à verser deux dollars pour chaque dollar amassé dans le cadre de ces trois activités-bénéfice. De plus, le premier magistrat souhaite offrir un bureau, dans l'ancien hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest, pour loger la ressource embauchée par la Coalition afin que celle-ci puisse travailler de concert avec l'employé de la Ville attitré au dossier de la pyrrhotite. Ces deux engagements devront toutefois être entérinés par le conseil municipal lors de la séance du 16 septembre.

«À titre de gestionnaire de fonds publics, je crois que quand les gens s'impliquent et qu'ils ont besoin d'aide, il faut être au rendez-vous. Si la Coalition n'était pas là, tous ces gens se tourneraient vers la Ville pour des services. Leur présence allège notre travail», a commenté le maire.

Yvon Boivin a salué la démarche. «C'est avec beaucoup de joie qu'on accueille l'annonce de la Ville. C'est enfin concret, mais rien n'est gagné. Si les gens ne participent pas, on n'avancera pas. Deux fois zéro égale toujours zéro», a souligné le porte-parole de la Coalition.

Ce dernier en a profité pour lancer un appel aux entrepreneurs. «Beaucoup d'entreprises s'enrichissent actuellement avec ce drame humain. Ce n'est pas leur faute, nous en sommes conscients. Ils sont



Le maire Yves Lévesque a annoncé deux engagements de la Ville à l'égard de la Coalition Proprio-Béton. PHOTO CLAUDIA BERTHIAUME

une aide précieuse, mais en retour on aimerait que ces gens-là puissent nous redonner un peu», a fait valoir M. Boivin.

Pas une annonce électorale

Il ne s'agit pas d'une annonce électorale, selon Yves Lévesque, qui doit confirmer sa candidature dans la course à la mairie la semaine prochaine. «Ce n'est quand même pas moi qui ai dit à M. Boivin qu'il avait besoin d'aide, a répondu le premier magistrat, lorsque questionné à ce sujet. Devant l'ampleur du désastre, on a réagit en urgence.»

Quant à Yvon Boivin, qui se disait abandonné par l'administration municipale il y a trois jours à peine, il regarde maintenant vers le futur. «Nous avons eu des hauts et des bas, mais ce qui compte pour nous c'est l'intérêt des victimes», a-t-il indiqué.

La Coalition espère engager un employé permanent d'ici un mois.

Toutes les informations ayant trait aux activités-bénéfice sont disponibles sur le site Internet de la Coalition Proprio-Béton.



D'UNE RIVE À L'AUTRE

CLAUDE BOLDUC
claude.bolduc@quebecormedia.com





Déjà la rentrée

La rentrée automnale s'en vient à grands pas et les organismes de la région s'y préparent! Les Femmes Dynamiques seront prêtes avec une programmation qui saura ravir les quelques 500 membres qui se réuniront les lundis et mardis après-midi au Centre DesOrmeaux. Petit scoop de la programmation, mon ami le Doc Lapointe ira vous rendre visite mesdames! Photo: Le conseil d'administration. Première rangée: Hélène D. Tousignant, Lise Germain, présidente, Huguette Corbo, Pierrette Robert, Claire Gaucher. Deuxième rangée: Nicole O'Grady, Nicole Richard, Lorraine Marchand, Diane Ménard, Pauline Jacques et Lise De Blois



Il n'y a pas d'âge pour fêter!

À preuve, les résidents des CHSLD du CSSS de Trois-Rivières ont récemment célébrer l'été avec la 5e édition des fêtes estivales organisées pour les résidents des cinq centres d'hébergement. Au menu, bouffe, musique, chant, danse et surtout beaucoup de plaisir. Ne surtout pas oublier de remercier les bénévoles et intervenants qui ont préparé cette activité. Photo: Jean-Paul Faustin, accordéoniste, Ginette Bellemarre et sa mère Alma Bédard et Normand St-Louis, membre du conseil d'administration du CSSS de Trois-Rivières.

Les chiffres parlent!

Oui les chiffres parlent mais il faut savoir les lire et c'est ce que nous présente Francine Jean, numérologue et thérapeute avec son nouveau livre: "Les vérités oubliées de l'âme". À partir de chiffres importants pour vous comme votre date de naissance, les valeurs de vos noms et prénoms, Francine révèle les aspects à surveiller, à améliorer ou bien à corriger tant au plan physique, émotionnel que mental. La numérologie thérapeutique associe le travail de la thérapeute à cet examen afin de dégager des suggestions appropriées au moment voulu. D'ailleurs vous pourrez assister au lancement du livre de Francine Jean le vendredi 13 septembre à la Bibliothèque Maurice-Loranger, secteur Cap-de-la-Madeleine. Photo: Francine Jean





Salut Monsieur Lorne

Monsieur Lorne, c'est Lorne Pelletier qui nous a quitté récemment pour parait-il un monde meilleur. Lorne a œuvré dans plusieurs médias de la région à titre de représentant publicitaire. Que l'on parle de CIGB, CJTR ou CHLN, Lorne y a fait sa marque et cette marque était celle d'un homme simple, dynamique mais qui surtout savait se faire aimer. Il était impossible de détester Monsieur Lorne, toujours positif même lorsque ça n'allait pas. À sa famille et ses amis je veux offrir mes sincères sympathies. Et comme dirait Monsieur Lorne: « En haut, c'est pas beau, c'est Très beau ». Photo: Lorne Pelletier

Si le chant vous intéresse

Avec la rentrée, beaucoup de personnes cherchent des activités de loisirs. Si le chant vous intéresse, quelques groupes vocaux de la région recherchent de nouveaux membres et il y en a pour tous les goûts. Si vous aimez la musique populaire et les chorégraphies, le Groupe vocal Zaria pourrait vous intéresser. Les pratiques débutent le 27 août et on s'informe à Louise Ricard au 819 375-4598. Le Chœur des Pèlerins est formé exclusivement de voix d'hommes avec pratiques le mercredi soir. Veuillez vous informer auprès de Martin Brossard, directeur musical et chef de chœur 819 694-1160. Pour les amateurs de chants sacrés et de musique classique, il y a le chœur Pro-Musica. Les activités débutent le 9 septembre et pour informations il y a le site internet www.promusica.org. Et enfin pour les femmes qui aiment la musique classique, l'Ensemble vocal de l'UQTR est aussi en période de recrutement et les pratiques débutent le jeudi 5 septembre. Pour information: Claude Léveillé, 819 697-8529.

SEIKIDOKAN
Club de judo Seïkidokan
▶Judo ▶Aikido
NOUVEAU
JUDO PARENT-ENFANT
4-5 ANS
DÉBUT 28 SEPTEMBRE
PROFESSEURS
Yves Landry
ceinture noire 6e dan
François Noël
ceinture noire 5e dan
ENTRAÎNEURS ET ATHLÈTES RÉCIPIENDAIRES DE PLUSIEURS PRIX
♦Tarif d'affiliation en sus, payable une fois par année, à la fédération de judo du Québec
♦habit de judo obligatoire
Catégories Judo / Coût
U7 à U9 60$
U11 à U15 70$
U18 à U21 75$
U15-U18* / U21 + sénior * / Groupe compétiteur* 100$
Début des cours Judo
Session automne : 6 septembre au 18 décembre 2013
Session hiver : 6 janvier au 12 avril 2014
Session printemps : 14 avril au 24 mai 2014
JUDO
Sport olympique et art martial / enfants / adultes
Récréatif / compétition / Sport étude
Professeur et entraîneur de qualité
Groupe divisé par âge et niveau / Rabais famille
Aikido
Emmanuel Desfossés, ceinture noire Aikibudo et Kobudo
pour 16 ans et plus
9 septembre au 11 décembre 2013 • 100$
*2 fois/semaine +25$
Site des activités
Dojo de la bâtisse industrielle, terrain de l'exposition, Trois-Rivières
Renseignements :
Brigitte Leduc 819 691-3091 • 819 378-9302
www.seikidokan.qc.ca
JF011464489

Vous travaillez dans



une résidence privée pour personnes âgées?

Saviez-vous?

- qu'il y a maintenant de nouvelles règles en vigueur qui vous touchent directement.
- qu'on exige désormais une formation minimale pour les préposées aux bénéficiaires, tels un diplôme d'études professionnelles ou une reconnaissance des acquis.
- que vous devez fournir une déclaration de vos antécédents judiciaires.

CONTACTEZ-NOUS, NOUS AVONS L'EXPERTISE ET LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS!

LE SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE

Numéros sans frais : **1 855 344-7892** ou **1 855 344-7893**

LES APPELS SONT CONFIDENTIELS

Prendre soin de nous... c'est aussi pour vous!

Le plus grand syndicat SQEES 298 FTQ

DANS LE SECTEUR DES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR PERSONNES ÂGÉES

Jeunes entrepreneurs recherchés

Avec les dures conditions économiques des dernières années, l'entrepreneuriat devient une ressource indispensable pour une province comme le Québec. C'est pour cette raison que le projet « En affaires à Nicolet-Bécancour » est à la recherche de deux jeunes entrepreneurs.

JOANY DUFRESNE
joany.dufresne@quebecormedia.com

Voilà déjà trois ans que le projet « En affaires à Nicolet-Bécancour » offre l'opportunité à deux jeunes entrepreneurs de démarrer leur entreprise.

«L'idée nous est venue en 2010, alors que nous nous questionnions sur les moyens d'inciter l'intérêt d'entrepreneurs chez nous», affirme Jacinthe Allard, coordonnatrice du projet à la Société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour (SADC).

Jugé innovateur, ce projet permet aux participants d'être rémunérés sur une période de 12 ans, alors qu'ils bénéficient de la formation « Lancement d'une entreprise » à l'École commerciale de la Riveraine. Ainsi, ils peuvent se concentrer leurs temps et énergies sur leur nouvelle entreprise.

«On a la chance d'être encadré et d'apprendre les bases pour démarrer son entreprise. Être entrepreneur, ce n'est pas quelque chose que l'on apprend sur les bancs d'école secondaire. Ce projet m'a permis de découvrir les notions de l'enteprenariat», mentionne Mathieu Deshaies, participant de la dernière édition, qui a lancé Technologies DS.

Pour être admissibles au projet, les candidats doivent répondre à des critères bien précis. Ils doivent être âgés de 18 à 30 ans, posséder un diplôme d'études, avoir une idée d'affaire viable et autres critères relatifs au soutien financier.

«Il ne faut pas hésiter à s'inscrire. Les gens n'ont rien à perdre à essayer et si leur idée n'est pas retenue, d'autres alternatives leur seront proposées», ajoute M. Deshaies.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature via le site Internet de la SADC de Nicolet-Bécancour avant le 13 septembre. Deux entrepreneurs seront choisis pour établir leur entreprise dans la MRC.



Les partenaires du projet. PHOTO JOANY DUFRESNE

$ CA$H FOR GOLD $
ACHETONS L'OR
BIJOUX, DIAMANTS, PIÈCES DE MONNAIE, PLATINE, LINGOTS ET ARGENT 9.25
jusqu'à 55$ gr.
Estimation gratuite devant vous en toute confiance et sécurité sans aucun engagement
> Bijouterie Édouard, 4310, boul. Des Forges Trois-Rivières 819 691-1874
> Bijouterie Édouard, Chomedey, 734, Curé Labelle (bureau Chef) 450 978-5639
> Bijouterie Edouard, Galerie Joliette, 1075, boul. Firestone, Joliette 450 756-1267
> Bijouterie Sebag, Galerie Joliette, 1075, boul. Firestone, Joliette 450 756-0866
> Bijouterie Edouard, Galerie Rive Nord, 100, boul. Brien, Repentigny 450 581-6138
> Bijouterie Edouard, Centre Forest, 10571, boul. Pie-IX Montréal 514 328-4955
Nous payons sur place immédiatement
JF011443414

FAITES VOTRE TOITURE POUR LA DERNIÈRE FOIS!
Maisons ayant besoin de remplacer leurs bardeaux d'asphalte
« Les toitures Suprêmes du Québec », les spécialistes en toiture, sont à la recherche de propriétaires de résidences, dans votre région, qui ont besoin d'une nouvelle toiture et qui désirent le faire pour la dernière fois!
Nous offrons la beauté et l'élégance naturelles des toitures de cèdre liées à la durabilité et la performance inégalées de l'acier, le tout combiné avec *une garantie à vie, transférable pour 50 ans*, contre les dommages dus aux vents, pluie, neige, grêle, moisissure et sève des arbres.
Cette splendide toiture est actuellement distribuée dans votre région. Si vous décidez de participer à notre programme de « MAISONS PILOTES », nous réduirons le coût, déjà très compétitif, de notre produit pour vous le rendre plus accessible.
JF011471616
« APPELEZ DÈS MAINTENANT POUR ÉCONOMISER »
TSQ Les Toitures Suprêmes du Québec (TSQ) 514 359-5623 sans frais 866 577-8028
RBQ-5630-6939-01 Membre de l'APCHQ « Reno Maitre Couvreur »

C'est l'été
PENSEZ SUBARU



IMPREZA 2.0i 5 portes 2013

Location à partir de **229$*** /mois taxes en sus **48 MOIS**

- Comptant exigé : 1 137,63$ (taxes en sus) ou échange équivalent
- Montant total exigé avant le début de location : 1 588,53$ (taxes incluses)

IMPREZA 2.0i 4 portes 2013

Location à partir de **219$*** /mois taxes en sus **48 MOIS**

- Comptant exigé : 1 134,23$ (taxes en sus) ou échange équivalent
- Montant total exigé avant le début de location : 1 573,14$ (taxes incluses)



2013 alg PRIX VALEURS RÉSIDUELLES‡
MEILLEURE VOITURE COMPACTE IMPREZA 2013

CARACTÉRISTIQUES OFFERTES SUR LA IMPREZA 2013

DE SÉRIE
- Moteur BOXER SUBARU à 4 cylindres opposés horizontalement de 2,0 litres
- Transmission manuelle à 5 rapports (5MT) avec dispositif antirecul
- Connectivité pour téléphones mobiles Bluetooth® à activation vocale avec commandes intégrées au volant

EN OPTION
- Transmission CVT Lineartronic® (boîte à variation continue) pour un rendement énergétique remarquable
- Toit ouvrant vitré électrique, entrebâillant et coulissant

À LA LOCATION
0$ dépôt de sécurité
km alloués 20 000 km/année
km excédentaires 0,10 $/km

ÉCONOMIE D'ESSENCE
Le véhicule le plus ÉCOÉNERGÉTIQUE de sa catégorie
*Économie d'essence (l/100 km)*Δ

CVT Lineartronic®	Ville 7,5 / Route 5,5
5MT	Ville 8,3 / Route 5,9

Indice d'octane recommandé : 87
Données estimatives

MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ†
2013 IIHS TOP SAFETY PICK
Subaru est le seul constructeur à recevoir une mention «Meilleur choix sécurité» de l'IIHS pour tous ses modèles, et ce, pour une **quatrième année consécutive**.
IMPREZA 2013



FORESTER 2.5i 2014

Location à partir de **289$*** /mois taxes en sus **24 MOIS**

- Comptant exigé : 2 488,00$ (taxes en sus) ou échange équivalent
- Montant total exigé avant le début de location : 3 210,07$ (taxes incluses)

À LA LOCATION
0$ dépôt de sécurité
km alloués 20 000 km/année
km excédentaires 0,10 $/km



XV CROSSTREK 2013

Location à partir de **299$*** /mois taxes en sus **48 MOIS**

- Comptant exigé : 1 399,82$ (taxes en sus) ou échange équivalent
- Montant total exigé avant le début de location : 1 970,47$ (taxes incluses)

MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ†
2013 IIHS TOP SAFETY PICK
Subaru est le seul constructeur à recevoir une mention «Meilleur choix sécurité» de l'IIHS pour tous ses modèles, et ce, pour une **quatrième année consécutive**.
XV CROSSTREK 2013

CARACTÉRISTIQUES OFFERTES

FORESTER
- Moteur BOXER SUBARU à 4 cylindres opposés horizontalement, 2,5 litres, 170 chevaux, de série
- Transmission CVT Lineartronic® (transmission à variation continue) avec palettes de changement de vitesse et mode manuel, en option
- Système perfectionné d'aide à la conduite EyeSight®, en option

XV CROSSTREK
- Moteur BOXER SUBARU à 4 cylindres, de 2,0 litres et 148 chevaux de puissance, de série
- Système de contrôle de la dynamique du véhicule et système de contrôle de la traction, de série
- Boîte manuelle à 5 rapports, de série ou boîte CVT Lineartronic® (boîte à variation continue) pour un rendement énergétique remarquable, en option

SUBARU
Confiance et évolution

Subaru Trois-Rivières
3851, boul. Gene-H. Kruger, Trois-Rivières - 819 373-6800

JF011459438

* À la location de la Impreza 2.0i 4 portes 2013 (DF1-BP) et de la Impreza 2.0i 5 portes 2013 (DG1-BP), à transmission manuelle, les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont inclus. Transport et préparation inclus. Immatriculation (prix varie selon le client) et assurances en sus. Recyclage Québec, droit sur les pneus neufs inclus. Le concessionnaire peut offrir un prix ou taux moindre. Offres applicables sur approbation de crédit des Services Financiers Subaru par TCCI. Δ Cote de consommation d'essence établie par Ressources Naturelles Canada de 5,5l/100 km (route) pour la Subaru Impreza 2013 équipée de la transmission automatique à variation continue et dotée d'un réservoir d'essence d'une capacité de 55 litres. Les données de consommation de carburant devraient être utilisées à seule fi n de comparer des véhicules. La consommation de carburant réelle variera selon les conditions routières, les habitudes de conduite et la charge du véhicule. † Une cote « Bien » constitue la meilleure cote possible aux quatre tests de collision frontale à chevauchement modéré, latérale, arrière et de capotage réalisés par l'Institut des assureurs américains (IIHS) (www.iihs.org). Pour mériter la mention « Meilleur choix sécurité 2013 », un véhicule doit obtenir la cote « Bien » aux quatre tests. ‡ Prix valeurs résiduelles 2013 ALG Canada pour la Subaru Impreza 2013, segment voiture compacte. Pour plus d'information sur ces offres, voyez votre concessionnaire Subaru participant. Photo(s) à titre indicatif seulement. Les spécifi cations techniques sont sujettes à changement sans préavis. Offres valables jusqu'au 31 Août 2013.

*À la location de la Forester 2.5i 2014 (EJ1-XO), à transmission manuelle et à la location de la XV Crosstrek 2013 (DX1-TP), à transmission manuelle, les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont inclus. Transport et préparation inclus. Immatriculation (prix varie selon le client) et assurances en sus. Recyclage Québec, droit sur les pneus neufs inclus. Le concessionnaire peut offrir un prix ou taux moindre. Offres applicables sur approbation de crédit des Services Financiers Subaru par TCCI. † Une cote « Bien » constitue la meilleure cote possible aux cinq tests de collision (frontale à chevauchement modéré, frontale à chevauchement faible, latérale, arrière et de capotage) réalisés par l'Institut des assureurs américains (IIHS) (www.iihs.org). Pour mériter la mention « Meilleur choix sécurité 2013 », un véhicule doit obtenir la cote « Bien » aux quatre tests. Pour mériter la mention « Meilleur choix sécurité+ 2013 », un véhicule doit obtenir la cote « Bien » à au moins quatre tests et une cote « Bien » ou « Acceptable » au cinquième test. Pour plus d'information sur ces offres, voyez votre concessionnaire Subaru participant. Photo(s) à titre indicatif seulement. Les spécifi cations techniques sont sujettes à changement sans préavis. Offres valables jusqu'au 31 Août 2013.



LES ÉCHOS DU FESTIVAL

FESTIVAL western ST★TITE MD



Dans moins d'un mois, plus de 600 000 personnes seront des nôtres !

Le grand décompte est commencé avant le début de notre événement qui débutera dès le 5 septembre prochain! Déjà nous sentons la frénésie s'emparer des bureaux administratifs du Festival Western!

À la fin du mois d'août, des cowboys de Saint-Tite, Sylvain Désaulniers, Josée St-Pierre, Francis Trépanier et Marie-Josée Bédard, seront en mode représentation au match de baseball de l'équipe les Capitales de Québec. En effet, le 31 août prochain, une soirée à thématique country prendra d'assaut le stade de la vieille capitale.

Du côté des activités, nous désirons porter à votre attention la présence de William Deslauriers à titre d'artiste invité lors du concours amateur du jeudi 12 septembre à la Tente Countrythèque Galaxie. Dans la programmation initiale, nous avions annoncé la présence de Martin Fontaine. Veuillez donc prendre note que c'est maintenant William Deslauriers qui sera présent avec nous lors de cette belle soirée musicale et festive! Depuis déjà quelques années, le Festival Western s'est donné comme objectif d'instaurer le développement durable dans sa culture d'entreprise. Au niveau des transports, nous proposons pour l'édition 2013 de faciliter la vie de bien des visiteurs. Nous offrons une belle nouveauté particulièrement pour les gens de la région de la Mauricie.

LES AUTOBUS PAUL-LE-JEUNE DE SAINT-TITE OFFRE UN SERVICE DE NAVETTE

Jours d'opération: vendredi 6, samedi 7, dimanche 8, mercredi 11, jeudi 12, vendredi 13, samedi 14, dimanche 15 sept.

Coût par personne = 15$

Départ à MIDI du :	Camping du Lac-Blais de Saint-Étienne-des-Grès
	Arrêt au camping St-Boniface
	Arrêt au Maxi de Shawinigan
	Arrêt au Maxi de Grand-Mère
	Arrivée à Saint-Tite au coin des rues Notre-Dame et Le Bourdais
	Départ de Saint-Tite vers 23h30

ÉCONOMISEZ TEMPS ET TRAFIC
NAVETTES DISPONIBLES

À L'ENTRÉE DE SAINT-TITE SUR LA ROUTE 153
800 STATIONNEMENTS SÉCURITAIRES

★★★★★★ **PRIX : 12 $** ★★★★★★

HEURES D'OUVERTURE

Samedi 7 septembre de 8 h à 1 h
Dimanche 8 septembre de 8 h à 20 h
Samedi 14 septembre de 8 h à 1 h

EN COLLABORATION AVEC Les Excavations Jovanex inc. — Ville de Saint-Tite

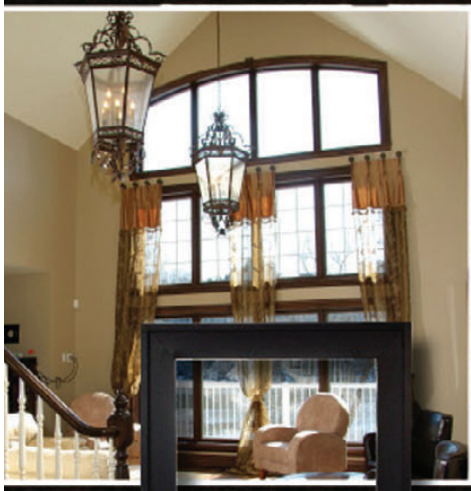
Trajet aller-retour de la navette en départ du stationnement vers le centre-ville de Saint-Tite (Arrivée au coin des rues Notre-Dame et Le Bourdais) tous les 30 minutes.



“Pour toutes vos considérations d’ordre esthétique, de durabilité et d’économie d’énergie, les fenêtres Gérard Milette constituent votre meilleur investissement.”

depuis 1967
Pour le meilleur et pour longtemps

VERRE ÉNERGÉTIQUE GRATUIT
*Autres promotions
valide du 26 août au 16 septembre 2013
*détails en magasin






NOUVEAU, découvrez nos
fenêtres hybrides style contemporain,
dans nos séries
coulissants, guillotines et à battants

UNIQUE DANS LA RÉGION!




www.gerardmilette.com
GÉRARD MILETTE
MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES
819-535-3325
1745, Boul. Trudel-Est - St-Boniface - G0X 2L0 - Autoroute 55 - sortie 211
Ouvert le jeudi jusqu’à 21h00

JF011423355

LES ÉCHOS DU BOULEVARD



Visite VIP au Grand Prix de Trois-Rivières

Les enfants fréquentant le Centre Arc-en-Ciel du CSSS de Trois-Rivières ont eu le privilège d'avoir une visite VIP mémorable sur le site du GP3R. Accompagnés de leurs parents et d'éducatrices, ils ont eu la chance, entre autres, d'assister aux essais Porsche GT-3 et aux qualifications Canadian Touring Car Championship dans la loge du président, en plus de se faire photographier avec Jacques Villeneuve. La Fondation remercie l'organisation du GP3R pour ce moment d'émerveillement offert aux enfants! Photo: Les enfants en compagnie de David Cossette, directeur général adjoint GP3R, Lisette Tremblay, présidente du C.A., Fondation RSTR et le célèbre coureur automobile Jacques Villeneuve.



Une bourse de 2500$ pour Félix-Antoine Bolduc

Employé au IGA Super Marché Clément à Nicolet, Félix-Antoine Bolduc s'est vu remettre la bourse «Leader de demain» IGA-Sobeys (programme de bourses d'études et d'expérience de travail) d'une valeur de 2500$ par année pour une durée de 4 ans avec un stage annuel chez Sobeys Québec. Il est le seul boursier au Québec sur 70 mises en candidature et un des 10 boursiers au Canada. De gauche à droite: Patrice Tellier, conseiller en gestion chez Sobeys, Luc Blais vice-président exploitation IGA, Félix Antoine Bolduc, boursier Martin Auger et François Arseneault, propriétaires du IGA Nicolet

Plus besoin d'aller dans les grands centres enfin une formation professionnelle à Trois-Rivières.

Une formation en relation d'aidecoaching de vie sera dispensée en septembre 2013 au Cégep de Trois-Rivières. Madame Estelle Borgia, diplômée du HEC de Montréal et du CIM, élève du docteur Lucien Auger, elle désire partager encore longtemps sa passion d'aider les autres. Félicitations et longue vie à Madame Borgia qui a, avec son équipe, diplômé plus de 450 étudiants. Pour information: www.academieexcelcoaching.com ou 819 221-4631.





Un tout nouveau service arrive à Trois-Rivières

Mardi dernier, la dynamique équipe de *Votre Agence* lançait officiellement son service unique et varié de conciergerie. Que vous soyez une famille débordée qui aimerait se débarrasser de certaines corvées ménagères, un particulier qui veut faire garder son chien, ou un entrepreneur qui porte plus d'un chapeau et qui aimerait déléguer certaines tâches, *Votre Agence* le fait pour vous. L'entreprise s'est inspirée d'une tendance de plus en plus populaire aux États-Unis. La directrice générale, Véronique Beaulieu est convaincue que ce concept a sa place en Mauricie. Pour plus de détails sur les services offerts, visitez onlefaitpourvous.ca ou téléphoner au 819 841-4338





Quel métier vous intéresse?



COURTIER IMMOBILIER
AEC **COURTAGE IMMOBILIER RÉSIDENTIEL**
16 septembre 2013 (570 h)



ENTREPRENEUR
AEC **DÉMARRAGE ET GESTION DE SON ENTREPRISE**
16 septembre 2013 (300 h)



ADJOINT ADMINISTRATIF
AEC **BUREAUTIQUE ET ANGLAIS DES AFFAIRES**
30 septembre 2013 (1 545 h)



TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL
AEC **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN GÉNIE CIVIL ET EN SYSTÈMES DE TOITURE**
30 septembre 2013 (885 h)



TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL
AEC **DESSIN ET SURVEILLANCE DES OUVRAGES EN GÉNIE CIVIL**
30 septembre 2013 (885 h)



TECHNICIEN EN LOGISTIQUE
AEC **LOGISTIQUE ET TRANSPORT**
7 octobre 2013 (1 125 h)



INSPECTEUR EN MÉTALLURGIE
AEC **INSPECTION EN MÉTALLURGIE**
15 octobre 2013 (855 h)



INFIRMIER
DEC/BAC **EN SOINS INFIRMIERS**
27 janvier 2014 (2 145 h)



AGENT AUX RESSOURCES HUMAINES
AEC **AGENT EN SUPPORT À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
27 janvier 2014 (810 h)



GRAPHISTE
AEC **TECHNIQUES DE GRAPHISME**
18 janvier 2014 (780 h)



CONCEPTEUR WEB
AEC **DÉVELOPPEMENT WEB**
10 février 2014 (1 380 h)



TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ
AEC **GESTION FINANCIÈRE INFORMATISÉE**
10 février 2014 (885 h)



TECHNICIEN EN RÉSEAUTIQUE
AEC **RÉSEAUTIQUE ET SUPPORT TECHNIQUE EN INFORMATIQUE**
10 février 2014 (1 275 h)



DESIGNER WEB
AEC **DESIGN ET INTÉGRATION WEB**
3 mars 2014 (285 h)



INFIRMIER
AEC **ACTUALISATION EN SOINS INFIRMIERS**
12 mai 2014 (810 h)



J'AIMERAIS ME RÉORIENTER!

ÉTUDIER SANS QUITTER MON EMPLOI... C'EST POSSIBLE?

J'AIMERAIS DÉVELOPPER MES COMPÉTENCES...

Encore plus!

Plusieurs autres programmes et cours à la carte aussi offerts dans nos locaux ou en classes virtuelles.
Visitez régulièrement notre site Web !

J'aime

CÉGEP TROIS-RIVIÈRES
Service de la formation continue et aux entreprises

formation-mauricie.ca | 819 378-4911 | formation.continue@cegeptr.qc.ca

Le démarrage de ces programmes est conditionnel à un nombre suffisant d'inscriptions ainsi qu'à l'obtention de financement. Programmes de formation accessibles aux prêts et bourses. Aide financière d'Emploi-Québec possible : informez-vous auprès de votre centre local d'emploi pour plus de détails. De plus, vos investissements en formation de 100 $ et plus sont normalement déductibles d'impôt.

JF011462365

1471388

LAC-
MÉGANTIC

Merci

Grâce à votre générosité, nous avons amassé plus de 11 millions $.
Une générosité à la hauteur du courage de la communauté de Lac-Mégantic.

1 800 418-1111 | CROIXROUGE.CA

UNE INITIATIVE DE

CROIX-ROUGE CANADIENNE
QUÉBEC

QUÉBECOR

ENTREPRENDRE

Une présentation de VIDÉOTRON SERVICE AFFAIRES

Une solution novatrice

La récupération de chaleur selon Novothermic

Novothermic Technologies Inc. mise sur ses solutions novatrices de récupération de chaleur afin de valoriser le potentiel d'économie d'énergie des restaurateurs nord-américains et européens.

KARINE BLANCHETTE
karine.blanchette@quebecormedia.com



De gauche à droite: Manuel Théberge, Guillaume Lacroix et Loïc Frohn-Villeneuve. PHOTO GRACIEUSETÉ

Démarrée en 2011, Novothermic Technologies Inc. installe des systèmes de récupération de la chaleur produite par les lave-vaisselles commerciaux. La vapeur récupérée est utilisée pour réchauffer l'eau froide et ainsi réduire les coûts énergétiques pour les restaurateurs.

Le marché de récupération d'énergie compte peu de joueurs pour le moment. Novothermic offre une technologie qui peut s'adapter à d'autres domaines que la restauration. La compagnie qui dessert présentement le Québec, effectue des démarches afin d'établir un réseau de distribution en France et aux États-Unis. Des systèmes de récupération de chaleur y seront d'ailleurs installés en démonstration dès cet automne.

Un travail d'équipe

En plus du président, Guillaume Lacroix, qui détient une maîtrise en management à l'école des Hautes Études Commerciales (HEC), la compagnie montréalaise compte sur l'expertise d'une équipe d'ingénieurs qui s'occupent de la production et de l'installation. «Loïc Frohn-Villeneuve est notre expert en production, tandis que Manuel Théberge est notre créatif-inventeur», précise le président, en entrevue. «Dans une équipe, il faut différents talents si on veut que ça marche», ajoute-t-il.

NOVOTHERMIC TECHNOLOGIES INC.

Secteur d'activité: Récupération d'énergie
Fondation: 2011
Établi à: Montréal
Nombre d'employés: 5

Les défis de l'entrepreneuriat

Selon M. Lacroix, «l'entrepreneuriat est une bataille. Pour être un bon entrepreneur tu dois être fonceur, y croire, ne pas te laisser abattre. Il faut être persévérant et positif. Il faut aussi avoir une vision tout en gardant les pieds sur terre. Pour réussir à atteindre nos objectifs, on doit être en mesure d'y mettre les efforts.»

Pour les dirigeants de Novothermic, l'entrepreneuriat passe aussi par l'implication sociale. À cette fin, 2% des profits de la compagnie seront remis au Groupe communautaire L'Itinéraire. Cet organisme œuvre en réinsertion sociale et offre des repas aux plus démunis.

Prêt à entreprendre!

«La principale difficulté pour un entrepreneur, c'est le financement», confie M. Lacroix qui a bénéficié d'un montant de 23 333,33$ accordé dans le cadre de *Prêt à entreprendre*. Ce programme offre un appui financier et un accompagnement aux gens d'affaires dont l'entreprise est sur le point de démarrer ou dans ses premières années.

De l'aide pour les entrepreneurs

Les Hebdos régionaux de Québecor Média publient chaque semaine le portrait d'un entrepreneur qui a été sélectionné pour le programme *Prêt à Entreprendre*.

Né des efforts de six partenaires publics et privés, ce programme a pour objectif d'encourager une nouvelle vague d'entrepreneurs québécois.

Prêt à Entreprendre offre un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, jusqu'à concurrence de 30 000 $ par entrepreneur. Il offre également un accompagnement sur mesure aux entrepreneurs sélectionnés, qui profitent ainsi d'un mentor, de conseils d'experts et d'un accès à de grands réseaux.

Les partenaires qui ont rendu possible *Prêt à Entreprendre* sont : le ministère des Finances et de l'Économie du Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Mouvement Desjardins, la Fédération des chambres de commerce du Québec, la Fondation de l'entrepreneurship et son Réseau M – Mentorat pour entrepreneurs – et Québecor.

PRÊT À ENTREPRENDRE

PRÊT À ENTREPRENDRE
UN SOUTIEN CONCRET AUX PROJETS D'ICI
INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT
pretaentreprendre.com
Prêt d'honneur sans intérêt
Accompagnement d'un **mentor**
Conseils d'**experts**
Accès à de grands **réseaux**
Finances et Économie Québec
Caisse de dépôt et placement du Québec
Desjardins
fccq Fédération des chambres de commerce du Québec
fondation de l'entrepreneurship
QUÉBECOR


TVA
ON SE LÈVE DE BONHEUR
SALUT, BONJOUR!
AVEC GINO CHOUINARD
DÈS LUNDI 6 h
25e SAISON
SALUT, BONJOUR! WEEK-END
AVEC ÈVE-MARIE LORTIE
ReseauTVA
@TVAreseau
tva.canoe.ca


MOI &cie TÉLÉ
« TOUT PART DE SOI »
MITSOU
NOUVELLE ÉMISSION
MARDI 21 H DIMANCHE 15H
MANOIR DU LAC WILLIAM
manoirdulac.com
ALLIANCE spas relais santé
CERTIFICATION D'EXCELLENCE
CHOISISSEZ LA CHAÎNE MOI&CIE DANS VOTRE FORFAIT TÉLÉ
VIDÉOTRON 91 (691 HD)
TELUS 52 (532 HD)
BELL TÉLÉ SATELLITE 194
FIBE 138 (1138 HD)
GECO 97 (529 HD)
SHAW DIRECT 774
MAGAZINE MOI&CIE | WEB MOIETCIE.CA | MOIETCIE.CA | @MOIETCIECA
GROUPE TVA

L'île Saint-Quentin vue par Sylvie Tardif

Signe que les élections municipales sont à nos portes, après Catherine Dufresne la semaine dernière sur le développement économique, la candidate à la mairie de Trois-Rivières, Sylvie Tardif, y est allée d'annonces concernant sa vision de l'île Saint-Quentin, mercredi dernier.

CLAUDIA BERTHIAUME
claudia.berthiaume@quebecormedia.com

La conseillère du district Marie-de-l'Incarnation a des projets plein la tête pour ce grand espace vert, situé en plein cœur de la cité de Laviolette. «Je veux en faire notre *Central Park* à nous. Le *Stanley Park* de Vancouver, à Trois-Rivières, c'est l'île Saint-Quentin», a déclaré d'emblée la candidate.

Sylvie Tardif souhaite que l'accès à l'île Saint-Quentin soit gratuit pour les piétons et les cyclistes. Le stationnement, lui, demeurerait payant, mais son tarif se rapprocherait de celui en vigueur au centre-ville.

Afin que le plus de gens possible puisse profiter de l'île gratuitement, la conseillère Tardif a prévu la création d'une navette fluviale entre le site de Trois-Rivières sur Saint-Laurent, situé de l'autre côté de la rivière Saint-Maurice, et le sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, avec un arrêt à l'île.

Une île verte et attirante

La mise en place d'un jardin d'architecture florale, l'installation de modules d'exercices et l'amélioration des sentiers de patinage et de course à pied figurent également à l'agenda de Sylvie Tardif.

Pour développer l'île ainsi, il faut également améliorer les services existants, selon la candidate. «Les systèmes d'aqueduc et d'égout ainsi que la rénovation du pavillon des baigneurs et du pavillon Jacques-Cartier exigent un plan d'investissement immédiat», a-t-elle estimé. Cette dernière souhaite aussi attirer des entrepreneurs privés qui opéreraient un restaurant complet sur le site.

Financement public et gestion serrée

Actuellement, les revenus provenant des entrées et du stationnement frôlent les 340 000$, selon Mme Tardif. Le manque à gagner qui résulterait de la gratuité serait donc inférieur à cette somme.

Pour la candidate, la solution ne passe pas par l'abolition de la Corporation qui gère actuellement l'île Saint-Quentin. «Je veux conserver la formule de l'organisme à but non lucratif pour aller chercher des subventions que la Ville, elle, ne peut pas obtenir. C'est un outil avec lequel je suis habituée de travailler», a expliqué celle qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation.

Une partie du financement pourrait aussi provenir du plan triennal d'immobilisation de la Ville. Les activités déficitaires seraient abolies et d'autres, comme le camp de jour, seraient revues.

Par contre, la conseillère Tardif changerait la composition de l'instance qui gère le parc. «La Corporation devrait être présidée par un élu redevable à la population. Il faudrait également qu'un fonctionnaire expert en finances siège sur le conseil», a-t-elle détaillé.

Sylvie Tardif se donne du temps pour compléter la tâche. «C'est un projet qui s'échelonne sur plusieurs années, dont le plan sera entrepris le 4 novembre. C'est simplement une question de priorité et l'île Saint-Quentin sera une de mes priorités», a -t-elle conclu.





EN COLLABORATION AVEC
École nationale de cirque MONTRÉAL

SUIVEZ-NOUS SUR :

LE FABULEUX CIRQUE
Jean Coutu

LA MAGIE ARRIVE!



DU 31 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE

DÉLICES D'AUTOMNE

PARC PORTUAIRE / TROIS-RIVIÈRES



les aventures de BILLIE *au* FAR WEST

Amusez-vous en famille aux ateliers de cirque où parents et enfants s'initient aux diverses disciplines du cirque (diabolo, fil de fer, jonglerie, maquillage). Cadeaux, distribution d'échantillons gratuits et plus !







PARTICIPEZ AU

CONCOURS

UN FABULEUX ANNIVERSAIRE

ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE FÊTE SPECTACULAIRE POUR VOTRE ENFANT ET SES AMIS. UNE VALEUR DE 4000$! INSCRIVEZ-VOUS À

JEANCOUTU.COM/FABULEUXCIRQUE

Vaseline · Dove Men+Care · Dove · Sunstar Gum · Pert Plus · Personnelle · Elastoplast · Nivea · Halls · Stride · Maynards · Revlon · Bioré · John Frieda · Tide · Puffs · Downy

JF011345548



Prochain arrêt : services et ressources vers l'emploi

L'événement *101 façons de prendre ta place* sera de retour le 12 septembre, à l'église Sainte-Cécile sous le thème: *Prochain arrêt: services et ressources vers l'emploi*. L'événement qui en est à sa cinquième année vise à informer et à encourager le retour vers l'emploi et l'action. La journée se terminera avec une conférence de l'animateur sportif Dave Morissette, portant sur la motivation et la persévérance. De gauche à droite: Bruno Lafrenière, de Future Shop, partenaire de l'événement, Patricia Paquin, de la Démarche des premiers quartiers, Geneviève Boucher, d'Emploi Québec, Jennie Leclerc, de l'Accorderie de Trois-Rivières et Marie-Pierre Leblanc, de la Démarche des premiers quartiers, qui organise l'événement en collaboration avec Emploi-Québec. (J.O.) PHOTO GRACIEUSETÉ

P01R1465354
Verger
Cidrerie Larivière
En vedette à la cuisine du verger
Tartes aux pommes et pomme-caramel cuisinées maison, sur place
Autocueillette de 9h00 à 17h00
Ouvert 7 jours
Aire de jeux
Tables à pique nique
Balades dès septembre les fins de semaine
777, route 139, Saint-Théodore d'Acton
450 546-7773 (Boutique)
450 546-3411 (verger)
www.clementlariviere.com



ADRÉNALINE
nouveaux épisodes à Canal D
LA GUERRE DES ENCHÈRES
SAMEDI 23H

NOUVEAU MÉDICAMENT DE SANTÉ NATUREL CONTRE LES ALLERGIES

L'HERBE À POUX ÇA REND MALADE

ALLERGINE, sans effet secondaire, est une alternative NOUVELLE saine et naturelle, pour lutter contre les facteurs externes comme les pollens, et les herbes de toutes sortes.

Victime de la fièvre des foins, pensez **ALLERGINE**.

ALLERGINE aide les personnes sensibles et est utilisée en phytothérapie pour soulager les symptômes d'allergie saisonnière.



Allergine produit de santé naturel homologué

licence NPN : 80042836

NATUREL FABRIQUÉ AU QUÉBEC

JF011428016

LIGNE OUVERTE
Solutions Santé avec
Guylaine Boisvert sur
CKBN-FM Bécancour 90,5 FM
samedi de 8h à 9h.

Achetez une bouteille d'ALLERGINE et obtenez-en une 2e GRATUITEMENT!
En vigueur du 31 août au 12 septembre 2013. jusqu'à épuisement des stocks.

Boutique Vitavie au naturel
5455, boul. des Forges
Trois-Rivières / 819-378-7777

Commandes Postales
Ligne sans frais: 1-877-511-3368

www.bio-actif.com



Les Veillet et Veillette témoignent de leurs racines

Récemment, l'Association des familles Veillet/te dévoilait à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, un panneau historique sur les lieux même où s'est établi et a fondé sa famille, le premier ancêtre à porter et propager ce nom en sol d'Amérique, il y a de cela plus de 300 ans. Sur la photo: De gauche à droite, Françoise Veillet-St-Louis, généalogiste, Mgr Martin Veillette, Jacques F-Veillette, historien et Albert Veillette, président de l'Association des Veillette.
(J.O.) PHOTO GRACIEUSETÉ

JF011465331

KARATE YOSANRYU 空手陽産流

UNE ÉCOLE RECONNUE AU NIVEAU INTERNATIONAL À TROIS-RIVIÈRES !

- Nouveau auto-défense Krav Maga
- Nouveau cours de mise en forme Power Fitness
- Nouveau cours de Zumba
- Cours spécialisés à partir de 3 ans
- Cours parent-enfant
- Cardio kickboxing light contact
- Kata, Kata musical et combat

Offrez-vous un esprit sain dans un corps sain !



Kimono GRATUIT lors de l'inscripstion

PORTES OUVERTES: 29 AOÛT
ENTRE 18H ET 21H
NSCRIPTION EN TOUT TEMPS

RÉSERVEZ VITE VOTRE PLACE!

Instructeur chef : Sempaï Anthony Gadoury Double champion du monde
109, rue Laviolette, suite 102, Trois-Rivières | 819 383-5110
www.karateyosanryu.com

VENTE DE FERMETURE !

LIQUIDATION A.T.L
ferme ses portes







TOUT, TOUT, TOUT
DOIT ÊTRE VENDU
ÉLECTRO-MÉNAGERS
MATELAS
MEUBLES







200 000$ en inventaire
Nous avons ce que vous cherchez !

VENEZ FAIRE VOTRE OFFRE,
AUCUNE OFFRE RAISONNABLE
NE SERA REFUSÉE !

HEURES D'OUVERTURE
Mardi au Samedi 8h30 à 17h30
FERMÉ Dimanche et Lundi

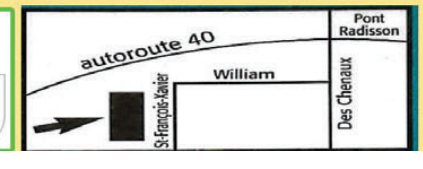
Tel que vu - Photos à titre indicatif - Quantités limitées

JF011448381

Meubles-Électroménagers-Matelas * 2029, St-François-Xavier, Trois-Rivières

LIQUIDATION A.T.L 819 375-8052

Jusqu'à 60 MOIS pour payer sur approbation du crédit Accord D Desjardins



La chaîne

CASA

Tout pour notre maison

VOS PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES

NOUVELLES SAISONS
DÈS LE 26 AOÛT

style



STYLE FRANCE ARCAND

jeudi 21 h · vendredi 18 h · samedi 10 h 30

inspiration



DÉCO TENDANCE

vendredi 21 h · lundi 17 h 30 · samedi 10 h

divertissement



MA MAISON BIEN-AIMÉE

dimanche 19 h · lundi 18 h · dimanche 12 h

CHOISISSEZ LA CHAÎNE CASA DANS VOTRE FORFAIT TÉLÉ
VIDÉOTRON : 96 (696 HD) | BELL TÉLÉ SATELLITE : 154 (1850 HD) ET FIBE : 135 (1135 HD)
COGECO : 94 (536 HD) | SHAW DIRECT : 765 | TELUS : 50 (533 HD) | ROGERS CABLE : 640

WEB CASATV.CA | f CASATV | @CASATVCA

GROUPE TVA

Meurtre d'Éric Gauthier: arrestation d'un deuxième suspect

La Sûreté du Québec a procédé à l'arrestation d'un deuxième individu en lien avec le meurtre d'Éric Gauthier, dont le corps a été retrouvé en bordure d'une route, le 22 avril dernier, dans le secteur Pointe-du-Lac. Sylvain Allard, 45 ans, de Trois-Rivières, a comparu jeudi matin au palais de justice de Trois-Rivières.



CLAUDIA BERTHIAUME
claudia.berthiaume@quebecormedia.com

L'homme, qui habitait sur la même rue que la victime, a été accusé de meurtre au premier degré.

Allard reviendra en cour le 29 août dans un autre dossier.

Il est accusé de trafic de stupéfiants, notamment.

Son avocate, Me Maryse Brouillette, ne pourra toutefois pas le représenter pour les accusations de meurtre, en raison d'un conflit d'intérêt.

Ce devrait être Me Alexandre Biron qui s'en chargera, le 5 septembre prochain. D'ici là, le prévenu demeurera détenu.

L'autre accusé dans cette affaire, Yvon Deshaies, 49 ans, sera de retour au palais de justice le 4 octobre pour la suite des procédures.

Il est en détention depuis son arrestation, le 2 mai dernier.

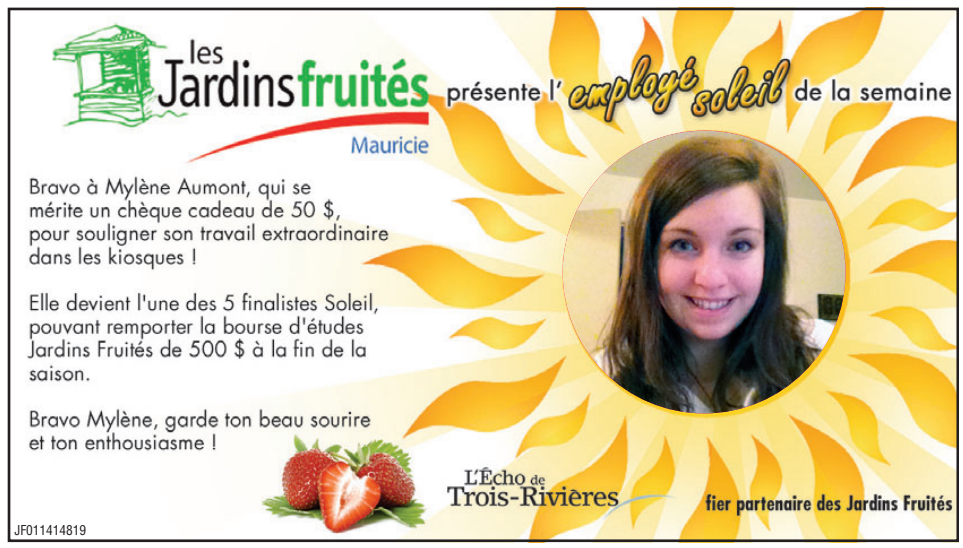
Deshaies est connu du milieu policier pour ses antécédents criminels liés aux stupéfiants et à la violence.

La victime, Éric Gauthier, a aussi fait face dans sa vie à une trentaine de chefs d'accusations ayant trait à la drogue, des vols, des voies de fait et des méfaits.

Bien que les motifs des présumés meurtriers demeurent inconnus, ces informations laissent croire que ce crime pourrait être lié à une histoire de drogue.



Sylvain Allard demeurera détenu en attendant la suite des procédures.
PHOTO CLAUDIA BERTHIAUME



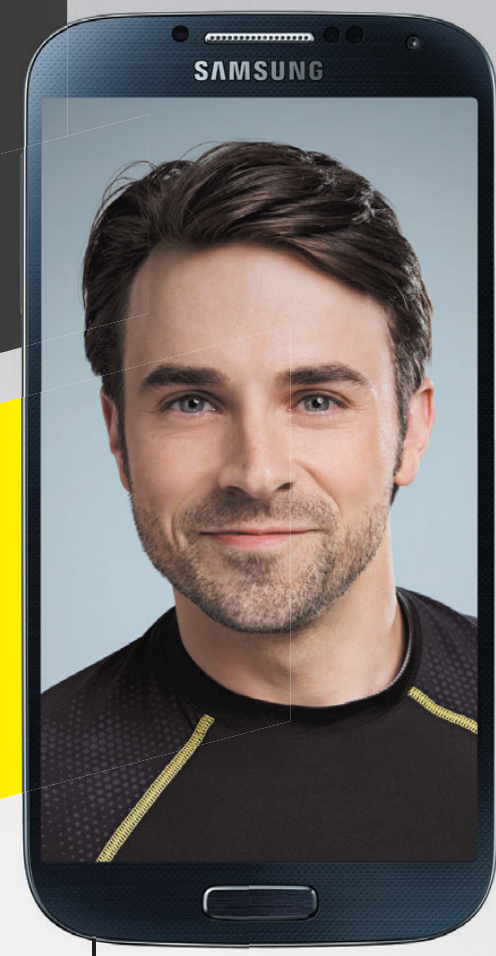


FORFAIT TOUT INCLUS

59,95$ /mois*

6 GO DE FACEBOOK

POUR INONDER FACEBOOK DE STATUTS DE COURSE.



Samsung GALAXY S4

VIDÉOTRON MOBILE LE RÉSEAU 4G

4 FAÇONS SIMPLES DE S'ABONNER

- Composez le 1 88 VIDEOTRON (1 888 433-6876)
- Visitez videotron.com
- Rencontrez un conseiller sur la route : 1 855 600-VISITE (1 855 600-8474)
- Trouvez votre magasin : videotron.com/pdv

VIDÉOTRON
TROIS-RIVIÈRES
Archambault Trois-Rivières
Centre Les Rivières

SHAWINIGAN
La Plaza de la Mauricie

VIDÉOTRON le superclub
CAP-DE-LA-MADELEINE
824, boul. Thibeau

Offert uniquement là où le Service Mobile de Vidéotron est commercialisé. Le comportement et la tarification des services peuvent différer sur le réseau partenaire. Appareil compatible avec le réseau Mobile de Vidéotron requis. Frais uniques d'activation de 35 $ en sus. Frais d'appels interurbains, d'itinérance ou autres frais applicables en sus. Les offres, les services et les tarifs sont modifiables sans préavis. Taxes en sus. Certaines conditions s'appliquent. * Cette offre promotionnelle, d'une durée limitée, s'adresse aux clients Résidentiel qui s'abonnent au Service Mobile de Vidéotron ou ajoutent une ligne mobile à leur compte. © 2013 Samsung Electronics Canada Inc. Samsung et Galaxy sont des marques commerciales de Samsung Electronics Canada Inc. et/ou de ses entités connexes utilisées avec permission. Des images d'écran sont simulées. Google, Nexus et Android sont des marques déposées de Google Inc © 2013.

COUPABLE DE CONTACTS SEXUELS SUR UN MINEUR

Stéphane Abran a recouvré sa liberté

L'ex-président du syndicat des enseignants et des enseignantes de la Commission scolaire de la Riveraine, Stéphane Abran, a été remis en liberté, d'après une décision de la Cour d'appel, rendue jeudi dernier.

CLAUDIA BERTHIAUME
claudia.berthiaume@quebecormedia.com

Le 29 avril dernier, l'homme dans la cinquantaine a été reconnu coupable de contacts sexuels et d'incitation à des contacts sexuels sur un garçon âgé de 11 ans.

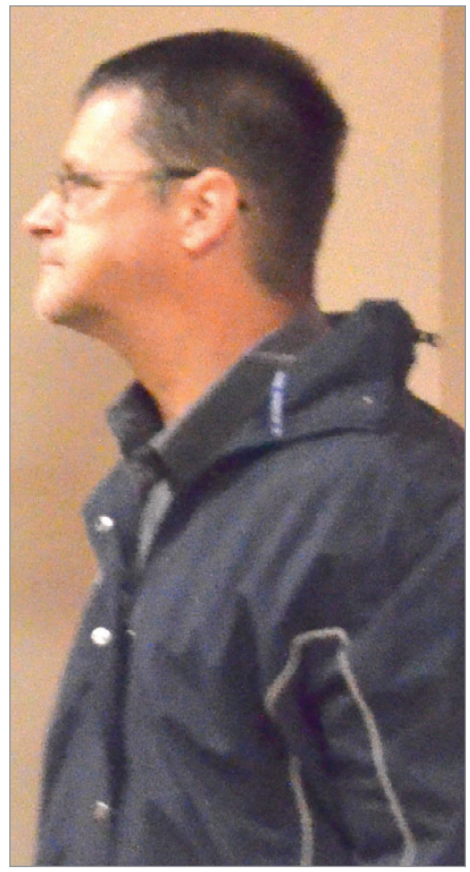
Il a été condamné à 12 mois de prison, le 15 août.

Son avocate avait toutefois déjà entamé des procédures pour en appeler du verdict de culpabilité.

M. Abran est donc un homme libre, sous certaines conditions, en attendant que son dossier soit entendu en Cour d'appel, le 3 octobre prochain.

Celui-ci devra néanmoins respecter certaines conditions d'usage, telles que garder la paix et une bonne conduite et ne pas entrer en contact avec la victime et sa famille.

À la Couronne, c'est Me Louis-Charles Bal qui prendra le relais de Me Catherine Roberge pour la suite des procédures.



Stéphane Abran est maintenant un homme libre, sous certaines conditions.
PHOTO ARCHIVES – CLAUDIA BERTHIAUME

JF011463425

Centre Cardio Nat
Centre de conditionnement physique de Nataly L'Heureux

VOUS VOULEZ VOUS RAFFERMIR ET MAIGRIR ?
Vous voulez être en «SHAPE» et voir des résultats ?
Le Centre Cardio Nat est pour vous!

Cours offert

- Focus T25 NOUVEAU
- TRX NOUVEAU
- Spinning
- Cardio Gymstick
- Bras de fer
- Aéro Abdos
- Énergie Workout
- Fesses d'enfer
- Étirements et Stretching
- Mise en forme avec bébé

Début des cours : 16 septembre 2013

PRIX CONCURRENTIELS

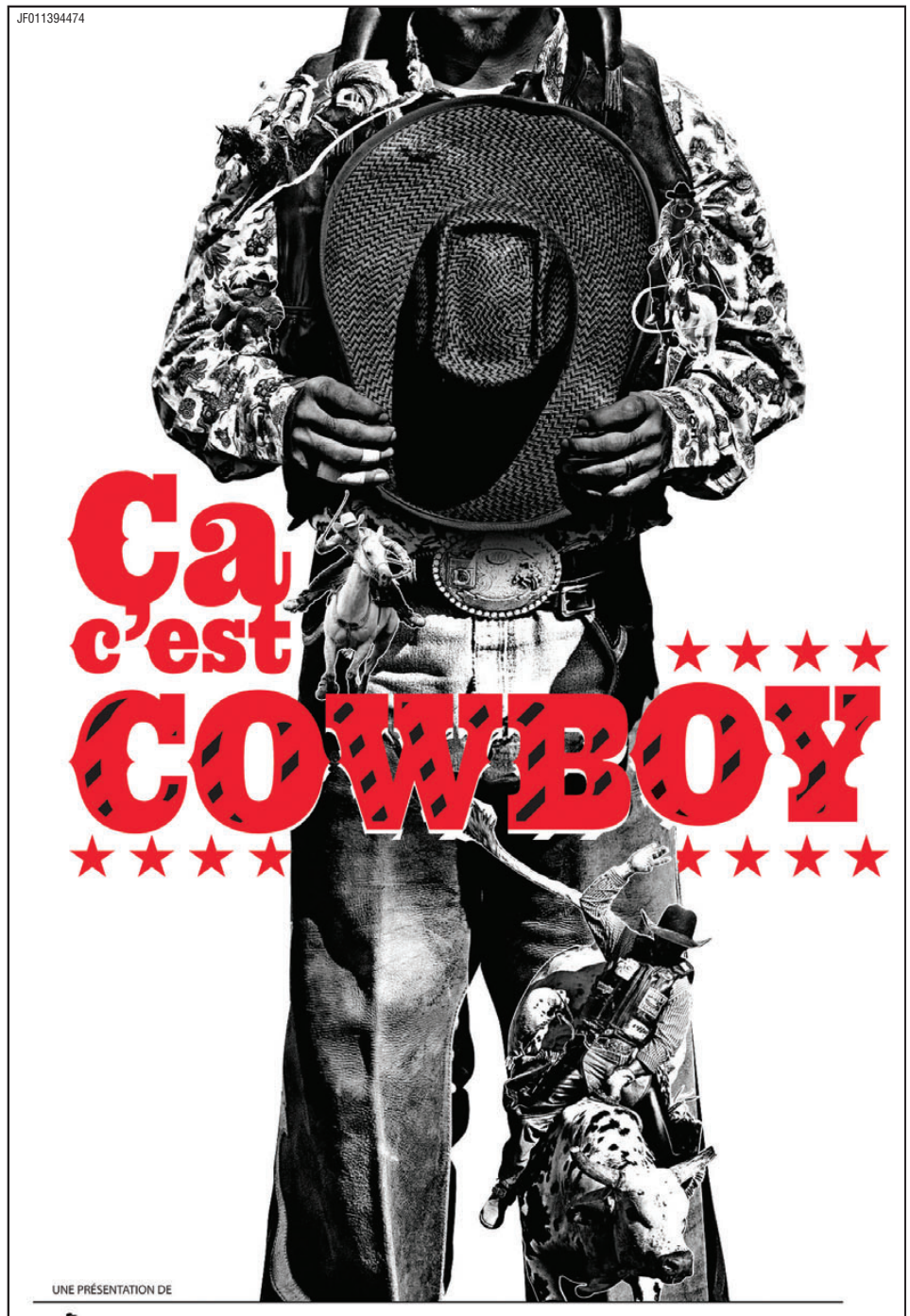
- Cours matin, midi et soir
- Cours privés, semi-privés et en groupe

Inscription: Par téléphone du 22 août au 3 septembre
Vendredi 6 septembre de 12h à 19h au 529, rue du Père-Daniel
Jeudi 12 septembre de 13h à 19h au 529, rue du Père-Daniel
Vendredi 13 septembre de 12h à 17h au 3900, Boul. Gene-H-Kruger



529, rue du Père-Daniel, Trois-Rivières
3900, boul Gene-H Kruger, Trois-Rivières
819 374-9471
www.centrecardinat.com
centrecardionat@hotmail.com
Nataly L'Heureux
Propriétaire et professeure

JF011394474



UNE PRÉSENTATION DE
MOLSON EXPORT ALE
EN COLLABORATION AVEC
Desjardins
PARTENAIRE ASSOCIÉ
LOTO QUÉBEC

FESTIVAL western ST★TITE MD

46E ÉDITION
6 AU 15 SEPTEMBRE 2013

10 RODÉOS PROFESSIONNELS

AS-TU TON ÉTOILE? – 2013 –

Procure-toi tes billets

1 877 493-7837
FESTIVALWESTERN.COM

PM LA PLACE DU® MATELAS

Matelas de mousse-mémoire de 1ère qualité

Fabriqué au Québec

70%





Roulé sous vide

Déposez-le sur le siège de votre auto et profitez-en le soir même!

Quantités limitées

Sommier en sus. Livraison en sus dans les formats simple et double

Matelas coussiné
Fabriqué au Canada par
KINGSDOWN



Simple 39"	Double 54"	Grand 60"	Très grand 78"
249$	**399$**	**449$**	**699$**

Matelas ensaché classique
Fabriqué au Canada

Jusqu'à 1024 ressorts ensachés



Simple 39"	Double 54"	Grand 60"	Très grand 78"
479$	**599$**	**699$**	**949$**

Matelas ensaché coussiné
Fabriqué au Canada par

Jusqu'à 1024 ressorts ensachés



Simple 39"	Double 54"	Grand 60"	Très grand 78"
499$	**649$**	**749$**	**999$**

PM LA PLACE DU® MATELAS

Trois-Rivières

5965, boul. Jean XXIII, Voisin de Maxi, G8Z 4N8
Tél. 819 841-4243 **www.laplacedumatelas.com**

QUÉBEC
1100, rue Bouvier,
Voisin de Club Jouet
G2K 1L9
Tél. 418 780-8912

Ste-Foy
1279, Aut. Duplessis,
Voisin de Cinéplex-Odéon
G2G 2B5
Tél. 418 780-3689

Beauport
2813, Ave Saint-David,
Derrière le Mc Donald
G1C 0J3
Tél. 418 614-6823

Lévis
110, rte Kennedy,
Voisin de PFK
G6V 6C9
Tél. 418 830-1414

Ste-Marie, Bce
800, rte Carter,
Voisin de la sortie 91
Local 20, G6E 0B2
Tél. 418 387-3635

Chicoutimi
1531, boul. Talbot,
Voisin de Moores
G7H 4C3
Tél. 418 973-4216

Trois-Rivières
5965, boul. Jean XXIII
Voisin de Maxi
G8Z 4N8
Tél. 819 841-4243

Val d'Or
770, 3e avenue
Voisin du Shooter's
J9P 1S9
Tél. 819 874-2448

* Photos à titre indicatif. Sommiers en sus. Quantités limitées. Ne peux être jumelé à aucune autre promotion. Des frais de transport peuvent s'appliquer dans certaines régions. Achat minimum requis pour livraison gratuite. Détails en magasin.

Fabriqué au Québec

PL LA PLACE DU MD LIT MURAL

Une division de "La Place du Matelas"

20 ANS GARANTIE

Plus de 10 000 configurations possibles au www.laplacedulitmural.com



Lit escamotable de collection
Contemporain



Lit escamotable de collection
urbaine



Lit escamotable de collection
CLASSIQUE



Matelas, tours latérales, moulures, bureau et accesoires en sus.

Lit ajustable Classique



Grand 60" 1449$

Lit ajustable Coussiné



Grand 60" 1599$

Lit ajustable Gel-Mémoire



Format individuel 1499$

Photos à titre indicatif. Les tissus réels peuvent variées de ces illustrations.

PM LA PLACE DU® MATELAS

Trois-Rivières

5965, boul. Jean XXIII, Voisin de Maxi, G8Z 4N8

Tél. 819 841-4243 **www.laplacedumatelas.com**

QUÉBEC
1100, rue Bouvier,
Voisin de Club Jouet
G2K 1L9
Tél. 418 780-8912

Ste-Foy
1279, Aut. Duplessis,
Voisin de Cinéplex-Odéon
G2G 2B5
Tél. 418 780-3689

Beauport
2813, Ave Saint-David,
Derrière le Mc Donald
G1C 0J3
Tél. 418 614-6823

Lévis
110, rte Kennedy,
Voisin de PFK
G6V 6C9
Tél. 418 830-1414

Ste-Marie, Bce
800, rte Carter,
Voisin de la sortie 91
Local 20, G6E 0B2
Tél. 418 387-3635

Chicoutimi
1531, boul. Talbot,
Voisin de Moores
G7H 4C3
Tél. 418 973-4216

Trois-Rivières
5965, boul. Jean XXIII
Voisin de Maxi
G8Z 4N8
Tél. 819 841-4243

Val d'Or
770, 3e avenue
Voisin du Shooter's
J9P 1S9
Tél. 819 874-2448

* Photos à titre indicatif. Sommiers en sus. Quantités limitées. Ne peux être jumelé à aucune autre promotion. Des frais de transport peuvent s'appliquer dans certaines régions. Achat minimum requis pour livraison gratuite. Détails en magasin.

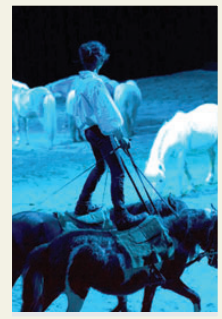
LA PAGE D'ÉMILIE

ÉMILIE VALLÉE
emilie.vallee@tva.ca



Une bonne année pour *Poème équestre*

Le spectacle *Poème équestre* tire à sa fin. Les dernières représentations de ce théâtre équestre ont lieu les 29, 30 et 31 août à la ferme Beauvallon dans le secteur Pointe-du-Lac. Ce spectacle permet de découvrir la chanteuse Paule Landry et le comédien Jacques Crête qui partagent la scène avec six cavaliers, quinze chevaux et dix poneys. Près d'une trentaine de représentations ont eu lieu cette année. *Ce qui est bien c'est qu'environ 80% de notre clientèle provenait de l'extérieur de la région*, indique Franck Innocenti, directeur. Déjà, l'équipe travaille à la présentation d'un spectacle l'été prochain. PHOTO GRACIEUSETÉ



SUGGESTIONS DE SORTIES

30 août au 2 sept.	*Délices d'automne* parc portuaire
30-31 août	*Comico-Classique* rue des Ursulines
1er septembre	*Gourmet sauvage* Boréalis
30 août	*Carnaval de Rio* île St-Quentin
30 août	*Nicolas Pelletin et les Grands hurleurs* Amphithéâtre de St-Mathieu-du-Parc
31 août	*Fête de la famille* parc du Centenaire de Grand-Mère

DIFFUSIONS Plein sud

PROGRAMMATION AUTOMNE 2013

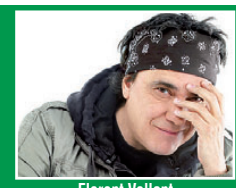
JF011456580



Steve Hill
Samedi 7 septembre 20 h
Moulin Michel de Gentilly
26$ + taxes



Paul Kunigis
Samedi 14 septembre 20 h
Moulin Michel de Gentilly
26 $+ taxes



Florent Vollant
Samedi 28 septembre
14 h atelier-rencontre (réservation obligatoire)
15 h à 16h spectacle
Moulin Michel de Gentilly GRATUIT
Journée de la culture



Duo Bachand-Kallenberger
Samedi 5 octobre 20 h
Moulin Michel de Gentilly
25$ + taxes



Andrée Watters
Samedi 26 octobre 20 h
Club de golf de Gentilly
28$ + taxes



Emilie-Claire Barlow
Samedi 2 novembre 20 h
Moulin Michel de Gentilly
30$ + taxes



The Barr Brothers
Samedi 9 novembre 20 h
Moulin Michel de Gentilly
26$ + taxes



Dumas
Samedi 16 novembre 20 h
Moulin Michel de Gentilly
25$ + taxes



Les Tireux d'Roches
Samedi 30 novembre 20 h
Moulin Michel de Gentilly
25$ + taxes

L'aventure de Noël d'Arthur l'aventurier.
Dimanche 1er décembre
à 15h.
Centre culturel Larochelle de St-Grégoire.
10$ taxes incluses





LES TOPS D'ÉMILIE



Livre: L'Auteur de Trois-Rivières, Guillaume Morrissette, qui est aussi chargé de cours à l'UQTR, publie son premier roman *La maison des vérités*. Un homme se réveille dans une maison inconnue, entouré d'étrangers. Interrogeant ses compagnons d'infortune, tous différents les uns des autres et n'ayant en apparence aucun point commun, il tente de comprendre la situation et de s'échapper de ce lieu où il est tenu prisonnier. Un romancier d'ici qui nous livre une histoire avec une bonne dose de mystère.



CD: John Mayer vient de sortir son nouvel album *Paradise valley*. Habituellement j'aime bien John Mayer mais là je dois avouer que le premier extrait *You're No One Til Someone Lets You Down* sonne un peu trop country à mes oreilles. D'ailleurs juste à voir la photo de la pochette on devine la tangente, il ne manque que le cheval. Heureusement même si l'album a un style country rock les autres pièces tient un peu moins vers le country. Ce n'est quand même pas le meilleur de John Mayer…

Le Salon Mieux-Vivre 50+
28 et 29 septembre à la Bâtisse Industriel de Trois-Rivières
ENTRÉE GRATUITE
www.salonmieuxvivre.ca
Plus de 60 exposants | Conférenciers prestigieux | Tests de santé | Voyages | Tirages



Le 25 septembre dans vos 2 Échos vous retrouvez un cahier
SPÉCIAL DU SALON MIEUX-VIVRE
L'Écho de Trois-Rivières L'Écho de Shawinigan
Vous désirez rejoindre cette clientèle active des 50 ans et + ?
Réservez un espace publicitaire dans cette édition spécialement dédiée aux baby-boomer
Contactez un représentant publicitaire 819 371-4823



JF011472309

Arts et spectacles

KARINE BLANCHETTE
karine.blanchette@quebecormedia.com



Tous les spectacles de la région, tous les jours, sur www.lechodetroisrivieres.ca

NEUF ANS APRÈS *LA QUÊTE DE PERCE-NEIGE*

De nouvelles aventures pour le héros de Michel Châteauneuf

Neuf ans après la parution de son premier roman jeunesse, Michel Châteauneuf, professeur de littérature au Collège Laflèche, est en train de préparer la publication des nouvelles aventures de son héros, Perce-Neige.

Mis au programme dans bon nombre d'écoles secondaires et étudié au niveau collégial et universitaire, le premier roman de Michel Châteauneuf *La quête de Perce-Neige* s'est écoulé à plus de 3000 exemplaires. À la suite de ce succès, la demande était forte pour faire revivre le héros fort apprécié des jeunes et des lecteurs plus âgés. C'est ainsi qu'est née l'idée du manuscrit intitulé *L'odyssée de Perce-Neige*, un pastiche des célèbres aventures mythologiques d'Homère.

Légendes québécoises servies à la sauce médiévale

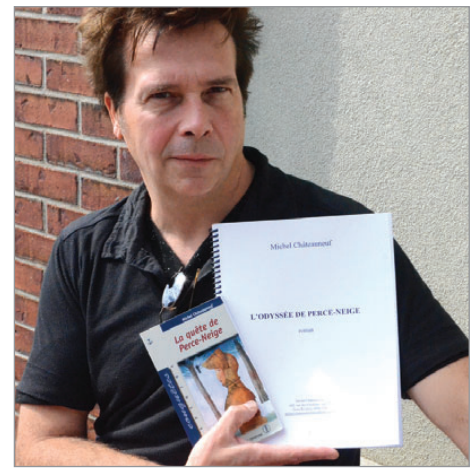
L'odyssée de Perce-Neige est le fruit de six ans de recherche. Avant d'écrire ce récit qui se déroule dans la région du Bas-St-Laurent, l'auteur s'est embarqué sur le cargo *Nordik Express* afin d'effectuer une traversée de deux semaines le menant de Rimouski au Labrador. Cette escapade maritime a permis à M. Châteauneuf de bien s'imprégner des lieux décrits dans son futur roman.

Passionné par le monde médiéval, l'auteur a décidé de faire évoluer l'intrigue de son roman dans un Moyen Âge québécois. En l'an 1000, Perce-Neige est mandaté par le roi du royaume d'Engelure, Frimas 13, pour retrouver sa fiancée, la reine du carnaval de la vieille capitale, enlevée par des loups-garous.

L'auteur est particulièrement fier d'une scène de combat où 80 chevaliers affrontent 5000 loups-garous. Cette scène à grand déploiement occupe d'ailleurs tout un chapitre de son manuscrit.

Michel Châteauneuf se plait à inventer de faux mythes dans un style qui imite le langage des troubadours. «Je triture les personnages de la mythologie. Par exemple, dans mon livre, le cyclope est aux prises avec une cataracte et son chien-guide n'est nul autre que le Cerbère», raconte-t-il. «En général, les jeunes apprécient davantage les actions et les rebondissements de Perce-Neige tandis que les adultes comprennent mieux l'humour au deuxième et au troizième degré», constate l'auteur trifluvien.

L'odyssée de Perce-Neige sortira en librairie au printemps prochain et sera accompagné d'un cahier pédagogique destiné aux enseignants.



Michel Châteauneuf lancera *L'odyssée de Perce-Neige* au printemps prochain.
PHOTO KARINE BLANCHETTE

TISSUS PEINTURE BERTHIAUME
Beaucoup de nos clients viennent de loin.
Venez découvrir pourquoi...
Tissu pour décoration, recouvrement, vêtement, laine, etc., service à domicile
Choix qualité prix
526, 6e avenue Grand-Mère 819 538.4521
JFR21246371

JF011463710
TOITURES PRÉMIUM
TOITURE RBQ : 5664-9551-01
GÉNÉRAL CONSTRUCTION
COUVREUR
RÉSIDENTIEL COMMERCIAL INDUSTRIEL
GÉNÉRAL RBQ : 5628-4359-01
Bardeaux d'asphalte
Toit plat (TPO-EPDM)
Imperméabilisation de solage
Estimation gratuite www.generalconstructionmn.com
Projet clé en main
Excavation
Construction
et rénovation
Michel Trépanier :
819 852-1861 819 448-6262 819 377-8199
APCHQ ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATION DU QUÉBEC INC.

Place BIERMANS inc.
Salle de Quilles et de Cinémas

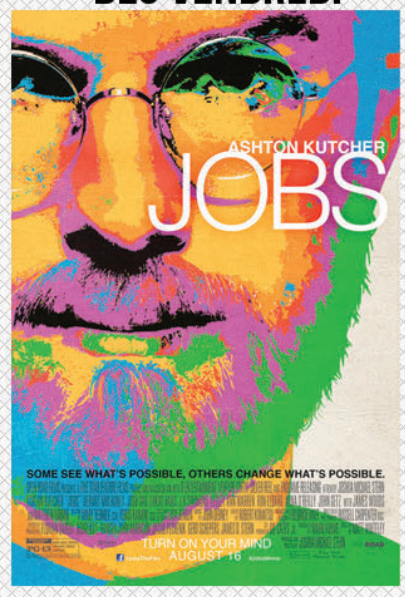
FILMS
- à l'affiche -

CINÉMA
SALON 86
QUILLES
BILLARD

À L'AFFICHE



DÈS VENDREDI



DÈS VENDREDI



PROGRAMME DOUBLE
2 POUR 1



8 SALLES DE CINÉMA ULTRAMODERNES ET CONFORTABLES

14 ALLÉES DE QUILLES POUR VOUS SERVIR

SALON DE 7 TABLES DE BILLARD

CENTRE DE DIVERTISSEMENT Salon 86

★ DÈS LE 25 SEPTEMBRE ★

« LES AVENTURIERS VOYAGEURS » SONT DE RETOUR AUX CINÉMAS BIERMANS.
PROMO 7 FILMS/7 PAYS POUR 56$. VOIR INFOS ET PROMOTIONS AU WWW.PLACEBIERMANS.COM

Les Aventuriers Voyageurs films + conférences voyages

★ QUILLES ★

SEPTEMBRE C'EST LE DÉBUT DES LIGUES...
INSCRIVEZ-VOUS DANS L'UNE OU L'AUTRE DE NOS LIGUES DE PETITES OU GROSSES QUILLES
819-539-8899

1553, BOULEVARD HUBERT-BIERMANS - SHAWINIGAN, QUÉBEC - TÉLÉPHONE : (819) 539-8899
WWW.PLACEBIERMANS.COM

JF011305596

BABILLARD COMMUNAUTAIRE

Tous ensemble, on peut faire une différence en offrant quelques heures de notre temps

Le Centre d'action bénévole Laviolette est en période de recrutement de bénévoles pour les services suivants: accompagnement personnalisé, accueil et menus travaux, courrier des jeunes, lire et faire lire, popote roulante et Tél-Écoute. Pour information, contactez-nous au 819 378-6050

Rencontre mensuelle des Aînés en Action

L'Association des Ainés en Action vous invite à sa rencontre mensuelle le mercredi 4 septembre 2013 à 13h30 à la Salle Brébeuf (Paroisse Ste-Marguerite), 1291 Brébeuf, Trois-Rivières. Thème: Souvenirs de Félix Leclerc, chants, poèmes, humour. Présentation d'une peinture représentant Félix par Yvonne Loiselle. Bienvenue à tous. Information: 819 378-4187

Bénévoles recherchés

Les Petits Frères de Trois-Rivières | La grande famille des personnes âgées seules sont actuellement à la recherche d'un(e) coordonnateur(trice) et d'un(e) secrétaire bénévoles pour son comité de coordination dans le but d'accomplir leur mission unique et distincte auprès des personnes seules du grand âge, afin de contrer leur isolement, en créant autour d'elles une famille engagée et fidèle jusqu'à la fin de leur vie. Si ce défi de cœur vous intéresse, communiquez avec nous au 819 841-1620 ou trois-rivieres@petitsfreres.ca

Mon autonomie...j'y tiens!

Le Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières offre un programme d'exercices gratuit aux personnes de 65 ans et plus. Venez améliorer votre équilibre, votre force aux jambes et votre souplesse. Prochaine session: début septembre 2013. Horaires et lieux variés dans le grand Trois-Rivières. Infos et inscriptions dès maintenant: 819 370-2200, poste 43604 ou 43206.

Chemins de Compostelle : soirée d'information

Une soirée d'information est organisée pour les personnes qui envisagent faire un chemin de Compostelle ou qui désirent simplement obtenir plus de renseignements sur le sujet. Il nous fera plaisir de répondre à toutes vos questions. Cette rencontre aura lieu le 13 septembre 2013, de 19 h à 21 h, à l'École Val-Marie, 88 du Passage, Trois-Rivières, secteur Cap-de-la-Madeleine. Stationnement et entrée à l'arrière de l'école. Coût d'entrée: 2$/Visiteur: 5$ Pour informations, communiquez avec Marc Aubray au (819) 375-6451 ou à mauricie@duquebecacompostelle.org

Faites de GRAND saut

Pour une quatrième année, les Grands Frères Grands Sœurs de Trois-Rivières organise leur activité de financement qui consiste à sauter en parachute (tandem) pour appuyer leur cause. L'événement sera sous la présidence d'honneur de M. Rémi-Pierre Paquin. Les organisateurs pourront aussi compter sur la présence du maire de Trois-Rivières, Yves Lévesque, à titre d'invité d'honneur, et sur celles de quelques personnalités médiatiques. Date: vendredi, 30 août 2013 (remis au vendredi, 6 septembre en cas de pluie). Possibilité de financer votre saut en parachute. Coût: 330$. Réservez votre place au (819) 840-0965

Ouvroir Sainte-Madeleine

Nous sommes maintenant installés à l'église Saint-Gabriel-Archange au 105, rue Frère-Séverin au coin des rues Massicotte et Morrissette, secteur Cap-de-la-Madeleine. L'ouvroir est ouvert les mercredis de 9 h à 15 h. Vêtements, chaussures, vaisselle à très bas prix. Bienvenue à tous!

VOUS ORGANISEZ DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES EN MAURICIE ? FAITES-LE NOUS SAVOIR À L'ADRESSE SUIVANTE :

TRR.REDACTION@QUEBECORMEDIA.COM

Votre nouvelle référence pour sauver du temps

Votre Agence a comme mission de vous offrir un service courtois, efficace et de qualité afin d'alléger votre emploi du temps, et du même coup, vous aider à diminuer le niveau de stress dans votre vie.

Comment ? Par mille et une petites tâches quotidiennes que nous réalisons pour vous. Ces tâches que vous désirez déléguer par manque de temps, ou de volonté.

Vous manquez de temps ? Laissez-nous vous aider!

À la maison?
Au travail?
Dans vos déplacements?
Avec votre famille?
Avec votre meilleur ami?

visitez notre site web: www.onlefaitpourvous.ca

Votre Agence
On le fait pour vous
(819)841-4338
info@votreagence.ca



CLINI PLUS
PHARMACIE THERRIEN et BRASSARD
OUVERT 7 JOURS SUR 7 SERVICE DE LIVRAISON
CENTRE IABETECH
5050, boul des Forges, Trois-Rivières
Téléphone: (819) 372-1717
Télécopieur: (819) 372-0260



Services professionnels offerts aux patients :
- Mesure de la glycémie
- Mesure de l'hémoglobine glyquée (Hb A1c)
- Mise en seringue d'insuline
- Méthode d'utilisation complète et vérification des lecteurs de glycémie
- Impression des résultats de lecteur de glycémie
- Fournitures pour pompes à insuline
- Moniteur ambulatoire de la tension artérielle (M.A.T.A.)
- Bilan lipidique complet
- Prise de tension artérielle au repos

Venez nous rencontrer !

Vos pharmaciens de famille !

5050, boulevard des Forges, Trois-Rivières
Téléphone : 819 372-1717

JF011157666

La meilleure référence en matière de couture

De nos jours s'habiller coûte cher. Fabriquer soi-même ses vêtements sur mesure n'a jamais eu autant d'attrait. Pour réussir ses projets à coup sûr rien ne vaut une formation adéquate. Lorsqu'il est question d'apprendre l'art de la couture, que ce soit pour son plaisir ou dans le but d'en faire une véritable carrière, le nom de l'École Adrienne figure en tête de liste des meilleurs références.

En effet, depuis 1946, l'École Adrienne continue de transmettre les techniques qui assurent la réussite de vos projets. Les cours sont adaptés à tous les âges, à partir de 10 ans jusqu'aux beaux jours de la retraite. On y apprend les notions de base de couture pratique, les techniques de perfectionnement, le dessin de patron, la coupe, l'ajustement.

Les groupes comprennent un maximum de huit élèves afin que chacune (ou chacun) puisse recevoir une attention personnalisée. Dans des salles spacieuses et accueillantes, chaque élève dispose d'une machine à coudre pour travailler en toute quiétude. La motivation et la passion sont omniprésentes dans les ateliers de l'École Adrienne.

C'est aussi un fait reconnu, les couturières diplômées de l'École Adrienne figurent parmi les candidates les plus recherchées dans tous les métiers de couture. Les connaissances qu'elles ont acquises, leurs bonnes méthodes de travail et leurs aptitudes à réussir avec assurances deviennent des atouts de premier plan.

Pour réussir avec le sourire, vous méritez ce qu'il y a de mieux. Si une formation en couture vous intéresse, pour votre plaisir personnel ou pour une ouverture vers une nouvelle carrière, choisissez la meilleure formation qui soit, celle qui vous offrira le maximum de compétences.

L'École Adrienne est située au 13, rue Duguay, à Trois-Rivières (secteur Cap-de-la-Madeleine). Pour plus d'information sur les divers cours offerts et leurs horaires, contactez l'École Adrienne, au 375-6657.





Chronique culinaire Thermomix

danywillard
CHEF CUISINIER
www.danywillard.com
819.979.1660

Risotto aux asperges, proscuitto et fromage de chèvre

Pour 4 portions

- 250g de riz italien (Arborio)
- 70g de parmesan
- 40g de beurre
- 1 demi-oignon
- 1 échalote grise
- 12 asperges blanchies
- 3 tranches de proscuitto
- 60g de fromage de chèvre
- 100g de vin blanc
- 450g de bouillon de volaille
- Sel/poivre

Au thermomix, râper le parmesan et réserver. Mettre l'oignon et l'échalote dans le bol et hacher, ajouter un filet d'huile d'olive, le proscuitto émincé et faire revenir.

- Temps : 4 minutes
- Vitesse : 2
- Température : 100

Ajouter le vin, le riz, ainsi que le fouet.

- Temps : 2 minutes
- Vitesse : 1 inversée
- Température : 100

Ajouter le bouillon.

- Temps : 8 minutes
- Vitesse : 1 inversée
- Température : 100

Ajouter les asperges.

- Temps : 5 minutes
- Vitesse : 1 inversée
- Température : 100

Mettre le risotto dans un bol à mélanger, ajouter le fromage de chèvre, le parmesan et le beurre. Servir aussitôt.



IGA Centre-Ville
BOIRE PAQUETTE
1305, Sainte-Marguerite
819.379.6622
Présentation Thermomix tous les mardis
JF011383144

CULTUREL EN BREF

L'Apocalypse selon Sr Jeanne Vanasse

L'exposition *L'Apocalypse selon Sr Jeanne Vanasse* se poursuit jusqu'au 2 septembre au Musée des religions du monde à Nicolet.

Bahuts, bergères et berceuses

Le Musée des Ursulines présente l'exposition *Bahuts, bergères et berceuses* tous les jours jusqu'au 2 septembre et du mardi au dimanche du 3 septembre au 27 octobre. Découvrez les meubles de style victorien, Mission et Queen Anne qui ont meublé le quotidien des Ursulines et de nombreux Québécois. Le musée est ouvert de 10 h à 17 h.

Mercredis Jazz

Le Trio Nelligan, composé du pianiste Martin Bournival, du contrebassiste Sébastien Saliceti et du batteur Paul Toupin, sera en spectacle sur la terrasse arrière du restaurant La Piazza ce mercredi à compter de 18 h.

Devenez enquêteur le temps d'une soirée

Hérôle propose une enquête criminelle à résoudre dans les rues du centre-ville de Trois-Rivières. Les participants deviennent des enquêteurs qui tentent de sauver la victime d'un kidnappeur en série. L'activité se déroule jusqu'au 30 août de 20 h à 22 h, beau temps, mauvais temps. Le prix du billet est de 20 $ (taxes incluses). Réservation obligatoire au 819 375-1122 ou 1 800 313-1123.

Hommage aux Filles du Roy

L'exposition *Hommage à nos Filles du Roy* constituée de 34 panneaux thématiques est présentée à l'église de Batiscan jusqu'au 31 août.

Mouvance aquarelle

L'exposition *Mouvance aquarelle* de l'Association des aquarellistes Mauricie/Centre-du-Québec est présentée gratuitement à la Galerie d'art du presbytère de Champlain jusqu'au 1er septembre, du jeudi au dimanche de 11 h à 17 h.

Dévernissage de l'exposition *Naufrage*

Le dévernissage de l'exposition *Naufrage* aura lieu ce jeudi 29 août à 17 h au Centre culturel Pauline-Julien. Présentée en parallèle de la 8e Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières, cette exposition conjugue estampe contemporaine et poésie.

Atelier-rencontre avec Paul Kunigis

Le 14 septembre à 15 h au Moulin Michel de Gentilly, Diffusions Plein Sud profitera des talents de conteur de Paul Kunigis pour offrir un atelier-rencontre gratuit avec l'artiste. Cet atelier portera sur ses origines et les influences multiculturelles de sa musique. Réservation obligatoire au 819 298-2882.

VOUS ORGANISEZ DES ACTIVITÉS CULTURELLES EN MAURICIE ? FAITES-LE MOI SAVOIR ?

karine.blanchette@quebecormedia.com

TOUT SUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION

TVA



LA GRANDE RENTRÉE TVA
LUNDI
19h30

Une soirée grandiose
animée par Guy Jodoin

REVOYEZ SUR illico
• CANAL 900
• ILLICOWEB.TV
• ILLICO MOBILE

ReseauTVA

@TVAreseau

tva.canoe.ca

Mauricie
Si près. Si vrai.
Bain de nature
Balades et trouvailles
Groove urbain
Pulsion plein air
Foules en fête
Sourires garantis
Pure évasion
Pied citadin
Nouveau! Les Ambiances vacances de la Mauricie www.monambiancevacances.com
JF01756519

MOTOCYCLISTE?

Six suggestions de parcours en moto, pour une agréable balade en Mauricie

Vous possédez une moto? Vous cherchez de belles routes à parcourir cet été? Je vous propose six circuits, qui constituent, selon moi, des incontournables et des coups de cœur en Mauricie!



MARIE-FRANCE BOLDUC
marie-france.bolduc@quebecormedia.com

1 - La route panoramique 155 de Shawinigan à La Tuque (275 km)

Un classique pour les motocyclistes. Accordez-vous un arrêt à la marina de Grandes-Piles pour un repas avec vue imprenable sur la rivière Saint-Maurice.Si vous aimez les montagnes russes, continuez votre escapade jusqu'au Lac Édouard. Cette portion de route est parsemée de montées et de descentes impressionnantes.

2 - Le long du lac Saint-Pierre de Berthierville à Trois-Rivières (65 km)

Aux abords du fleuve Saint-Laurent, sillonnez ce tronçon du Chemin du Roy et côtoyez les eaux du majestueux lac Saint-Pierre. À Maskinongé, sur la route 138, arrêt à la Caillette (bar laitier et casse-croûte connu partout en province). Aussi, rafraichissement à Louiseville, au Bar La Terrasse du Loup, vraiment «moto-friendly»!

3 - Le long du fleuve St-Laurent de Trois-Rivières à Sainte-Anne-de-la-Pérade (100 km)

À Sainte-Anne-de-la-Pérade, faites un arrêt gourmand à la Fromagerie F.X. Pichet (dégustation de fromages) ainsi qu'aux Boissons du Roy pour un repas bistro version terrasse ou casse-croûte!

4 - Mékinac au grand air de St-Roch-de-Mékinac à Ste-Anne-de-la-Pérade (140 km)

Un circuit dans le calme des étendues forestières et parsemé de lacs, qui vous fera découvrir le village western de Saint-Tite qui accueille à la mi-septembre, son célèbre Festival Western. Côté bouffe, un arrêt s'impose à la microbrasserie *À la Fût* pour un accord parfait: bonne bouffe, bonnes bières.

5 - Shawinigan, ville de l'énergie - De Shawinigan à Saint-Gabriel (174 km)

Empruntez la route du Parc national de la Mauricie, là où la faune et le paysage boisé vous feront oublier le quotidien. À Shawinigan, rendez-vous à l'une des populaires « roulottes à patates » de la 5e Rue et profitez de l'animation estivale de la Place du Marché.

6 - La route 351 entre Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du Parc

Visitez le village natal du célèbre conteur Fred Pellerin. À St-Mathieu-du-Parc, voyez le Musée de la faune ou le site amérindien Mokotakan. Vous pouvez poursuivre sur cette route et entrer dans le Parc national de la Mauricie, le traverser au complet et en ressortir à Saint-Jean-des-Piles en longeant la rivière Saint-Maurice.

Location de motos et spyder

En Mauricie, rendez-vous à Grand-Mère, chez Maximum Location où vous pourrez effectuer la location d'une moto ou bien d'un spyder! Certaines conditions s'appliquent: www.maximumaventure.com

Carnet moto: une brochure à se procurer!

Nous vous invitons à vous procurer la 3e édition du Carnet Moto, où 9 régions touristiques présentent 30 circuits et des incontournables qui couvrent près de 5500 km! Un petit carnet bien pratique pour les motocyclistes à avoir sous la main pour planifier vous-même votre séjour avec des forfaits adaptés pour les motocyclistes. Pour le commander: www.quebecamoto.com



Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Québec
Forum Jeunesse Mauricie
Corporation de Développement Communautaire de Trois-Rivières
Mauricie Pôle d'économie sociale
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie
Consortium en développement social de la Mauricie
CFCM Centre de Formation Communautaire de la Mauricie
ÉCOF-CDEC de Trois-Rivières
JF0114625l2



PHOTO **Michel Julien**

Retrouvez les articles de Tourisme Mauricie sur
blogue.tourismemauricie.org
et sur facebook.com/tourismemauricie twitter.com/mauricie

AUTONET

présenté par

H GREGOIRE
LE MÉGACENTRE AUTO DU CANADA



TOYOTA COROLLA 2014

SUIVEZ-NOUS SUR LE WEB !
AUTONET


JACQUES DESHAIES


MARIE-EVE CÔTÉ

MAINTENANT À **SHAWINIGAN**



H GREGOIRE
LE MÉGACENTRE AUTO DU CANADA

Trouvez votre partenaire idéal sur **hgreg.com**

Nos **profils vedettes**



CarProof

GMC SIERRA 2011
49 983 km # M0001 — **24 578$**
Auto • Rég. de vitesse • A/C • Antipatinage



CarProof

V6 CHRYSLER 300 2012
33 400 km # M0039 — **20 665$**
A/C • Rég • De vitesse • Gr électrique • Mp3 • AUX



CarProof

SAHARA UNLIMITED 4WD 2011
41 654 km # M0071 — **25 995$**
Rég. de vitesse • A/C • Portes / miroirs électriques • MP3



CarProof

FORD MUSTANG V6 2008
70 335 km # M0075 — **16 995$**
Rég de vitesse • A/C • Gr électrique • Aileron • MP3



CarProof

TOYOTA CAMRY 2012
31 465 km # M0081 — **20 495$**
A/C • Gr électrique • Bluetooth • Antipatinage



CarProof

VOLKSWAGEN PASSAT 2009
80 613 km # M0016 — **16 995$**
Rég. de vitesse • A/C • Commande électrique • CD



CarProof

CXL BUICK ALLURE 2009
64 750 km # M0082 — **11 949$**
A/C • Gr électrique • Bizone • Abs • Ordi. de bord



CarProof

KIA RIO LX 2013
1 756 km # M0093 — **14 239$**
Manuelle • A/C • Gr électrique • Antipatinage • Mp3 • Aux



CarProof

TOYOTA COROLLA 2012
32 000 km # M0151 — **13 995$**
Auto • Rég • De vitesse • A/C • Portes électrique



CarProof

MERCEDES SMART 2010
43 000 km # M0152 — **12 495$**
Portes électriques • Jantes en alluminium

*Photos à titre indicatif



H GREGOIRE
LE MÉGACENTRE AUTO DU CANADA

OUVERT 7 JOURS
(819) 379-AUTO

1re, 2e et 3e CHANCE AU CRÉDIT
H GRÉGOIRE DE LA MAURICIE
7720 BOULEVARD DES HÊTRES, SHAWINIGAN

DÉCOUVREZ UN CONCOURS EXCLUSIF
AUX CLIENTS DE H GRÉGOIRE
www.concourshgregoire.com

PRÉSENTATION DE LA COROLLA 2014

UNE COROLLA UN PEU MOINS BEIGE

Quand Toyota lance une nouvelle Corolla, c'est toujours un événement qu'il célèbre. Cette fois, pour la 11e génération, on vous promet pas mal moins beige. En fait, la couleur ne sera même plus offerte, malgré sa popularité.



Il faut dire que l'engagement de l'entreprise à faire des produits plus excitants est effectivement sur une lancée. On a commencé avec l'Avalon, puis le RAV4, et c'est maintenant au tour de la voiture à l'appellation la plus vendue au monde de passer au bistouri. La direction de Toyota nous dit que le constructeur s'est essentiellement concentré sur l'aspect stylistique de la voiture. On retrouve ainsi un bon nombre d'attributs qui ont précédemment été introduits dans le Concept Furia en janvier dernier à Détroit.

On reprend une proue agressive avec un regard perçant et une imposante applique noire pour dynamiser le tout.

On conserve également le design des roues pour une présentation sportive. La silhouette et la poupe sont nettement plus sages. On reconnaît un peu de la Camry dans le style des feux. L'intérieur fait un bond monumental tant au niveau de la présentation que des matériaux. Là encore, on voit bien l'influence de l'Avalon quant à la partie supérieure et des buses d'aération.

On nous promet également un peu plus d'espace intérieur, surtout à l'arrière. Bien que l'esthétique soit presque révolutionnaire pour une Corolla, sous la carrosserie on reconduit l'essentiel des composantes. On maintient la plate-forme avec seulement quelques améliorations.

C'est au niveau de la direction et des suspensions que l'on promet le plus de changements.

(SUITE PAGE 44)

VITRXPERT

Un seul numéro :
819 731.8944

SHAWINIGAN
10 023, boul. des Hêtres

TROIS-RIVIÈRES
2477, boul. des Récollets

CAP-DE-LA-MADELEINE
416, boul. Thibeau

www.vitrxpert.com

Qualité VitrXpert : garantie par nos experts.
Nous vous garantissons un travail de la plus haute qualité.

Qualité des produits de vitre que nous installons :
Nous avons tellement confiance en la qualité de nos vitres, que nous vous **donnons une garantie à vie sur les réparations unique dans l'industrie**.

Qualité d'installation
Nos techniciens chevronnés installerons votre vitre selon les **plus hauts standards de l'industrie**, et c'est garanti!

VITRXPERT À VIE GARANTIE · GARANTIE



On paie votre 250$ de franchise!

Vitres Teintées

MEILLEURS PRIX GARANTIS
AUCUNE FRANCHISE À PAYER*
GARANTIE À VIE SUR VOS RÉPARATIONS
VÉHICULE DE COURTOISIE DISPONIBLE

*Voir détails en succursale.



Pier Rivard et Johanne Auger
Propriétaires

JF01197732

(SUITE DE LA PAGE 43)

DEUX MOTEURS ET MULTIPLES VERSIONS

Sous le capot, Toyota conserve son 4L de 1,8 litre de 132 chevaux comme offre de base. Pour plus de puissance et une meilleure économie de carburant, on fera appel à un autre 1,8 litre, mais de 140 chevaux grâce au système Valvematic. On propose une vaste gamme de produits. On débute avec le modèle CE, LE, S et une nouvelle venue, l'ECO.

Tous partagent la même motorisation bien qu'une variation sera apportée à la version ECO. Pour ce qui est des transmissions, Toyota fait trois offres : une automatique à quatre rapports pour le CE, une CVT-i pour les plus équipés et une manuelle à six rapports.

CONCLUSION

Avec 1,3 million de Corolla vendues au Canada depuis son introduction il y a 47 ans, il s'agit d'un modèle très sérieux pour l'entreprise.

On brise enfin les chaînes du conservatisme en faveur d'une allure plus moderne qui risque d'attirer de plus jeunes acheteurs. Toyota n'a pas encore confirmé de variation de prix, mais on nous dit que l'on prévoit une mise en marché pour la fin de l'été ou le début de l'automne 2013. Tout comme pour les autres générations de Corolla depuis 1988, elle sera construite au Canada, à l'usine ontarienne de Cambridge.





La Supra de Toyota refera-t-elle surface?

Question quiz très facile... Contre les redoutables Nissan 370Z et cousines cabriolet et GT-R, que propose Toyota? Si vous cherchez la réponse, c'est parce qu'il n'y en a pas chez Toyota, principal constructeur automobile de la planète. Et le nouveau patron entend bien changer cela.

ANDRÉ BOILY

Certains modèles disparaissent à tout jamais, et c'est tant mieux. D'autres nous quittent quelque temps pour mieux revenir. Ça pourrait être le cas de la Toyota Supra qui a laissé de bons souvenirs pendant ses années de production. Dans son catalogue, Toyota a bien le splendide coupé LFA, vendu par sa marque Lexus, mais celui-ci, avec son V10, sa fibre de carbone et sa production limitée à 20 exemplaires par mois qui s'arrêtera à un total de 500, vise plutôt à faire compétition aux voitures exotiques italiennes et allemandes. L'amateur, lui, retourne à la 370Z ou encore à la GT-R et à son redoutable rapport prix/performance qui fait la vie dure à bien des concurrentes plus chères et sophistiquées. Lors d'une réunion, le patron de Toyota, Takeshi Uchiyamada, a laissé savoir qu'il aimerait bien que la prochaine voiture sport de son groupe soit à l'image de la Supra construite entre les années 1981 et 1999. Plusieurs décisions reviendront toutefois à ses ingénieurs. Quant à lui, il préfère la gamme Prius, dont il est en quelque sorte le père.

Collaboration Toyota-BMW

Plus tôt cette année, Toyota et BMW ont annoncé qu'ils produiront conjointement une voiture sport de taille moyenne, mais les détails restent à venir.

Ils se sont entre autres entendus sur une coopération pour les matériaux légers et les technologies de batteries lithium-air.

Rendez-vous en novembre pour le Salon de l'auto de Tokyo.



Prototype Coupé Toyota FT-HS PHOTO: TOYOTA



HONDA Véhicules d'occasion Certifiés

Plus de 150 véhicules certifiés et garantis

Vaste choix de véhicules à moins de 10 000 $

CHRYSLER 200 DÉCAPOTABLE 2012



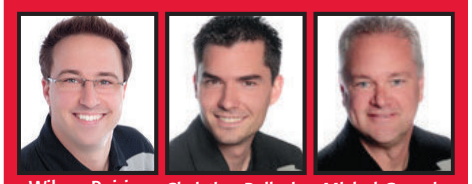
TOUTE OFFRE RAISONNABLE ACCEPTÉE

Rabais de 1085 $*

17 124 km

~~23 985 $*~~ 22 900 $*

U13-065. Automatique, lecteur DC, climatiseur… et plus!



Wilson Poirier | Christian Pellerin | Michel Gervais



Luc Chartray | Réjean Ouellette | Kevin O'Leary

TROISRIVIERES Honda.com

1 819 377-7500

* Offre basée sur un prix d'achat de 22900$, avec un taux d'intérêt de 4,99% sur 84 mois, Banque Royale. Taxes incluses dans la mensualité. Certaines conditions s'appliquent. Détails sur place.

Parce qu'on est *FORT* et *FIER*!

CRÉDIT solution auto .com

1ère, 2e et 3e chance au crédit

Aucun refus

819 269-3500

Sans frais : 1 866 436-6918

PROMOTION

DEUX MOIS GRATUITS*



14 mois pour le prix de 12

DEUX MOIS GRATUITS*

*À l'achat d'un abonnement annuel au Centre Athlétique T-R. Promotion valide jusqu'au 30 septembre 2013.

Pour le plaisir... d'être en santé

CENTRE ATHLÉTIQUE T-R

3265, boul. des Récollets, Trois-Rivières
819 840-2848

816, boul. Thibeau Nord, Trois-Rivières
819 909-4004

www.centreathletiquetr.com

Parce que l'endroit où vous vous entrainez fait toute la différence!

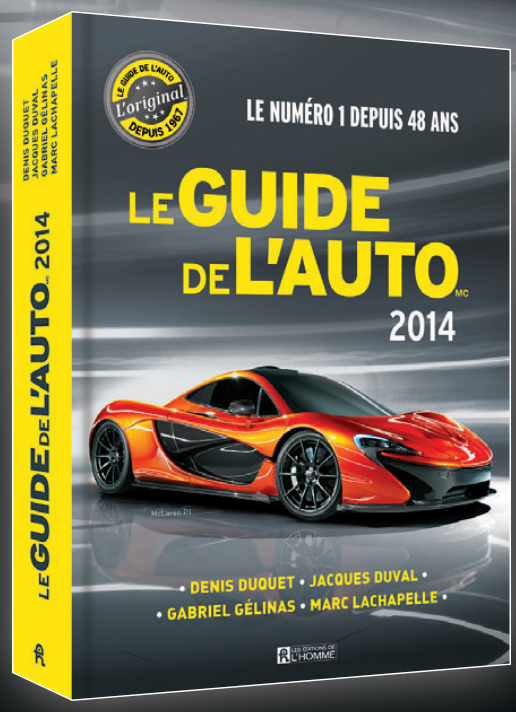
LE GUIDE DE L'AUTO MC

En vente partout

2014



McLaren P1



★★★★★

DENIS DUQUET

JACQUES DUVAL

GABRIEL GÉLINAS

MARC LACHAPELLE

★★★★★

LE PLUS COMPLET ➡ LE PLUS RÉPUTÉ ➡ LE NUMÉRO 1

editions-homme.com

LES ÉDITIONS DE L'HOMME
Une société de Québecor Média

HEBDOS RÉGIONAUX QUÉBECOR Média

LES PETITES ANNONCES

hebdosregionaux.ca/petitesannonces

Pour annoncer

1 877 750.5052

petitesannonces@quebecormedia.com

Télécopieur : 1 877 884.1266

Paiement : MasterCard VISA American Express

IMMOBILIER 114 à 380 | EMPLOI ET FORMATION 400 à 458 | MARCHANDISE 500 à 552 | SERVICES 600 à 740 | VÉHICULES 800 à 850 | ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX 900 à 924

Nos annonceurs sont priés de vérifier leurs annonces dès le premier jour de publication. L'hebdo Québecor ne se tient pas responsable pour plus d'une (1) insertion d'une annonce erronée. L'article 11 de la Charte des droits et libertés de la personne déclare que: Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination, ni donner une autorisation à cet effet. La Loi sur la protection du consommateur stipule que: Article 242: Aucun commerçant ne peut, dans un message publicitaire, omettre son identité et sa qualité de commerçant. Article 243: Aucun commerçant ou manufacturier ne peut, dans un message publicitaire concernant un bien ou un service offert au consommateur, indiquer comme une adresse, une case postale sans mentionner au moins son adresse.

200 à 274 PROPRIÉTÉS RÉSIDENTIELLES

256 MAISONS À VENDRE

ST-SÉVÉRIN, maison sur très grand terrain de 6,767 M². 4 chambres, 2 salles de bain. Grand garage de 26X41. Tranquilité assurée car en face chute de la rivière. 115,000$ négociable. 418-365-4215.

300 à 380 IMMOBILIER LOCATION

367 LOGEMENTS À LOUER

TROIS- RIVIÈRES, centre-ville. 1-1/2 Meublé, chauffé/éclairé. 375$/mois location au mois ou 365$/mois pour l'année. 1-819-269-8166

400 à 408 FORMATION

724 AVIS PUBLICS



JF011473030

AVIS PUBLIC

trois-rivières

Demande d'avis de conformité

District électoral des Terrasses

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de reconfigurer les zones RS-8165, RS-8166 et AE-8371 (2013, chapitre 120).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit, à la Commission municipale du Québec, son avis sur :

   - la conformité dudit règlement (2013, chapitre 120) au schéma d'aménagement de la Ville;
   ou
   - la conformité dudit règlement (2013, chapitre 120) au plan d'urbanisme de la Ville.

   L'avis peut être demandé relativement aux deux volets soit la conformité au schéma d'aménagement **et** au plan d'urbanisme dudit règlement (2013, chapitre 120).

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

   Commission municipale du Québec
   10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
   Mezzanine, Aile Chauveau
   Québec (Québec) G1R 4J3
   Téléphone : 1-866-353-6767
   Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement ou au plan d'urbanisme, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 120) au schéma d'aménagement ou au plan d'urbanisme ou sur ces deux volets selon la demande reçue.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande de conformité au schéma d'aménagement, le règlement (2013, chapitre 120) sera réputé conforme à celui-ci, à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

6. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande de conformité au plan d'urbanisme, le règlement (2013, chapitre 120) sera réputé conforme à celui-ci, à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

722 AVIS LÉGAUX

Chambre de la Sécurité Financière

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

SYNDIQUE ADJOINTE
c. MARTIN PERRON
CD00-0984

Prenez avis que M. Martin Perron (certificat 126736), section Trois-Rivières, a plaidé coupable d'avoir, entre juin 2009 et octobre 2011, fait signer en blanc des formulaires (5 chefs); contrefait la signature de son client sur un formulaire (1 chef)

Le 22 août 2013, le comité de discipline a radié M. Perron pour une période de deux mois.

La radiation temporaire de M. Perron **a débuté le 22 août 2013 et se terminera le 22 octobre 2013. Il lui est strictement interdit d'accomplir tout acte relatif aux activités de représentant pendant cette période.**

Rosa Abreu
Secrétaire adjointe du comité de discipline

404 FORMATION ENSEIGNEMENT

LICENCE RBQ

OBTENEZ VOTRE LICENCE D'ENTREPRENEUR FORMAT-CONSTRUCTION inc. SUCCÈS GARANTI ! Plus de 20 ans d'expérience 514-252-8231 format-construction.com

412 à 458 EMPLOI

411 EMPLOI GÉNÉRAL

AVANT LE 4 SEPTEMBRE Recherche 19 personnes désirant perdre de 9 à 29 livres en 30 jours, sans les reprendre, formulé par 65 médecins et réglementé par Santé Canada. Hélène (819)221-4665

720 à 740 AFFAIRES FINANCES

720 ARGENT À PRÊTER

ArgentRapide.com
Prêt de 600$ et +
aucun crédit refusé,
Facile et 100% sécuritaire
1- 866-776-2291

AUCUNE ENQUÊTE DE CRÉDIT
PRÊT DE 500$
1-888-994-4054
courtageexpress.com

CREDIT700.CA
Prêt de 700$
Aucune enquête de crédit
1-855-527-4368
Appliquez en ligne
www.credit700.ca

PRETSURDEMANDE.COM
Prêt de 300$ et +
Sans enquête de crédit
Réponse en 1 heure
1-888-994-2235

PRÊT DE 500$
sans enquête de crédit.
Crédit Courtage.
1 -866-482-0454

720 ARGENT À PRÊTER

*** PRÊT 500$ ou 600$ ***
Simple, rapide, efficace.
Par téléphone, dépot direct.
Réponse en 1 heure.
Conditions: emploi stable (4 mois) et paie par dépot direct
Crédit Yamaska
1-877-534-1999
www.credityamaska.com

732 OCCASIONS D'AFFAIRES

DISTRIBUTEUR de nourriture pour animaux livrée à domicile. Investissement minime supporté par l'inventaire. Bons profits, domaine passionnant. Formation continue. Aucun territoire à acheter 1-866-311-0331.

736 SERVICES FINANCIERS

CONSOLIDATION DE DETTES
personnelles ou commerciales 1 seul versement mois, incluant: Carte de crédit, Hydro, Impôt, Prêt, TPS, TVQ, Saisie, etc. Consultation sans frais et confidentielle.Refaites votre crédit! 8/20h 7j/7. 1-888-371-0661





JF011473014

AVIS PUBLIC

ois-rivières

Demande d'approbation référendaire

Conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard de l'une des dispositions du second projet de règlement n° 49/2013, de ce qui suit :

1 À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le même jour, le second projet de règlement n° 49/2013 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de revoir, au niveau d'une partie de la zone RS-8075, la planification du développement résidentiel amorcé, d'y édicter les usages autorisés et le cadre normatif afférent.

2 Ce second projet de règlement n° 49/2013 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des **zones concernées** (c'est-à-dire des zones visées et des zones qui leur sont contiguës), afin qu'un règlement contenant une de ces dispositions soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

3 Une telle demande vise à soumettre tout règlement contenant l'une de ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone concernée d'où provient une demande valide.

4 Ainsi, une demande relative aux dispositions suivantes peut provenir de l'une des zones concernées.

DISPOSITIONS # 1 À 5

Objets :

- Créer la nouvelle zone RS-8075-8 (résidentielle), approximativement du côté sud de la rue François-Raymond, de part et d'autre du prolongement de la rue Gilles-Lupien et du boulevard Hamelin, à même une partie de la zone d'origine RS-8075 (résidentielle) située approximativement entre la rue François-Raymond et le boulevard Industriel, du côté ouest des rues de Honfleur, Claude-Masson ainsi que du côté est de l'agrandissement projeté du parc industriel des Hautes-Forges.

- Créer la nouvelle zone RS-8075-9 (résidentielle), approximativement du côté ouest du prolongement du boulevard Hamelin, de part et d'autre du prolongement des rues Gilles-Lupien et François Raymond, à même une partie de la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), située approximativement entre la rue François-Raymond et le boulevard Industriel, du côté ouest des rues de Honfleur, Claude-Masson ainsi que du côté est de l'agrandissement projeté du parc industriel des Hautes-Forges.

- Créer la nouvelle zone RS-8075-10 (résidentielle), approximativement du côté sud de la rue Claude-David, entre le prolongement de la rue Gabrielle-Roy et le parc de la Cédrière, à même une partie de la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), située approximativement entre la rue François-Raymond et le boulevard Industriel, du côté ouest des rues de Honfleur, Claude-Masson ainsi que du côté est de l'agrandissement projeté du parc industriel des Hautes-Forges.

- Créer la nouvelle zone RS-8075-11 (résidentielle), approximativement au sud de la rue François-Raymond ainsi qu'à l'est du boulevard Hamelin, à même une partie de la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), située approximativement entre la rue François-Raymond et le boulevard Industriel, du côté ouest des rues de Honfleur, Claude-Masson ainsi que du côté est de l'agrandissement projeté du parc industriel des Hautes-Forges.

- Créer la nouvelle zone RS-8075-12 (résidentielle), au nord-ouest de l'intersection de la rue Claude-Masson et du prolongement de la rue Gilles-Lupien, à même une partie de la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), située approximativement entre la rue François-Raymond et le boulevard Industriel, du côté ouest des rues de Honfleur, Claude-Masson ainsi que du côté est de l'agrandissement projeté du parc industriel des Hautes-Forges.

- Autoriser, dans la nouvelle zone RS-8075-8 (résidentielle), les usages 1000.3 Résidence trifamiliale, 3 logements, 1000.4 Résidence multifamiliale, 4 logements et 1000.5 Résidence multifamiliale, 5 logements dont le mode d'implantation des bâtiments principaux est de type isolé.

- Ne plus autoriser, dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), le mode d'implantation des bâtiments principaux de type isolé;

- Supprimer, dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), le cadre normatif relatif à l'implantation et aux caractéristiques des bâtiments principaux de l'usage 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement de type isolé.

- Fixer, dans la zone RS-8075-8 (résidentielle), les normes d'implantation et les caractéristiques des bâtiments principaux suivantes :

  - résidences de 3, 4 et 5 logements de type isolé

    . marge de recul avant minimale : 6 mètres;
    . marge de recul avant secondaire minimale : 6 mètres;
    . marge de recul arrière minimale : 7,6 mètres;
    . marges de recul latérales minimales : un des côtés 3 mètres, deuxième côté 3 mètres;
    . hauteur minimale : 7 mètres;
    . hauteur maximale : 12 mètres;
    . nombre d'étages minimum : 2;
    . nombre d'étages maximum : 2;
    . dimension minimale de la façade : 8,5 mètres;
    . profondeur minimale du bâtiment : 6 mètres;
    . superficie d'implantation au sol minimale :
      . résidence de 3 logements isolée : 80 mètres^2;
      . résidences de 4 et 5 logements isolées : 120 mètres^2.

- Modifier, dans la zone RS-8075-8 (résidentielle), les caractéristiques des bâtiments principaux des résidences unifamiliales jumelées, de la manière suivante :

  . hauteur minimale : 4 mètres par 7 mètres;
  . nombre d'étages minimum : 1 étage par 2 étages.

- Modifier, dans les zones RS-8075-11 et RS-8075-12 (résidentielle), les normes d'implantation et les caractéristiques des bâtiments principaux des résidences unifamiliales jumelées jusqu'alors autorisées dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), de la manière suivante :
  . marge de recul avant minimale : 6 mètres par 7,6 mètres;
  . hauteur minimale : 4 mètres par 7 mètres;
  . nombre d'étages minimum : 1 étage par 2 étages.

- Édicter, dans la nouvelle zone RS-8075-8 (résidentielle), qu'un abri d'auto permanent attenant ainsi qu'un garage attenant ou intégré à un bâtiment principal doivent respecter les marges de recul avant, avant secondaire et latérales prescrites dans la zone pour les bâtiments principaux.

- Autoriser, dans la zone RS-8075-8, (résidentielle), la construction d'une remise attenante pour chacun des logements d'un bâtiment principal résidentiel de 3, 4 et 5 logements de type isolé dont les logements sont aménagés côte à côte.

- Édicter, dans la nouvelle zone RS-8075-8 (résidentielle), que dans le cas d'un usage 1000.3 Résidence trifamiliale, 3 logements de type isolé dont les logements sont aménagés côte à côte, toute aire de stationnement doit être située dans la cour latérale ou dans la cour arrière, à une distance minimale de 0,5 mètre d'une ligne séparative de lot entre deux ou plusieurs propriétés.

- Édicter, dans la zone d'origine RS-8075 ainsi que dans les nouvelles zones RS-8075-9 à RS-8075-12 (résidentielle), qu'un abri d'auto permanent attenant ainsi qu'un garage attenant ou intégré à un bâtiment principal doivent respecter les marges de recul latérales prescrites dans la zone pour les bâtiments principaux.

- Modifier le tracé du prolongement de la rue Gilles-Lupien situé à l'intérieur de la nouvelle zone RS-8075-9 (résidentielle).

- Transposer sans modification, dans la nouvelle zone RS-8075-8 (résidentielle), l'usage 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement ainsi que le mode d'implantation jumelé des bâtiments principaux jusqu'alors autorisés dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle).

- Transposer sans modification, dans la nouvelle zone RS-8075-9 (résidentielle), l'usage 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement ainsi que les modes d'implantation isolé et jumelé des bâtiments principaux jusqu'alors autorisés dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle).

- Transposer sans modification, dans la nouvelle zone RS-8075-10 (résidentielle), l'usage 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement ainsi que les modes d'implantation isolé et jumelé des bâtiments principaux jusqu'alors autorisés dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle).

- Transposer sans modification, dans la nouvelle zone RS-8075-11 (résidentielle), l'usage 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement ainsi que le mode d'implantation jumelé des bâtiments principaux jusqu'alors autorisés dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle).

- Transposer sans modification, dans la nouvelle zone RS-8075-12 (résidentielle), l'usage 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement ainsi que le mode d'implantation jumelé des bâtiments principaux jusqu'alors autorisé dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle).

- Transposer sans modification, dans la nouvelle zone RS-8075-8, les normes d'implantation et les caractéristiques des bâtiments principaux des résidences unifamiliales jumelées jusqu'alors autorisées dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), à l'exception de la hauteur et du nombre d'étages.

- Transposer sans modification, dans les nouvelles zones RS-8075-9 et RS-8075-10 (résidentielle), le cadre normatif relatif à l'implantation et aux caractéristiques des bâtiments principaux de l'usage 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement de types isolé et jumelé.

- Transposer sans modification, dans les nouvelles zones RS-8075-11 et RS-8075-12 (résidentielles), les normes d'implantation et les caractéristiques des bâtiments principaux des résidences unifamiliales jumelées jusqu'alors autorisées dans la zone d'origine RS-8075 (résidentielle), à l'exception de la marge de recul avant, de la hauteur et du nombre d'étages.

- Exiger, dans la nouvelle zone RS-8075-8 (résidentielle), que les logements des résidences de 3, 4 et 5 logements de type isolé soient aménagés côte à côte.

- Édicter, dans la nouvelle zone RS-8075-8 (résidentielle), les normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux d'un usage 1000.3 Résidence trifamiliale, 3 logements, isolé dont les logements sont aménagés côte à côte.

Zone visée :

RS-8075.

Localisation de la zone visée :

La zone RS-8075 est située approximativement entre la rue François-Raymond et le boulevard Industriel, du côté ouest des rues de Honfleur, Claude-Masson ainsi que du côté est de l'agrandissement projeté du parc industriel des Hautes-Forges.

5 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;

- Être reçue au bureau de la soussignée au plus tard le 5 septembre 2013;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6 Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions ci-dessus :

6.1 La personne physique qui n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse et qui remplissait les deux conditions suivantes le 19 août 2013 :

JF011473516

AVIS PUBLIC

Demande d'approbation référendaire (suite)

- elle était domiciliée sur le territoire de l'une des zones concernées;

- elle était domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

OU

6.2 Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les deux conditions suivantes :

- il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;

- il était, le 19 août 2013 et depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées.

Note : Lorsqu'une personne intéressée est une personne physique, elle doit également, en date du 19 août 2013 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle.

7 Pour exercer son droit de signer une demande, une personne intéressée doit, à la date où elle l'exerce effectivement, remplir les conditions qui lui donnaient, le 19 août 2013, la qualité de personne intéressée.

8 Toute personne intéressée de l'une des zones concernées a le droit de signer une demande. Toutefois :

8.1 seul le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les trois conditions suivantes a le droit de signer une demande à titre de propriétaire de cet immeuble ou d'occupant de cet établissement :

- il a été désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit, le cas échéant, sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières;

- il n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur cette liste référendaire;

- il a produit cette procuration avant que la demande ne soit produite au bureau de la soussignée.

8.2 lorsqu'il s'agit d'une personne morale, elle doit :

- avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne devant, le 19 août 2013 et au moment de signer la demande :
  - être majeure et de citoyenneté canadienne;
  - ne pas être en curatelle;
  - ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.

- produire cette résolution avant que la personne qui a été autorisée à signer la demande en son nom puisse le faire.

9 Nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre. Toutefois, la personne désignée pour représenter une personne morale peut également être une personne intéressée à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise, de copropriétaire indivis d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

10 Les dispositions du second projet de règlement n° 49/2013 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

11 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées concernant le zonage en s'adressant, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

12 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le second projet de règlement n° 49/2013.

On peut aussi y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, entendent réclamer que la disposition ci-dessus explicitée leur soit soumise pour approbation.

On peut enfin s'y procurer sans frais un formulaire de « demande d'approbation référendaire ».

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473018

AVIS PUBLIC

Journées d'enregistrement

Conformément aux articles 556 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières quant aux chapitres 113 et 114 de ses règlements de 2013, de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté les règlements suivants :

- Règlement autorisant le recentrage et la réfection de la fondation du carré Léo-Arbour, l'amélioration de son drainage, la pose d'un enrobé bitumineux et le reprofilage des fossés latéraux et décrétant un emprunt à cette fin de 2 240 000,00 $ (2013, chapitre 113);
- Règlement autorisant l'acquisition de matériel informatique, d'un logiciel et de licences afin de permettre le traitement électronique des constats d'infraction et décrétant un emprunt à cette fin de 200 000,00 $ (2013, chapitre 114).

2 Les personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, peuvent demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin pour chacun de ces règlements. Avant d'inscrire ces mentions, une personne doit établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire, son passeport, son certificat de statut d'Indien ou sa carte d'identité des Forces canadiennes.

3 Pour chacun de ces règlements, le registre sera accessible, **de 9 h à 19 h, du lundi 9 septembre au mercredi 11 septembre 2013** inclusivement, au bureau de la soussignée dont l'adresse est mentionnée ci-dessous.

4 Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 975 par règlement. Le règlement pour lequel ce nombre n'est pas atteint sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5 Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé mercredi le 11 septembre 2013, dans la salle réservée aux séances du Conseil située à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, à 19 h 01.

6 Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Ils pourront également l'être pendant les heures au cours desquelles les susdits registres seront accessibles.

RAPPEL

Est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la ville au regard des règlements ci-dessus identifiés :

◆ Toute personne qui, le 19 août 2013, n'est frappée d'aucune incapacité de voter découlant d'une manœuvre électorale frauduleuse et qui remplit une des conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et, depuis au moins six mois, au Québec;

OU

- être depuis au moins douze mois :

♣ le propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières;

ou

♣ l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières.

◆ Une personne physique doit également, le 19 août 2013, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire pour les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise situés sur le territoire de la ville de Trois-Rivières depuis au moins 12 mois, le 19 août 2013 :

◆ Avoir désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter, une personne à qui ils ont donné le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrite sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, le cas échéant.

☆ Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Condition supplémentaire pour les personnes morales dont l'immeuble ou l'établissement d'entreprise est situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières depuis au moins 12 mois, le 19 août 2013 :

◆ Avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne physique qui, en date du 19 août 2013 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

☆ La résolution désignant la personne autorisée à signer le registre doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières. Cette interdiction ne s'applique cependant pas à la personne habile à voter qui est désignée comme représentante d'une ou de plusieurs personnes morales.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011473050

AVIS PUBLIC

Demande d'approbation référendaire

District électoral de Saint-Louis-de-France

Conformément aux articles 132 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard du dispositif de la résolution adoptant le second projet d'autorisation d'un projet particulier :

1 À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le même jour, la résolution nº C-2013-830 concernant le second projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 2560 du boulevard Thibeau.

2 Cette résolution concernant le second projet d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation impliquant l'immeuble situé au 2560 du boulevard Thibeau contient un dispositif qui peut faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des **zones concernées** (c'est-à-dire des zones visées et des zones qui leur sont contiguës), afin que cette résolution contenant ce dispositif soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

3 Une telle demande vise à soumettre toute résolution contenant ce dispositif à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone concernée d'où provient une demande valide.

4 Ainsi, une demande relative au dispositif de cette résolution peut provenir de l'une des zones concernées.

DISPOSITIF DE LA RÉSOLUTION

Objets :

- Ajouter, dans la zone RR-9046, expressément sur les lots 4 207 355, 4 207 357 et 5 173 208 du cadastre du Québec portant le numéro 2560 du boulevard Thibeau, à titre d'usages principaux, les usages suivants :

  . 5251 Vente au détail de quincaillerie;
  . 5252 Vente au détail d'équipements de ferme;
  . 5596 Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires;
  . 5969 Vente au détail d'autres articles de ferme;
  . 6348 Service de déneigement;
  . 6352 Service de location d'outils ou d'équipements;
  . 6375 Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts;
  . 661 Services de construction et d'estimation de bâtiments en général;
  . Service de tonte de gazon;
  . Fabrication et vente de remises, cabanons, garages, gazebos.

- Ne permettre la réalisation du projet particulier que sujet au respect des conditions suivantes :

  . L'exposition d'objets mis en vente est prohibée dans la cour avant.

  . L'entreposage relié au groupe d'usages « 6375 » est confiné à l'intérieur d'un bâtiment et aucun entreposage extérieur n'est autorisé.

  . L'ensemble de l'immeuble qui regroupe les lots 4 207 355, 4 207 357 et 5 173 208 doit être délimité par la construction d'une clôture de maille de 1,80 mètre de hauteur à l'intérieur des limites de l'immeuble sans aucun empiétement dans la cour avant.

  . Les limites sud-est et arrière du lot 5 173 208 devront faire l'objet d'un aménagement paysager sur une largeur de deux mètres, lequel devra comprendre la plantation d'arbres.

  . La partie de la limite nord-ouest du lot 5 173 208 qui est contigüe au lot 4 207 354 devra faire l'objet d'un aménagement paysager sur une largeur de deux mètres, lequel devra comprendre la plantation d'arbres.

Zone visée :

RR-9046.

Localisation de la zone visée :

La zone RR-9046 est située de part et d'autre du boulevard Thibeau, entre les rues Gaston-Hardy et du Ruisseau-Martin.

5 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement le dispositif qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;

- Être reçue au bureau de la soussignée au plus tard le **5 septembre 2013**;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6 Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande à l'égard du dispositif ci-dessus :

6.1 La personne physique qui n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse et qui remplissait les deux conditions suivantes le 19 août 2013 :

- elle était domiciliée sur le territoire de l'une des zones concernées;

- elle était domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

OU

6.2 Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les deux conditions suivantes:

- il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;

- il était, le 19 août 2013 et depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une deszones concernées.

Note : Lorsqu'une personne intéressée est une personne physique, elle doit également, en date du 19 août 2013 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle.

7 Pour exercer son droit de signer une demande, une personne intéressée doit, à la date où elle l'exerce effectivement, remplir les conditions qui lui donnaient, le 19 août 2013, la qualité de personne intéressée.

8 Toute personne intéressée de l'une des zones concernées a le droit de signer une demande. Toutefois :

8.1 seul le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les trois conditions suivantes a le droit de signer une demande à titre de propriétaire de cet immeuble ou d'occupant de cet établissement :

- il a été désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit, le cas échéant, sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières;

- il n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur cette liste référendaire;

- il a produit cette procuration avant que la demande ne soit produite au bureau de la soussignée.

8.2 lorsqu'il s'agit d'une personne morale, elle doit :

• avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne devant, le 19 août 2013 et au moment de signer la demande:
- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;

• produire cette résolution avant que la personne qui a été autorisée à signer la demande en son nom puisse le faire.

9 Nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre. Toutefois, la personne désignée pour représenter une personne morale peut également être une personne intéressée à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise, de copropriétaire indivis d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

10 Le dispositif de cette résolution accordant le second projet d'autorisation d'un projet particulier qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

11 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier sur l'immeuble identifié ci-dessus concernant le zonage en s'adressant, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

12 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration de la zone visée par la résolution nº C-2013-830;
- la résolution nº C-2013-830.

On peut aussi y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, entendent réclamer que le dispositif ci-dessus explicité leur soit soumis pour approbation.

On peut enfin s'y procurer sans frais un formulaire de « demande d'approbation référendaire ».

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Mᵉ Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473187 **AVIS PUBLIC**

Demande d'approbation référendaire

District électoral de Saint-Louis-de-France

Conformément aux articles 132 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard du dispositif de la résolution adoptant le second projet d'autorisation d'un projet particulier :

1 À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le même jour, la résolution nº C-2013-831 concernant le second projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 2490 du boulevard Thibeau.

2 Cette résolution concernant le second projet d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation impliquant l'immeuble situé au 2490 du boulevard Thibeau contient un dispositif qui peut faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des **zones concernées** (c'est-à-dire des zones visées et des zones qui leur sont contiguës), afin que cette résolution contenant ce dispositif soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

3 Une telle demande vise à soumettre toute résolution contenant ce dispositif à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone concernée d'où provient une demande valide.

4 Ainsi, une demande relative au dispositif de cette résolution peut provenir de l'une des zones concernées.

DISPOSITIF DE LA RÉSOLUTION

Objets :

- Autoriser, dans la zone RR-9046 (rurale résidentielle), sur le lot 3 158 864 du cadastre du Québec portant le numéro 2490 du boulevard Thibeau, à titre d'usages principaux, les usages et le mode d'implantation suivants :
  . 6348 Service de déneigement : isolé;
  . Service de tonte de gazon : isolé.
- Ne permettre la réalisation du projet particulier que sujet au respect des conditions suivantes :
. Le bâtiment principal à être érigé doit respecter les marges de recul suivantes :
  . marge de recul avant minimale : 7,6 mètres;
  . marge de recul latérale minimale (sud-est) : 4 mètres;
  . marge de recul latérale sud-ouest : 3 mètres;
  . marge de recul arrière : 7,6 mètres.
. Le bâtiment principal à être érigé doit respecter les caractéristiques suivantes :

Types d'usages et mode d'implantation	Hauteur minimale	Hauteur maximale	Nombre d'étages minimum	Nombre d'étages maximum	Dimension minimale de la façade	Profondeur minimale du bâtiment	Superficie d'implantation au sol minimale	Superficie maximale de plancher
6348 Service de déneigement et tonte de gazon : isolé	4 m	12 m	1	2	10 m	8 m	S.O.	S.O.

. Dans la cour avant du bâtiment principal à être érigé, il est autorisé de maintenir un bâtiment en tant que bâtiment accessoire de type entrepôt. Il doit respecter les marges de recul applicables au bâtiment principal, il peut être rénové sans jamais être agrandi.

. L'entreposage extérieur de matériel roulant, de machinerie utilisés pour les besoins de l'entreprise en tant qu'usage complémentaire aux usages principaux « 6348 Service de déneigement » et « Service de tonte de gazon » est prohibé dans la cour avant du bâtiment principal. Il est toutefois autorisé dans les cours latérales et arrière du bâtiment principal. Aucun autre type d'entreposage extérieur en lien avec ces usages n'est autorisé sur le lot 3 158 864.

. Une clôture de 1,5 mètre minimum opaque à 80 % doit être implantée à l'intérieur des limites latérale sud-est et arrière du lot 3 158 864, et ce, à partir du prolongement de la façade avant du bâtiment principal vers la limite latérale du lot.

. Les matériaux de revêtement extérieur à être apposés sur le bâtiment principal des usages principaux « 6348 Service de déneigement » et « Service de tonte de gazon » doivent être conformes aux dispositions applicables aux bâtiments à caractère industriel de la sous-section 6, de la section II, du chapitre II du titre I du Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26).

Zone visée :

RR-9046.

Localisation de la zone visée :

La zone RR-9046 (rurale résidentielle) est située de part et d'autre du boulevard Thibeau, entre les rues Gaston-Hardy et du Ruisseau-Martin.

5 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement le dispositif qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;
- Être reçue au bureau de la soussignée au plus tard le **5 septembre 2013**;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6 Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande à l'égard du dispositif ci-dessus :

6.1 La personne physique qui n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse et qui remplissait les deux conditions suivantes le 19 août 2013 :

- elle était domiciliée sur le territoire de l'une des zones concernées;
- elle était domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

OU

6.2 Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les deux conditions suivantes:

- il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
- il était, le 19 août 2013 et depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées.

Note : Lorsqu'une personne intéressée est une personne physique, elle doit également, en date du 19 août 2013 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle.

7 Pour exercer son droit de signer une demande, une personne intéressée doit, à la date où elle l'exerce effectivement, remplir les conditions qui lui donnaient, le 19 août 2013, la qualité de personne intéressée.

8 Toute personne intéressée de l'une des zones concernées a le droit de signer une demande. Toutefois :

8.1 seul le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les trois conditions suivantes a le droit de signer une demande à titre de propriétaire de cet immeuble ou d'occupant de cet établissement :

- il a été désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit, le cas échéant, sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières;
- il n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur cette liste référendaire;
- il a produit cette procuration avant que la demande ne soit produite au bureau de la soussignée.

8.2 lorsqu'il s'agit d'une personne morale, elle doit :

- avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne devant, le 19 août 2013 et au moment de signer la demande:
  - être majeure et de citoyenneté canadienne;
  - ne pas être en curatelle;
  - ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
- produire cette résolution avant que la personne qui a été autorisée à signer la demande en son nom puisse le faire.

9 Nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre. Toutefois, la personne désignée pour représenter une personne morale peut également être une personne intéressée à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise, de copropriétaire indivis d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

10 Le dispositif de cette résolution accordant le second projet d'autorisation d'un projet particulier qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

11 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier sur l'immeuble identifié ci-dessus concernant le zonage en s'adressant, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

12 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration de la zone visée par la résolution nº C-2013-831;
- la résolution nº C-2013-831.

On peut aussi y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, entendent réclamer que le dispositif ci-dessus explicité leur soit soumis pour approbation.

On peut enfin s'y procurer sans frais un formulaire de « demande d'approbation référendaire ».
Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Mᵉ Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473203

AVIS PUBLIC

Journée d'enregistrement

Conformément aux articles 556 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné de la Ville de Trois-Rivières quant au chapitre 126 de ses règlements de 2013, de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur les lots 2 597 367, 3 285 348, 3 285 355 et 3 560 157 du cadastre du Québec et décrétant un emprunt à cette fin de 640 000,00 $ (2013, chapitre 126).

2 Les personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné de la Ville de Trois-Rivières dont le périmètre est illustré ci-dessous, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin. Avant d'inscrire ces mentions, une personne doit établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire, son passeport, son certificat de statut d'Indien ou sa carte d'identité des Forces canadiennes.

3 Ce registre sera accessible, **de 9 h à 19 h, le lundi 9 septembre 2013**, au bureau de la soussignée dont l'adresse est mentionnée ci-dessous.

4 Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14 pour ce règlement. Si ce nombre n'est pas atteint, le chapitre 126 des règlements de 2013 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5 Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé lundi le 9 septembre 2013, dans la salle réservée aux séances du Conseil située à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, à 19 h 01.

6 Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Il pourra également l'être pendant les heures au cours desquelles le susdit registre sera accessible.

RAPPEL

Est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné de la ville au regard du règlement ci-dessus identifié :

◆ Toute personne qui, le 19 août 2013, n'est frappée d'aucune incapacité de voter découlant d'une manœuvre électorale frauduleuse et qui remplit une des conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;

OU

- être depuis au moins douze mois :

  ♣ le propriétaire d'un immeuble situé dans le secteur concerné;

  ou

  ♣ l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné.

◆ Une personne physique doit également, le 19 août 2013, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire pour les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise situés dans le secteur concerné de la ville depuis au moins 12 mois, le 19 août 2013 :

◆ Avoir désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter, une personne à qui ils ont donné le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant.

☆ Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

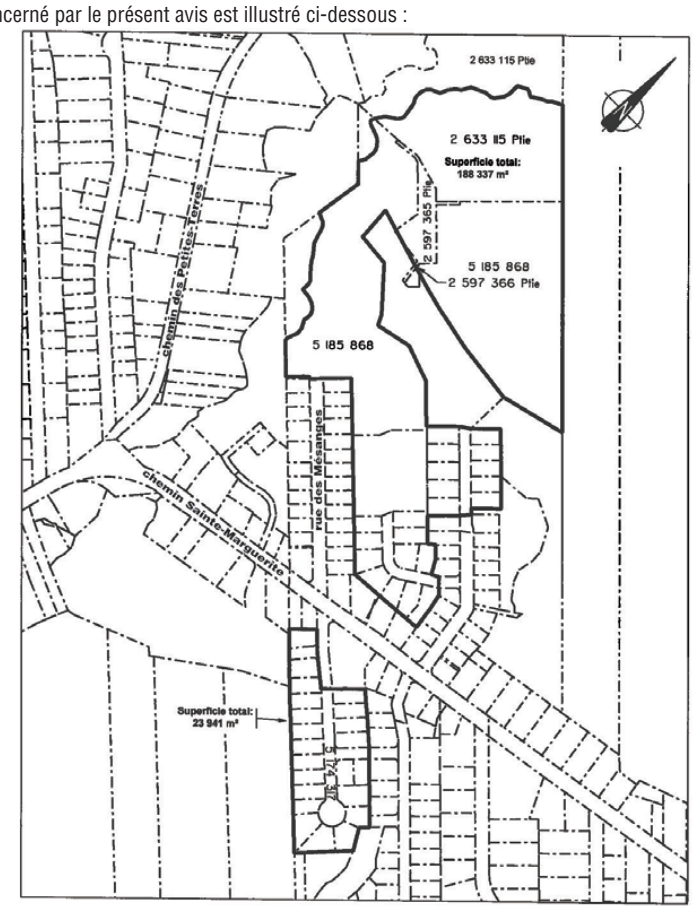
Condition supplémentaire pour les personnes morales dont l'immeuble ou l'établissement d'entreprise est situé dans le secteur concerné de la ville depuis au moins 12 mois, le 19 août 2013 :

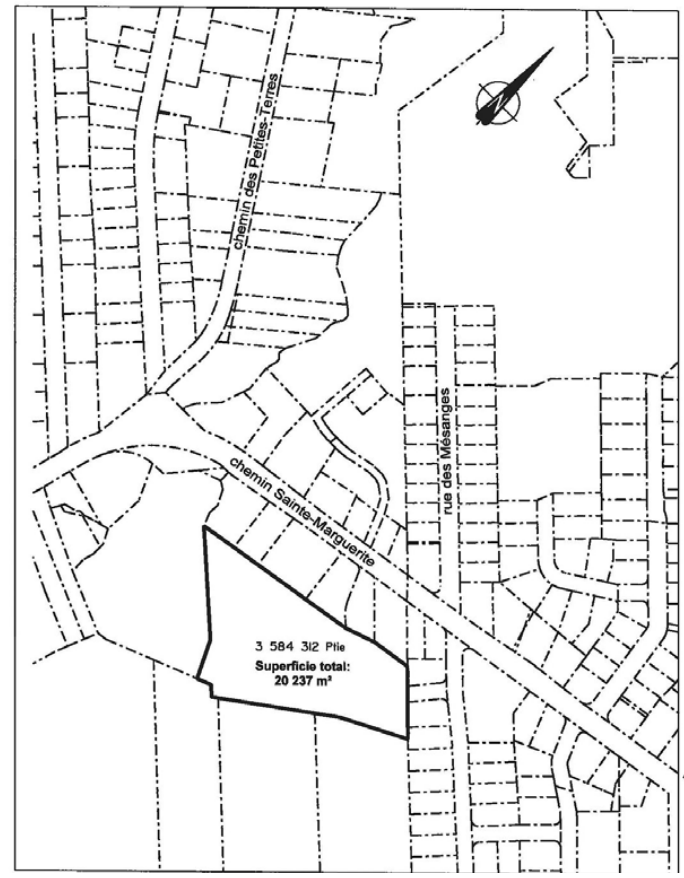
◆ Avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne physique qui, en date du 19 août 2013 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

☆ La résolution désignant la personne autorisée à signer le registre doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste référendaire du secteur concerné de la Ville de Trois-Rivières. Cette interdiction ne s'applique cependant pas à la personne habile à voter qui est désignée comme représentante d'une ou de plusieurs personnes morales.

Le secteur concerné par le présent avis est illustré ci-dessous :





Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011473021

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral de Pointe-du-Lac

Conformément à l'article 59.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'agrandir 1°) l'aire d'affectation du sol Aire écologique « AE » à même une partie de l'aire d'affectation du sol Commerciale locale « CL » et 2°) l'aire d'affectation du sol Commerciale locale « CL » à même une partie de l'aire d'affectation Résidentielle « RS », toutes situées de part et d'autre de la rue des Bateliers (2013, chapitre 115).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 115) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 115) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2013, chapitre 115) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011473025

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'établir que, dans le cas de certains usages résidentiels, la superficie minimale de tout nouveau logement est de 40 mètres^2 (2013, chapitre 117).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 117) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 117) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2013, chapitre 117) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011473028

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral de Chavigny

Conformément à l'article 59.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'ajuster les limites de l'aire d'affectation du sol Commerciale régionale « CR » ainsi que des portions de l'aire d'affectation du sol Résidentielle « RS » situées à proximité du boulevard Arthur-Rousseau et d'autoriser une mixité résidentielle et commerciale dans une partie de cette aire d'affectation Commerciale régionale « CR » (2013, chapitre 118).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 118) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1 866 353-6767
Télécopieur : 418 644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 118) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2013, chapitre 118) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473022

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral de Pointe-du-Lac

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin 1°) d'agrandir la zone AE-1417 à même une partie de la zone CL-1213 et la zone CL-1213 à même une partie de la zone RS-1412 et 2°) d'édicter de nouveaux usages à autoriser dans la zone CL-1213 et le cadre normatif afférent à ces usages (2013, chapitre 116).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 116) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 116) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2013, chapitre 116) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011473040

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral des Vieilles-Forges

Conformément à l'article 59.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin de prolonger, au niveau de l'aire d'affectation du sol Résidentielle « RS », deux amorces de rue donnant sur la rue Tebbutt et de fixer le tracé de rues projeté au niveau de la portion de l'aire d'affectation du sol « RS » concernée (2013, chapitre 123).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 123) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 123) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2013, chapitre 123) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473029

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral des Terrasses

Conformément à l'article 59.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin de reconfigurer l'aire d'affectation du sol Résidentielle « RS » et l'aire d'affectation du sol Aire écologique « AE » situées au nord de la partie du boulevard Rigaud comprise entre la côte Rosemont et la voie ferrée (2013, chapitre 119).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 119) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 119) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2013, chapitre 119) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473036

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral des Plateaux

Conformément à l'article 59.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'agrandir, à même une partie de l'aire d'affectation du sol Résidentielle « RS » localisée de part et d'autre de la 12e Rue, l'aire d'affectation du sol Commerciale locale « CL » (2013, chapitre 121).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 121) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 121) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2013, chapitre 121) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

M Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473046

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

Districts électoraux du Carmel, de Laviolette, de Marie-de-l'Incarnation et de Sainte-Marguerite

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'ajouter la disposition particulière d'aménagement applicable en front d'une voie publique et d'un espace public à tout mur de façade d'un bâtiment existant, composé à l'origine d'un revêtement maçonné en brique ou en pierre, situé dans les vieux quartiers (2013, chapitre 125).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 125) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 125) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2013, chapitre 125) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011473206

AVIS PUBLIC

Résumé d'une modification au plan d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières

Conformément au premier alinéa de l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son conseil a tenue le 2 juillet 2013, le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'autoriser, dans la portion de l'aire d'affectation du sol Industrielle « IN », correspondant à la zone IN-3017, les usages de type « Activités récréatives intensives » (2013, chapitre 103).

Ce règlement est entré en vigueur le 21 août 2013 et une copie peut en être consultée au bureau de la soussignée.

En résumé, ce règlement autorise, dans la portion de l'aire d'affectation du sol Industrielle « IN », correspondant à la zone IN-3017 située à l'est de l'intersection des rues Patry et Saint-Laurent, les usages de type « Activités récréatives intensives » assujettis à certaines balises.

Le secteur visé par cette modification est situé de part et d'autre de la rue Patry, à l'intérieur d'un quadrilatère formé approximativement par les rues Saint-Laurent, Dessureault, Bertrand, l'aréna Jean-Guy Talbot et la rue De Grandmont.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473038

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral des Plateaux

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir, à même une partie de la zone RS 8121 (résidentielle), la zone CL 8171 (commerciale locale) (2013, chapitre 122).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit, à la Commission municipale du Québec, son avis sur :

- la conformité dudit règlement (2013, chapitre 122) au schéma d'aménagement de la Ville;
ou
- la conformité dudit règlement (2013, chapitre 122) au plan d'urbanisme de la Ville.

L'avis peut être demandé relativement aux deux volets soit la conformité au schéma d'aménagement **et** au plan d'urbanisme dudit règlement (2013, chapitre 122).

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement ou au plan d'urbanisme, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 122) au schéma d'aménagement ou au plan d'urbanisme ou sur ces deux volets selon la demande reçue.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande de conformité au schéma d'aménagement, le règlement (2013, chapitre 122) sera réputé conforme à celui-ci, à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

6. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande de conformité au plan d'urbanisme, le règlement (2013, chapitre 122) sera réputé conforme à celui-ci, à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011473188

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément aux articles 137.10 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution nº C-2013-832 autorisant un projet particulier impliquant les lots vacants 5 316 141 et 5 316 142 du cadastre du Québec situés en bordure de la rue du Maquis-De Montcalm dans le but d'y autoriser l'usage « 1000.7 Résidence multifamiliale, 10 à 18 logements maximum ».

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce projet particulier accordé par la résolution nº C-2013-832 au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité de ce projet particulier, autorisé par la résolution nº C-2013-832, au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le projet particulier ci-dessus mentionné accordé par la résolution nº C-2013-832 sera réputée conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473011

AVIS PUBLIC

Assemblée publique

Conformément à l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 juillet 2013, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement nº 45/2013 modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin de préciser, pour les territoires d'intérêt écologique, les règles de conformité des mesures d'aménagement de type conservation et protection.

2 En résumé, ce projet vise à préciser pour les territoires d'intérêt écologique les règles de conformité des mesures d'aménagement de type conservation et protection.

3 L'ensemble du territoire de la Ville.

4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi** le **16 septembre 2013** à **18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, une Commission formée du maire ou la personne qu'il désigne pour le remplacer et de membres du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement, la modification envisagée et ses principaux effets sur les plan et règlements d'urbanisme de la Ville et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au schéma d'aménagement, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- le projet de règlement n° 45/2013 et son résumé;
- le plan montrant le territoire visé par cette modification.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473769

AVIS PUBLIC

Résumé d'une modification au plan d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières

Conformément au premier alinéa de l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son conseil a tenue le 2 juillet 2013, le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin de créer une aire d'affectation du sol Aire écologique « AE », sur les lots 4 838 991 et 4 838 989, à même une partie de l'aire d'affectation du sol Noyau villageois « NV », située au sud-ouest de la rue Louis-Hébert (2013, chapitre 106).

Ce règlement est entré en vigueur le 21 août 2013 et une copie peut en être consultée au bureau de la soussignée.

En résumé, ce règlement crée une aire d'affectation du sol Aire écologique « AE » sur les lots 4 838 991 et 4 838 989 à même une partie de l'aire d'affectation du sol Noyau villageois « NV », localisée au sud du chemin Sainte-Marguerite et immédiatement à l'ouest de la rue Louis-Hébert.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011473044

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral des Vieilles-Forges

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de fixer le tracé de rues projeté au niveau des zones RS-8031, RS-8032 et RS-8036 (résidentielle) (2013, chapitre 124).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit, à la Commission municipale du Québec, son avis sur :

- la conformité dudit règlement (2013, chapitre 124) au schéma d'aménagement de la Ville;
ou
- la conformité dudit règlement (2013, chapitre 124) au plan d'urbanisme de la Ville.

L'avis peut être demandé relativement aux deux volets soit la conformité au schéma d'aménagement **et** au plan d'urbanisme dudit règlement (2013, chapitre 124).

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement ou au plan d'urbanisme, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2013, chapitre 124) au schéma d'aménagement ou au plan d'urbanisme ou sur ces deux volets selon la demande reçue.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande de conformité au schéma d'aménagement, le règlement (2013, chapitre 124) sera réputé conforme à celui-ci, à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

6. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une demande de conformité au plan d'urbanisme, le règlement (2013, chapitre 124) sera réputé conforme à celui-ci, à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636



Le défenseur Thomas Bellemare et l'entraîneur Alain Côté portent les nouvelles couleurs du Viking. Ils entourent le PDG de l'équipe, Léo-Guy Morissette. PHOTO JOANY DUFRESNE

LIGUE DE HOCKEY NORD-AMÉRICAINE

Adieu Caron et Guay, Bonjour Viking!

C'est une nouvelle ère qui s'amorce aujourd'hui pour le hockey de la Ligue nord-américaine (LNAH) à Trois-Rivières. L'équipe connue depuis cinq ans sous le nom de Caron et Guay redevient le Viking de Trois-Rivières.

JOANY DUFRESNE
joany.dufresne@quebecormedia.com

Cela fait bien des années que les amateurs de hockey n'avaient pas entendu le nom du Viking dans la cité de Laviolette. Les souvenirs remontent en 2003, alors que la LNAH faisait son apparition à Trois-Rivières. «C'est un retour à l'essence même du hockey professionnel dans la ville», explique Léo-Guy Morissette, président et directeur général du Viking. Depuis cinq ans, l'équipe portait le nom de son commanditaire majeur, le Caron et Guay. Aujourd'hui, elle se retrouve sans commanditaire, l'organisation a donc décidé d'opter pour un nom neutre. «Nous sommes à la recherche d'un commanditaire majeur. Même si nous en trouvons un, l'équipe s'appellera le Viking et elle risque de garder ce nom pour les saisons à venir aussi», ajoute M. Morissette.

Avec ce nouveau nom vient un nouveau logo et de nouvelles couleurs. Le bleu marin et le orange sont les couleurs dominantes des nouveaux uniformes.

Attirer les foules

Le Viking ne se contente pas que de changer de nom. L'équipe professionnelle adoptera aussi pour la prochaine saison une nouvelle stratégie marketing afin d'attirer les partisans au Colisée.

Des événements hors glace sont prévus avec l'équipe, en plus d'activités en collaboration avec les diverses associations de hockey mineur de la Mauricie.«Nous allons faire tout ce qui est en notre possible pour amener les gens au Colisée et qu'ils aiment ça», affirme l'un des responsables du marketing, Conrad Marchand. L'un des moyens préconisés par l'organisation du Viking est d'offrir davantage de privilèges aux détenteurs de billets de saison. Tous ceux qui se procureront des abonnements recevront un forfait passeport contenant des rabais chez différents marchands de la région. Ils auront aussi accès à la terrasse VIP lors des matchs locaux du Viking. De plus, les gens qui achèteront leur laissez-passer annuel avant le 30 septembre courent la chance de remporter un billet de saison. Pour connaître les prix des billets et pour toutes autres informations, vous pouvez consulter le www.trois-rivieres.lnah.com.

JF011473194

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

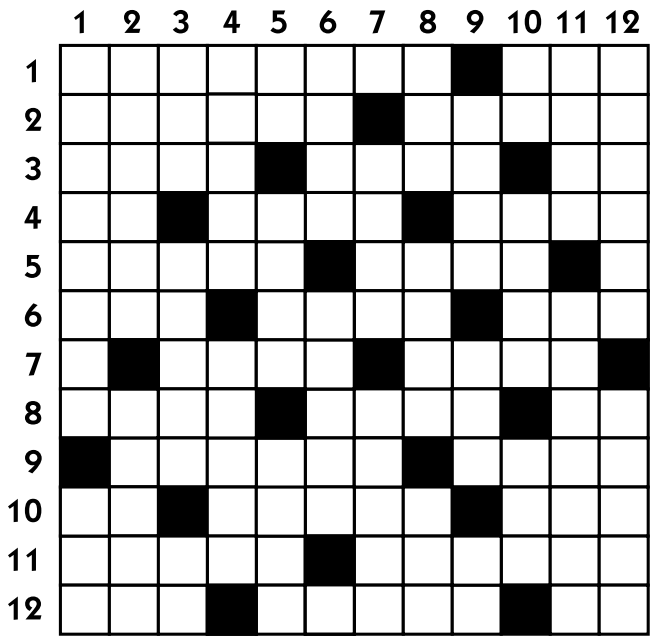
Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2013, le Règlement sur les tarifs exigibles pour bénéficier de divers services rendus par la Direction des travaux publics et du génie et celle des technologies de l'information (2013, chapitre 111).

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 28 août 2013.

Me Gilles Poulin, greffier
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

Mots croisés



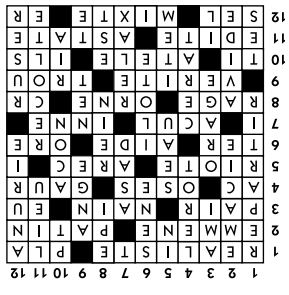
Horizontalement

1. Qui dépeint les aspects vulgaires du réel — Journaliste espagnol.
2. Transporte — Dispositif formé d'une lame.
3. Toujours divisible par deux — Petit — Europium.
4. Actinium — Hardis — Buffle sauvage de la Malaisie.
5. Rit un peu — Palmier d'Asie.
6. Trois fois — Secours — Unité monétaire du Danemark.
7. Fond d'un terrier — De naissance.
8. Fureur — Frêne à fleurs blanches — Chrome.
9. Sincérité — Prison.
10. Titane — Singe — Pronom personnel (pl.).
11. Publie — Élément instable et radioactif.
12. Assaisonnement — Mélangé — Erbium.

Verticalement

1. Distribuer — Adjectif possessif (pl.).
2. Très amaigri — Vorace.
3. Copain — Ouragan — Pronom personnel.
4. Petit loir gris — Mélange de cire et d'huile.
5. Préfixe privatif — Récipient cylindrique — De plus.
6. Laxatif extrait du cassier — Personne asservie.
7. Lac de Syrie — Décontraction.
8. Panicule — Viscère pair qui sécrète l'urine — Levant.
9. Être spirituel — Tranché — Pronom personnel.
10. Platine — Chaland à fond plat — Vallée fluviale noyée par la mer.
11. Endroit — Moisson.
12. Absence d'urine dans la vessie — Rouer.

Solutions



Sudoku

	9		7		4	6		
	8		6		9			7
	1		3					
	5					9		
4			1				6	
							3	
		1	8	7	5	3		
		6				5	9	
2						1		

Entraînement physique et cours en groupe

Énergie Cardio
ON CHANGE LE MONDE



Aussi
PROGRAMME KiloCardio
Perte de poids GARANTIE ou argent remis*

Plus de 75 centres au Québec

Trois-Rivières
3015, Côte Rosemont (angle Jean XXII)
819 697-1000

2 SECTIONS
A- Femmes seulement B- Hommes et femmes
Pour mieux vous servir

energiecardio.com
Autres centres 1 877 ÉNERGIE

*Détails au centre. **À l'achat d'un abonnement Optifit

11e édition du tournoi de golf au profit de la FONDATION DES HANDICAPÉS ADULTES DE LA MAURICIE

22 AOÛT 2013, CLUB DE GOLF KI-8-EB

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE SERGE BUCHANAN

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE *QUÉBECOR MÉDIA MAURICIE*



(Dans l'ordre habituel) Michel Saint-Onge, Jean-Pierre Bellemare, Benoît Gonthier, André Aubert et Bill Saulnier ont participé au tournoi.



(De gauche à droite) Claude Noël, NP2 Communication Serge Buchanan, directeur général Québecor Média Mauricie et président d'honneur du tournoi, Efstratios Chrisafoudis de Stratos pizzeria, Jacques Veilleux du restaurant Scores et Claude Huard, Québecor Média Mauricie.



(Dans l'ordre habituel) Pierre Savard, membre du comité organisateur, Serge Buchanan, directeur général Québecor Média Mauricie et président d'honneur du tournoi, Claude Tremblay, responsable du tournoi et vice-présidente de la Fondation des handicapés adultes de la Mauricie, Serge Lemieux, membre du comité organisateur et André Drolet, président de la Fondation.



(De gauche à droite) Serge Buchanan, directeur général Québecor Média Mauricie et président d'honneur du tournoi, Claude Tremblay, responsable du tournoi et vice-présidente de la Fondation des handicapés adultes de la Mauricie, André Drolet, président de la Fondation.



L'équipe de TVA Mauricie : Steven Calille, Pascal Michaud, Manon Ruest et Claude Huard.

JF01467668



Du golf pour la santé

Plus de 250 golfeurs étaient réunis la semaine dernière au Club de golf Ki-8-Eb à l'occasion du 17e tournoi de golf de la Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières (RSTR). L'événement s'est avéré un véritable succès grâce à la collecte de dons fructueuse qui a permis à la fondation d'amasser 100 464$.

PHOTO JOANY DUFRESNE









Michaël Bournival espère se tailler une place avec le Canadien cette saison.
PHOTO AGENCE QMI

CANADIENS DE MONTRÉAL

Bournival vise un poste dès cette année

Avec le petit bonbon que le Canadien de Montréal lui a donné l'an dernier, Michaël Bournival a toutes les raisons d'être encore plus gourmand.

AGENCE QMI

L'attaquant âgé de 21 ans amorcera sa deuxième saison dans les rangs professionnels en 2013-2014.

Il est plus optimiste que jamais et vise même un poste avec le Tricolore dès cette saison.

Il faut dire qu'il a vécu plusieurs belles expériences, l'an dernier. Il a pris le troisième rang des pointeurs chez les Bulldogs de Hamilton, le club-école du Canadien dans la Ligue américaine de hockey (LAH), avec 10 buts et 20 aides pour 30 points en 69 matchs.

Bournival a ensuite été invité à s'entraîner avec la Sainte-Flanelle et a même participé à une séance d'échauffement avec elle pendant les séries éliminatoires.

«J'ai dû travailler très fort dans le gymnase afin d'améliorer ma puissance, ma force et mon explosion»

MICHAËL BOURNIVAL

«Je me présenterai au camp d'entraînement avec l'objectif de me tailler une place au sein de la formation», a-t-il mentionné à la chaîne TVA Sports, pendant qu'il s'entraînait à Trois-Rivières avec une dizaine d'anciens joueurs de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

Le joueur originaire de Shawinigan devra cependant travailler sur certaines choses s'il veut atteindre son objectif, et il en est conscient.

Améliorer le coup de patin

Le Québécois a rencontré la direction du Canadien plus tôt cet été, au camp de développement. Il connaît donc les attentes de l'entraîneur-chef Michel Therrien et du directeur général Marc Bergevin.

«Les joueurs sont plus imposants physiquement dans la Ligue américaine de hockey et la Ligue nationale de hockey, a-t-il expliqué. Ils ont aussi plus de maturité. J'ai dû travailler très fort dans le gymnase afin d'améliorer ma puissance, ma force et mon explosion. Je sauverais plus d'énergie si j'améliorais mes enjambées sur la patinoire. J'ai travaillé très fort cet été pour améliorer ça, mais c'est un long processus. Après tout, je patine de la même façon depuis trois ans. Ça demande beaucoup de concentration physiquement, mais aussi mentalement.»

Pendant son entraînement estival, Bournival a travaillé avec l'ancien des Nordiques de Québec Pierre Aubry. Il a patiné en compagnie de l'espoir des Red Wings de Detroit Louis-Marc Aubry et celui des Panthers de la Floride Philippe Lefebvre, pour ne nommer que ceux-là.

Aubry voit gros pour Bournival

L'ancien capitaine des Cataractes de Shawinigan avait 12 ans lorsqu'il a été pris en charge par Aubry. Selon celui-ci, Bournival est prêt pour la LNH, mais il doit être patient.

«Il doit faire ses preuves dans la LAH et lorsque le Canadien en aura besoin, il aura sa chance. Nous l'avons vu l'an dernier, il est passé près de jouer à Montréal. Actuellement, je crois qu'il est encore meilleur que l'an dernier.»

Pour le joueur de 21 ans et les autres espoirs de la formation montréalaise, tout commencera avec le camp des recrues le 5 septembre, au Complexe sportif de Brossard.

CATARACTES

Une équipe petite, mais compétitive

Les Cataractes de Shawinigan ont eu droit à un premier aperçu de ce à quoi ressemblera leur saison en fin de semaine dernière, alors qu'ils ont présenté un alignement très près du final lors de leurs deux rencontres hors-concours contre les Voltigeurs de Drummondville.

JOANY DUFRESNE
joany.dufresne@quebecormedia.com

Voilà déjà deux semaines que le camp d'entraînement des Cataractes est commencé et l'équipe prend forme de jour en jour. C'est d'ailleurs un alignement quasi final qu'a présenté l'entraîneur Martin Bernard aux partisans vendredi soir dernier lors d'une partie présaison contre Drummondville à l'Amphithéâtre municipal. «Honnêtement, nous sommes très près de notre équipe.

C'était la première fois vendredi que nous avions quasiment tout notre alignement sous la main. Il n'y a pas de joueurs en danger. Nous allons simplement travailler avec eux pour corriger certains aspects du jeu», mentionne Bernard.

Il ne reste qu'un dossier à régler avant que l'entraîneur ne confirme les noms des joueurs qui composeront son équipe pour la saison 2013-2014: celui de Francis Beauvillier.

Acquis en juillet dernier des mains de l'Océanic de Rimouski, Beauvillier participera dans les prochains jours au camp d'entraînement des Panthers de la Floride.

Il pourrait donc se retrouver dans les rangs de la Ligue américaine avec le Rampage de San Antonio. Il avait par ailleurs disputé huit matchs avec le club-école l'an dernier.

«On attend de voir si Francis revient avec nous ou non. Si oui, nous allons travailler avec l'équipe que nous avons sous la main présentement», ajoute Bernard.

«Nous sommes petits, mais il faut imposer notre tempo»

FRANCIS BEAUVILLIER

Une équipe pour l'avenir

Certes l'équipe ne sera pas la plus massive du circuit Courteau si elle reste ainsi, mais elle sera compétitive. Elle l'a démontré contre Drummondville en usant de robustesse dans une défaite de 6 à 3 et une victoire de 3 à 2.

«Nous sommes petits, mais il faut imposer notre tempo», confie Francis Beauvillier.

Bien sûr la jeunesse des Cataractes aura une influence sur la prochaine saison, mais sera très payante pour les années futures.

«Nous avons un plan en tête et ça va être un défi pour cette année. On est excessivement jeune, mais on va bâtir autour de ces jeunes joueurs et on va leur donner du millage pour les saisons à venir», affirme l'entraîneur-chef.

Pour Beauvillier, l'âge de ses coéquipiers n'est pas un obstacle pour l'équipe, car il soutient que les jeunes apprendront vite des vétérans.



Francis Beauvillier n'a disputé qu'un seul match avec les Cataractes avant son départ pour le camp d'entraînement des Panthers de la Floride.
PHOTO MARC-ANTOINE PERREAULT

INSCRIPTION
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES ÉLANS DE TROIS-RIVIÈRES



Pour t'amuser et apprendre à patiner
Inscris-toi à notre école de patinage (patins réguliers ou de hockey)
Du 21 septembre 2013 au 8 mars 2014 – 1h/semaine
Niveau débutant (4 ans et plus)
École de base : samedi, de 8 h 30 à 9 h 30
Groupe transition : samedi, de 9 h 30 à 11h
Coût : 150 $** pour la saison de l'école de base et **175$ pour le groupe Transition

Pour découvrir le patinage de vitesse
Inscris-toi! (patins longues lames – 6 ans et +)
Début semaine du 9 septembre 2013 au 8 mars 2014 – 2h/semaine
Coût : 225$
+ les frais d'affiliation (environ 25$)
Le Club les Élans offre la location des patins longues lames. (100 $ pour la saison)
Dates d'inscription :
7-14-21 et 28 septembre de 8 h 30 à 10 h, au Complexe sportif Alphonse Desjardins ou sur le site Internet : www.cpvtr.com .
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES ÉLANS DE TROIS-RIVIÈRES
Pour information : Caroline Lachance 819 373-8268
JF011425559

ACHETEZ VOTRE BILLET DE SAISON DU VIKING DÈS MAINTENANT!
Le Viking offre à ses détenteurs de billets de saison pour plus de en certificats-cadeaux chez plusieurs commanditaires de l'équipe.
100$
ADULTES : 265$
SENIOR : 242$
ÉTUDIANTS (21 ans et moins) : 196$
12 ANS ET MOINS : 100$
Taxes incluses et preuves exigées pour étudiants et enfants
Courrez la chance de gagner l'achat de votre billet en réservant votre place avant le 30 septembre.
LIGUE NORD-AMÉRICAINE DE HOCKEY LNAH
VIKING TROIS-RIVIÈRES
MOI J'EMBARQUE! Composez le 819-374-6161
JF011470988

La Coupe Subway échappe aux Aigles

Les Aigles tout comme leurs partisans en rêvaient de la Coupe Subway. Malheureusement pour Trois-Rivières, le trophée leur a glissé entre les mains lundi soir, au stade Fernand-Bédard, lors de leur ultime affrontement contre Québec.

JOANY DUFRESNE
joany.dufresne@quebecormedia.com

Bien qu'ils ne participent pas aux séries éliminatoires, les Aigles avaient l'opportunité de remporter la Coupe Subway, remise à l'organisation québécoise détenant le plus de victoires dans les ligues Can-Am et junior élite.

À égalité avec 14 victoires chacune, ce sont finalement les Capitales qui ont eu le dessus grâce à une victoire de 7 à 4 lundi soir à Trois-Rivières.

«Pour les Québécois dans l'équipe, ce trophée représentait une fierté en soi. Nous ne voulions pas revenir à la maison et en entendre parler dans une situation où nous aurions perdu», mentionne le gérant des Capitales, Patrick Scalabrini.

«Nous ne voulions pas revenir à la maison et en entendre parler dans une situation où nous aurions perdu»

PATRICK SCALABRINI

Contrairement aux Aigles, les Capitales n'ont pas bénéficié d'un grand nombre de victoires dans la Ligue de baseball junior élite du Québec.

C'est pour cette raison que les Trifluviens ont détenu une légère avance tout au long de la saison.

Ils étaient d'autant plus difficile pour les Aigles de laisser passer cette opportunité de soulever la coupe.

«C'est vraiment décevant et frustrant, mais on doit passer à autre chose», confie le gérant, Pierre-Luc Laforest.

Cooper accusé

Les Aigles a pourtant eu le momentum une bonne partie du match. Les erreurs leur ont toutefois coûté cher. L'équipe en a cumulé six au total dont quatre proviennent du joueur d'arrêt-court, David Cooper. Il a par ailleurs battu le record de la Ligue Can-Am qui se situait à trois erreurs pour un seul joueur dans une partie.

«Il n'est pas confortable sur le terrain. Il cumulait environ dix erreurs par saison auparavant. Pour cette année seulement, il en a effectué plus de 30», mentionne Laforest.

Pour l'instant, le gérant ne peut pas dire si Cooper sera de retour l'an prochain. Il préfère se concentrer sur la fin de la saison, mais il commence tranquillement à entrevoir l'avenir.



Le gérant des Capitales Patrick Scalabrini célèbre la victoire de son équipe. PHOTO JOANY DUFRESNE





JF011157728

Plante SPORTS Excellence

- SPORTS
- BRODERIE
- TROPHÉE
- SÉRIGRAPHIE
- ARTICLES PROMOTIONNELS



GALERIES DU CAP 300 rue Barkoff, Trois-Rivières 819 375-3858

SOULIERS



ASICS NIMBUS
199,99



Rabais de 30$



SAUCONY
129,99



ADIDAS
79,99 Rég. 109.99$

FÉLICITATIONS ALEXANDRE Janelle-Gagnon

Joueur du mois de juillet de la LBJEQ
Récipiendaire de la bourse d'étude Sun Life

Ligue de Baseball Junior Élite du Québec LBJEQ



Serge Rivest (Dir. LBJEQ), Alexandre Janelle-Gagnon, Carole Beliveau (Directrice), Réal Lajoie (Président), Jocelyn Marcoux (Vice-président)

VÊTEMENTS

- ADIDAS
- REEBOK
- PUMA
- LOLË

HAUT À CAPUCHON
84,99



BARE ACCESS ARC 2
99,99



BASEBALL

AIGLES CAN-AM

RECOIVENT
NEW JERSEY
31 AOÛT
1er ET 2 SEPTEMBRE

Aigles Plante sports junior

DÉBUT DES SÉRIES
LONGUEIL – TROIS-RIVIÈRES
MARDI 27 AOÛT
VENDREDI 30 AOÛT

AIGUISAGES

3,00$ TOUS les samedis de 9 h à 11 h
*Coupe régulière

SOULIERS - HOCKEY – VÊTEMENTS

NOUS ACCEPTONS LES COUPONS-RABAIS* DE LA COMPÉTITION

** SUR MARCHANDISE AU MAGASIN ET À PRIX RÉGULIER
* NE PEUT ÊTRE JUMELÉE / 1 COUPON PAR CLIENT
* EXPIRE LE 8 SEPTEMBRE 2013.

Relaxez dans votre Jacuzzi



J-465

SIÈGE ALLONGÉ

88 X 88 X 43 PO.
4-5 ADULTES, 39 JETS
COUVERT
CASCADE ILLUMINÉE
SYSTÈME CLEARRAY™
SYSTÈME DE SON BLUETOOTH

9999.99
4600.00
14599.99 PRIX REG.

GRATUIT VALEUR DE 699.99
LES SPAS **JACUZZI®** SONT DOTÉS DU RÉVOLUTIONNAIRE SYSTÈME **CLEARRAY^MC**
- TRAITE 99,9 % DES VIRUS ET DES BACTÉRIES
- AMÉLIORE LA QUALITÉ DE L'EAU TOUT EN RÉDUISANT LES QUANTITÉS DE DÉSINFECTANT REQUIS
- TECHNOLOGIE UV-C EXCLUSIVE

Relaxe au Maax



FONTAINE

91,5 X 91,5 X 35 PO. CHOIX DE COULEURS
6 ADULTES, 51 JETS
COUVERT, 3 POMPES
4 FONTAINES AVEC LUMIÈRES DEL
SYSTÈME DE SON BLUETOOTH
SYSTÈME DE DÉSINFECTION **CLEAN ZONE II^MD**

Elite Spas DE MAAX

8499.99
RABAIS DE 4500.00
12 999.99 PRIX REG.

LES SPAS ELITE DE MAAX sont équipés du révolutionnaire système UV de purification d'eau "CLEAN ZONE" qui élimine 99.9% des micro-organismes, ce qui contribue à diminuer jusqu'à 50% l'utilisation de produits chimiques.



J-235 / J-245

SIÈGE ALLONGÉ





84 X 84 X 36 PO.
6 ADULTES, 35 JETS
COUVERT
CASCADE
SYSTÈME CLEARRAY™
SYSTÈME DE SON BLUETOOTH

Jacuzzi

5799.99
RABAIS DE 2700.00
8499.99 PRIX REG.

5200





Elite Spas DE MAAX

84 X 84 X 38 PO.
6 ADULTES, 52 JETS
COUVERT
2 CASCADES
SYSTÈME DE SON SONY
SYSTÈME DE DÉSINFECTION **CLEAN ZONE II^MD**

6999.99
RABAIS DE 4500.00
11499.99 PRIX REG.

J-335

SIÈGE ALLONGÉ





84 X 84 X 36 PO.
5-6 ADULTES, 36 JETS
COUVERT
CASCADE
SYSTÈME CLEARRAY™
SYSTÈME DE SON BLUETOOTH

Jacuzzi

6999.99
RABAIS DE 4000.00
10 999.99 PRIX REG.

5600

SIÈGE ALLONGÉ





Elite Spas DE MAAX

92 X 92 X 38 PO.
6-7 ADULTES, 54 JETS
COUVERT
2 POMPES, CASCADES AURORA
SYSTÈME DE SON SONY
SYSTÈME DE DÉSINFECTION **CLEAN ZONE II^MD**

7499.99
RABAIS DE 4500.00
11 999.99 PRIX REG.

CLUB PISCINE SUPER Fitness

Accord D Desjardins

Tableau d'exemples des frais de crédit pour un cycle de facturation de 30 jours				
Achat par versements égaux	Taux d'intérêt annuel	Solde moyen quotidien		
		100$	500$	1000$
* *	13,50 %	1,11$	5,55$	11,10$

5825, Boul. Gene-H.-Kruger,
Trois-Rivières
819 **375-7771**

4655, 12e Avenue, Shawinigan-Sud
819 **536-2020**

JF011231304